

# RAPPORT ANNUEL

## EXERCICE 2020/2021

clos le 30 juin 2021

## **MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT**

Société Anonyme au capital de 1.981.224,31 euros  
Siège social : Parc d'activités Alpespace, 74 voie Magellan,  
73800 Sainte-Hélène du Lac  
454 083 379 RCS Chambéry

---

### **ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 23 DECEMBRE 2021**

#### **Rapport Annuel**

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts de la société MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT (ci-après la « **Société** » ou « **MND** »), nous vous avons réunis en Assemblée Générale ordinaire et extraordinaire afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société et du Groupe de sociétés qu'elle constitue avec ses filiales (ci-après le « **Groupe** » ou le « **Groupe MND** ») durant l'exercice clos le 30 juin 2021 et de soumettre à votre approbation les comptes sociaux et consolidés dudit exercice, arrêtés par le Conseil d'Administration du 28 octobre 2021, ainsi que diverses résolutions de la compétence extraordinaire de l'Assemblée Générale des actionnaires.

En application de l'article L. 225-100 du Code de commerce, nous vous présentons le rapport de gestion afférent aux comptes sociaux et consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 30 juin 2021.

En application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce, nous vous présentons également le rapport sur le gouvernement d'entreprise vous rendant compte (i) de la composition du Conseil d'Administration, (ii) des conventions conclues par un dirigeant ou un actionnaire significatif de la société mère avec une filiale, (iii) du tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital ainsi que leur utilisation, et (iv) des modalités d'exercice de la direction générale.

En outre, nous vous précisons que sont annexés au présent rapport les informations et rapports suivants :

- Conformément à l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société pour les cinq derniers exercices ;
- Conformément à l'article L. 225-100 du Code de commerce, le tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 ;
- Conformément aux dispositions des articles L. 441-14 et D. 441-4, I du Code de commerce, le tableau indiquant la décomposition du solde de dettes à l'égard des fournisseurs et des créances des clients par date d'échéance à la clôture de l'exercice clos le 30 juin 2021 ;
- Conformément à l'article L.225-197-4 du Code de commerce, le rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale des Actionnaires faisant mention des opérations d'attribution d'actions gratuites réalisées au cours de l'exercice clos le 30 juin 2021, par application des articles L. 225-197-1, L. 225-197-2 et L. 225-197-3 ;
- Conformément à l'article L. 225-184 du Code de commerce, le rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale des actionnaires faisant mention des opérations d'attribution de stock-options

réalisées au cours de l'exercice clos le 30 juin 2021, par application des articles L.225-177, L.225-178, L.225-179, L.225-180, L.225-181, L.225-182, L.225-183, L.225-185 et L.225-186.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et renseignements prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

## Table des matières

1.	FACTEURS DE RISQUES .....	5
1.1.	RISQUES FINANCIERS.....	6
1.1.1.	Risque de solvabilité.....	6
1.1.2.	Risque de liquidité – continuité d’exploitation .....	6
1.1.3.	Risque de change .....	9
1.1.4.	Risque lié aux impayés ou à la solvabilité des clients du Groupe .....	10
1.1.5.	Risque de changement de contrôle.....	10
1.1.6.	Risque de dilution.....	10
1.2.	RISQUES OPERATIONNELS.....	11
1.2.1.	Risque lié à la pandémie du Covid-19.....	11
1.2.2.	Risque de dépendance liés à certains approvisionnements.....	11
1.2.3.	Risque lié à l’environnement concurrentiel .....	12
1.2.4.	Risque lié aux sites de production de Sainte-Hélène du Lac (73) et de Tours-en-Savoie (73).....	12
1.2.5.	Risque de dépendance vis-à-vis d’hommes clés.....	13
1.2.6.	Risque lié au système d’informations .....	13
1.3.	RISQUES JURIDIQUES .....	14
1.3.1.	Risque lié à la sécurité des installations d’équipement réalisées par le Groupe .....	14
1.3.2.	Risque lié à la propriété intellectuelle du Groupe .....	14
1.3.3.	Risque lié aux réglementations applicables .....	16
2.	ACTIVITE ET SITUATION DU GROUPE.....	18
2.1.	PERIMETRE DE CONSOLIDATION.....	19
2.2.	VARIATION DE PERIMETRE .....	19
2.3.	SYNTHESE DE L’ACTIVITE DU GROUPE DURANT L’EXERCICE ECOULE .....	21
2.3.1.	FORTE ACTIVITÉ COMMERCIALE EN 2020/2021 : 90 M€ DE PRISES DE COMMANDES .....	21
2.3.2.	6,3% de MARGE D’EBITDA AJUSTÉ EN 2020/2021, SUPÉRIEURE À L’OBJECTIF .....	22
2.4.	EVENEMENTS MARQUANTS SURVENUS AU NIVEAU DU GROUPE AU COURS DE L’EXERCICE .....	24
2.5.	ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT.....	30
2.6.	EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L’EXERCICE .....	31
2.7.	EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D’AVENIR.....	32
2.8.	RESULTATS .....	32
3.	ACTIVITE ET SITUATION DE LA SOCIETE.....	34
3.1.	ACTIVITE DE LA SOCIETE.....	34
3.2.	EVENEMENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS AU COURS DE L’EXERCICE.....	35
3.3.	EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L’EXERCICE .....	35
3.4.	EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D’AVENIR.....	35
3.5.	ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT.....	35
3.6.	INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET DES CLIENTS.....	35
4.	FILIALES ET PARTICIPATIONS .....	35
4.1.	LES FILIALES FRANÇAISES.....	36

4.2.	LES FILIALES ETRANGERES.....	36
4.3.	RESULTATS DES FILIALES FRANÇAISES.....	36
4.4.	RESULTATS DES FILIALES ETRANGERES.....	36
5.	RESULTATS - AFFECTATION.....	38
5.1.	EXAMEN DES COMPTES ET RESULTATS.....	38
5.2.	RATIOS D'EXPLOITATION.....	39
5.3.	RATIOS D'ENDETTEMENT.....	40
5.4.	ENGAGEMENTS HORS BILAN (EN K€).....	40
5.5.	PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT.....	40
5.6.	DISTRIBUTIONS ANTERIEURES DE DIVIDENDES.....	41
5.7.	DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT.....	41
5.8.	TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES.....	41
6.	GOUVERNANCE.....	42
6.1.	LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES DANS TOUTE SOCIETE PAR CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL DURANT L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2021.....	42
6.2.	NOMINATION D'UN NOUVEL ADMINISTRATEUR.....	43
6.3.	CONVENTIONS CONCLUES, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, ENTRE UN DIRIGEANT OU UN ACTIONNAIRE SIGNIFICATIF ET UNE FILIALE DE MND.....	43
6.4.	DELEGATIONS DE COMPETENCE EN COURS DE VALIDITE ACCORDEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE AU COURS DE L'EXERCICE.....	43
6.5.	MODALITE D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE.....	43
6.6.	EXAMEN DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES.....	44
6.7.	REMUNERATION DES ADMINISTRATEURS.....	44
6.8.	AUTORISATION DE CAUTIONS, AVALS ET AUTRES GARANTIES.....	44
7.	ACTIONNARIAT.....	44
7.1.	CAPITAL SOCIAL.....	44
7.2.	EVOLUTION DU COURS ET CAPITALISATION BOURSIERE.....	45
7.3.	SITUATION DE L'ACTIONNARIAT AU 30 JUIN 2021.....	45
7.4.	ACTIONNARIAT SALARIÉ.....	45
7.5.	INFORMATION SUR LES OPÉRATIONS DES DIRIGEANTS ET PERSONNES LIÉES SUR LES TITRES DE LA SOCIÉTÉ <sup>46</sup>	
7.6.	NOMBRE D'ACTION PROPRES ACHETÉES ET VENDUES PAR LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ..	46
7.7.	DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D'ACTION.....	46
	ANNEXE 1 - INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT DE NOS FOURNISSEURS ET DE NOS CLIENTS.....	49
	ANNEXE 2 - TABLEAU DES RESULTATS AU COURS DES 5 DERNIERS EXERCICES.....	50
	ANNEXE 3 - TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS EN COURS DE VALIDITE.....	51

## 1. FACTEURS DE RISQUES

Afin d'identifier et d'évaluer les risques susceptibles d'avoir un impact défavorable sur son activité, ses perspectives, sa situation financière, ses résultats (ou sa capacité à atteindre ses objectifs) et son développement, le Groupe a cartographié les risques associés à son activité. Cela lui a tout d'abord permis d'identifier les risques potentiels et d'évaluer leur probabilité d'incidence et, lorsque cela est possible, d'évaluer leur impact potentiel d'un point de vue financier, juridique et de réputation, ainsi que sur la réalisation des objectifs du Groupe. Cela a ensuite permis d'identifier et d'évaluer des moyens de contrôler ces risques. La cartographie des risques est un outil de gestion. Elle est examinée périodiquement par le Conseil d'Administration de la Société. Au moment de l'examen périodique des risques, l'ensemble des risques et des mesures d'atténuation est examiné et réévalué. Cet outil est également complété par une analyse détaillée des causes et impacts en cas de survenance de tout risque significatif et tient compte des actions et mesures d'atténuation mises en place par la Société. Cette méthodologie doit donner un aperçu de l'environnement de risque qui affecte la Société et doit lui permettre de définir, si nécessaire, le plan d'actions pour la gestion des risques et les domaines de contrôle et d'audits internes pour l'année à venir.

L'exercice de cartographie des risques a permis au Groupe de décrire ci-dessous les risques importants et de les regrouper en catégories, indiquées ci-après. Le Groupe a regroupé ces risques en trois catégories. Dans chaque catégorie, les risques les plus importants sont classés en premier lieu.

Le tableau ci-dessous présente les principaux risques identifiés par le Groupe, la typologie des risques, puis pour chaque catégorie le résumé des différents risques y afférent, ainsi qu'une estimation chiffrée de 1 à 5 de leur probabilité de survenance et de l'ampleur de leur impact négatif potentiel, cette évaluation étant nette des mesures d'atténuation des risques. La dernière colonne présente une note totale résultant de la multiplication de l'indice de probabilité par l'indice d'impact reflétant la criticité de ces risques pour le Groupe. Dans chacune des trois catégories susmentionnées, les risques ont été hiérarchisés de manière décroissante, en partant des risques avec la probabilité de survenance la plus élevée et l'impact négatif le plus élevé.

A la première ligne du tableau :

- **P** : indique la probabilité d'occurrence du risque (1 : faible probabilité, 5 : très forte probabilité) ;
- **I** : indique l'impact négatif que pourrait avoir la réalisation du risque sur la Société (1 : faible impact, 5 : très fort impact) ; et
- **C** : indique la criticité totale du risque pour la Société (1 : criticité minimale, 5 : très forte criticité).

Typologie du risque	Réf.	Nature du risque	P	I	C
<b>Risques Financiers</b>	1.1	Risque de solvabilité	1,0	2,0	1,5
	1.2	Risque de liquidité	2,0	3,0	2,5
	1.3	Risque de change	1,0	1,0	1,0
	1.4	Risque lié aux impayés ou à la solvabilité des clients du Groupe	1,0	1,5	1,3
	1.5	Risque de changement de contrôle	1,0	1,5	1,3
	1.6	Risque de dilution	1,0	1,5	1,3
<b>Risques opérationnels</b>	2.1	Risque lié à la pandémie du Covid-19	2,0	3,0	2,5
	2.2	Risque de dépendance liés à certains approvisionnements	2,0	2,0	2,0
	2.3	Risque lié à l'environnement concurrentiel	2,0	3,0	2,5
	2.4	Risque lié aux sites de production	1,0	1,0	1,0
	2.5	Risque de dépendance vis-à-vis d'hommes clés	1,0	4,0	2,5
	2.6	Risque lié au système d'informations	2,0	3,0	2,5
<b>Risques juridiques</b>	3.1	Risque lié à la sécurité des installations d'équipement réalisées par le Groupe	1,0	2,0	1,5
	3.2	Risque lié à la propriété intellectuelle du Groupe	1,0	2,0	1,5
	3.3	Risque lié aux réglementations applicables	1,0	1,0	1,0

## **1.1. RISQUES FINANCIERS**

### **1.1.1. Risque de solvabilité**

Sur les derniers exercices les résultats du groupe MND ont été négatifs.

Au 30 juin 2021, le résultat net du Groupe s'élève à (18 918 K€), contre (57 813 K€) au titre de l'exercice précédent.

En outre, les principales charges affectant le résultat opérationnel courant, d'un montant de (2 540 K€), contre (35 221 K€) au titre de l'exercice précédent, sont les suivantes :

- les achats consommés : 27 094 K€, contre 33 668 K€ au titre de l'exercice précédent,
- les charges de personnel : 14 087 K€, contre 19 651 K€ au titre de l'exercice précédent,
- et les charges externes : 11 274K€, contre 13 765K€ au titre de l'exercice précédent.

Par ailleurs, le Groupe pourrait continuer d'être affecté en raison de la pandémie du Covid-19, pour ses activités liées à l'industrie du tourisme.

Toutefois, il convient de constater une nette amélioration par rapport à l'exercice précédent, le Groupe a en effet réalisé un EBITDA ajusté positif de +2,6 M€, contre un EBITDA fortement négatif de (29,8 M€) au titre de l'exercice 2019/2020.

En vue de poursuivre son développement et notamment financer ses besoins en fonds de roulement, le Groupe continue d'étudier des financements nouveaux. Par ailleurs, le Groupe continue d'effectuer des démarches de demande de subventions auprès des administrations pour lesquelles il est éligible dans le contexte de la crise sanitaire.

En l'absence de nouvelles sources de financement, le Groupe ne serait potentiellement pas en mesure de faire face à ses échéances à venir, ce qui serait de nature à remettre en cause la continuité de son exploitation.

### **1.1.2. Risque de liquidité – continuité d'exploitation**

Les activités du Groupe sont à ce jour encore essentiellement orientées vers l'équipement de la saison d'hiver en montagne et donc soumises à la saisonnalité marquée de l'activité de ses clients.

Les stations de ski devant être opérationnelles pour l'ouverture de la saison, les équipements doivent être livrés et installés dans des délais compatibles avec cette échéance.

La seconde incidence porte sur la disponibilité des financements nécessaires pour faire face au pic de besoin en fonds de roulement, le Groupe ne percevant la majeure partie de ses revenus que plusieurs mois après avoir engagé une part significative de ses dépenses.

Le Groupe s'attache donc à mettre en œuvre diverses mesures afin d'une part de gérer au mieux cette saisonnalité et d'autre part de l'atténuer. A cette fin, le Groupe a mis en place une structure avec des fonctions support et un management centralisé dont une des missions consiste à appréhender au mieux les contraintes de chaque activité afin de pouvoir mettre en œuvre des synergies industrielles comme une optimisation de l'utilisation de l'outil de production, ou encore de sécuriser les approvisionnements pour éviter toute rupture dans les plannings de production et installations. Chacune des entités opérationnelles pour ce qui concerne la France et les filiales de distribution pour l'étranger veille à

développer une relation de proximité avec ses clients afin d'obtenir une visibilité accrue sur leurs besoins et ainsi planifier les approvisionnements et la production.

Cependant, si les mesures mises en œuvre par le Groupe subissaient des décalages de réalisation dus notamment à des retards dans la mise en place des financements ou si elles ne trouvaient pas les effets escomptés ou s'avéraient insuffisantes, cela pourrait avoir une incidence significative sur les activités, les résultats, la situation financière et le développement futurs du Groupe.

MND a œuvré en 2020/2021 au renforcement de sa situation bilancielle. Lors de l'été 2020, le Groupe a obtenu 38 M€ de nouveaux financements auprès de l'État français, de la région Auvergne-Rhône-Alpes et de son partenaire financier Cheyne Capital.

Au 30 juin 2021, la trésorerie disponible s'est renforcée à 10 020 K€, contre 5 556 K€ un an plus tôt et 7 326 K€ à fin décembre 2020. Il convient de souligner qu'au 30 juin 2021, le montant des aides publiques octroyées en 2020/2021 encore non perçues s'élevait à 10 M€.

La dette financière (hors dettes locatives) s'établissait à 97 384 K€, dont 68 591 K€ de dette senior (avec 100% des intérêts capitalisés) auprès de Cheyne Capital, échéance in fine mai 2024 et 18 889 K€ de prêt (avec 100% des intérêts capitalisés) auprès de l'Etat français, par l'intermédiaire du Fonds de développement économique et social (FDES), également à échéance mai 2024.

L'endettement financier net (hors dettes locatives IFRS 16) s'élevait à 87 364 K€ à fin juin 2021, contre 91 284 K€ à fin décembre 2020 et 74 988 K€ en juin 2020.

L'endettement financier brut du Groupe s'élève à 101 537 K€ et son échéancier est le suivant :

- Part à moins d'un an : 6 867 K€
- De 1 à 5 ans : 94 670 K€
- Au-delà de 5 ans : 0 K€

L'essentiel de la dette financière moyen terme est souscrit à taux fixe (montant d'intérêts de 10.7M€ pour l'exercice clos le 30 juin 2021). Les financements à court terme (concours bancaires) sont rémunérés sur la base d'un taux variable Euribor 3M (montant d'intérêts de 0.7M€ pour l'exercice clos le 30 juin 2021). Si les taux variables venaient à monter, le Groupe mettrait en place des instruments de couverture lui permettant de se prémunir au mieux du risque de taux.

Cependant, au 30 juin 2021, compte tenu d'un total de dettes financières à taux variable représentant moins de 20 % de la dette financière brute, le Groupe considère que la sensibilité en année pleine d'une variation des taux d'intérêt de +/- 1% est sans incidence matérielle ni sur la valeur de marché de l'endettement, ni sur le niveau de résultat consolidé.

Les comptes clos au 30 juin 2021 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration selon le principe de continuité d'exploitation aux vues des prévisions d'activité et de trésorerie à plus de 12 mois.

Dans ce contexte, la Société a procédé à une analyse de sa prévision de trésorerie, qui lui permet de confirmer sa capacité de financement de ses besoins au cours des 12 prochains mois.

A ce titre, au cours des derniers exercices, dont celui clos le 30 juin 2021, le groupe a finalisé, avec succès, le renforcement de sa structure bilancielle et le réaménagement de ses dettes bancaires, avec l'appui d'un nouveau partenaire financier aux côtés de Montagne & Vallée, l'actionnaire de référence de MND.

Ces opérations se sont traduites par :

- la réalisation de deux augmentations de capital au mois de septembre 2019, pour un montant total brut de 35 M€.
- le réaménagement de 34,8 M€ de dettes bancaires à court et moyen terme, en une seule ligne de prêt senior à remboursement in fine d'un montant de 35M€ avec une maturité prévue au 31 décembre 2023, assortie de covenants usuels, tenant notamment au respect trimestriel de ratios financiers permettant d'apprécier le poids de la dette sur le bilan et le compte de résultats.
- La mise en place d'un nouveau prêt senior de 20 M€ auprès de Cheyne Capital, remboursement in fine échéance mai 2024 (dont un montant de 15M€ effectivement versé à la clôture des comptes au 30 juin 2020 et un montant de 5 M€ effectivement versé au cours du 1er semestre de cet exercice 2020/2021).

Ce financement vient s'ajouter au prêt de 35 M€ consenti en août 2019 qui avait permis le réaménagement complet des dettes bancaires à court et moyen terme du groupe. Dans le cadre de la mise en place de la nouvelle ligne de financement senior de 20 M€, le groupe MND et Cheyne Capital ont également convenu d'allonger la maturité du prêt initial in fine de 35 M€ pour la porter de décembre 2023 à mai 2024, l'alignant ainsi avec le nouveau prêt senior de 20 M€.

Au total, le groupe MND bénéficie désormais auprès de Cheyne Capital d'un financement senior d'un montant nominal total de 55 M€, à échéance in fine mai 2024 et avec 100% des intérêts capitalisés.

En contrepartie, les prêts accordés par Cheyne Capital sont sécurisés par des garanties usuelles des contrats de financement bancaire. Ce financement senior est assorti de covenants usuels, tenant notamment au respect trimestriel de ratios financiers permettant d'apprécier le poids de la dette sur le bilan et le compte de résultats.

Pour rappel, le groupe MND a obtenu de façon formelle en juillet 2020 tous les waivers de consentement et renoncement aux cas de défauts attachés aux ratios financiers lors des opérations de refinancement du prêt senior d'un montant global de 55M€ avec une échéance du prêt senior au 15 mai 2024.

Cette ligne de prêt senior à remboursement in fine d'un montant de 55 M€, avec une maturité prévue à fin mai 2024, a toutefois été comptabilisée en dette à moins d'un an à la clôture des comptes annuels clos le 30 juin 2020.

Dans le cadre de la crise sanitaire et de la conclusion des opérations de financement réalisées au cours du 1er semestre de cet exercice 2020/2021, le groupe MND a bénéficié de la part de Cheyne Capital d'une suspension de calcul des covenants financiers pour les périodes trimestrielles du 30 septembre 2020, du 31 décembre 2020 et du 31 mars 2021. Les ratios financiers, qui ont été testés à la clôture des comptes annuels 30 juin 2021, sont respectés conformément aux termes du contrat de financement.

Par conséquent, cette ligne de prêt senior à remboursement in fine d'un montant nominal de 55 M€, avec une maturité prévue à fin mai 2024, a donc été comptabilisée en dette à plus d'un an à la clôture des comptes annuels clos le 30 juin 2021.

- Le groupe a également conclu en août 2020 un accord de financements avec l'État français et la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

L'État français, par l'intermédiaire de son Fonds de développement économique et social (FDES), a octroyé un prêt de 18 M€ au groupe MND à échéance mai 2024. Ce prêt est contre-garanti à hauteur de 50% par la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Sur cette base, le Groupe considère à la date d'arrêt de ses comptes clos le 30 juin 2021 être en capacité de couvrir ses échéances jusqu'au 30 juin 2022.

Cependant le Groupe continuera dans le futur d'avoir des besoins de financement importants pour assurer le financement de ses activités courantes au regard de la saisonnalité marquée de l'activité et pour continuer à financer sa croissance.

Il se pourrait toutefois que le Groupe ne parvienne pas à se procurer des capitaux supplémentaires quand il en aura besoin, ou que ses capitaux ne soient disponibles à des conditions financières acceptables pour le Groupe. Si les fonds nécessaires n'étaient pas disponibles, le Groupe pourrait devoir ralentir ses investissements en R&D et en développement commercial, notamment à l'international.

La réalisation de ce risque pourrait avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement et ses perspectives.

### 1.1.3. Risque de change

Le Groupe est très présent à l'échelle internationale et est par conséquent naturellement exposé aux fluctuations des devises. Les résultats financiers consolidés étant comptabilisés en euros, si le Groupe enregistre des ventes ou des produits dans d'autres devises, la conversion de ces revenus en euros peut donner lieu à d'importantes variations du montant de ces ventes et produits.

En outre, l'exposition au risque de change est essentiellement liée aux fluctuations du yuan chinois, de la couronne suédoise et du dollar américain.

		30 juin 2021		Sens. Devise	30 juin 2020		Sens. Devise
<b>Zone euro</b>	<b>EUR</b>	<b>27 725</b>	<b>68%</b>		<b>29 763</b>	<b>74%</b>	
<b>Autres devises</b>							
Dollar américain	USD	2 505	4%	(25)	1 847	3%	(18)
Franc suisse	CHF	1 452	3%	(15)	1 515	3%	(15)
Couronne suédoise	SEK	5 493	10%	(55)	2 783	5%	(28)
Livre turque	TRY	23	0%	(0)	26	0%	(0)
Dollar canadien	CAD	132	0%	(1)	51	0%	(1)
Renminbi	CNY	3 360	6%	(34)	2 793	5%	(28)
Kuna croate	HRK	311	1%	(3)	1 522	3%	(15)
<b>Sous-total autres devises</b>		<b>13 276</b>	<b>32%</b>		<b>10 537</b>	<b>26%</b>	
<b>Total</b>		<b>41 000</b>	<b>100%</b>	<b>(133)</b>	<b>40 300</b>	<b>100%</b>	<b>(105)</b>

La sensibilité du Groupe sur le chiffre d'affaires s'élève à **133K€** dans l'hypothèse où chaque devise se déprécie de 1% par rapport à l'euro.

Par ailleurs, le Groupe réduit son exposition au risque de change en couvrant ses principales opérations en devises.

#### **1.1.4. Risque lié aux impayés ou à la solvabilité des clients du Groupe**

Les clients du Groupe sont principalement des exploitants de station de ski, de tailles disparates avec des acteurs majeurs tels que la Compagnie des Alpes mais également des intervenants de moindre taille, susceptibles de connaître des difficultés financières, pouvant, le cas échéant, les conduire à une insolvabilité totale. En cas de détérioration importante du marché de la montagne dans les pays où il opère, notamment par suite des fermetures administratives des stations de ski et/ou d'un enneigement fortement réduit au cours d'une saison, le Groupe pourrait faire face à un nombre croissant de clients placés dans de telles difficultés, ce qui pourrait avoir un impact négatif sur les résultats et la trésorerie du Groupe.

Le Groupe considère ce risque marqué tant au regard de la diversité géographique de ses clients que de la complexité de ses contrats de projets.

Par ailleurs, la stratégie du Groupe engagée depuis plusieurs exercices à travers l'implantation d'un réseau de distribution international permettant de commercialiser sur plusieurs continents et un élargissement des activités à des secteurs non liés à la neige (activité de prévention de risques naturels, équipements de sites de loisirs) limitent ce risque. Enfin, un programme de développement d'une nouvelle activité dans le domaine des transports urbains devrait à terme conduire à atténuer encore davantage la sensibilité du Groupe à l'importance de l'enneigement naturel.

Le Groupe a été confronté à de ponctuels problèmes de solvabilité de ses clients sur les derniers exercices.

#### **1.1.5. Risque de changement de contrôle**

Dans le cadre des augmentations de capital intervenues en septembre 2019 pour un montant total brut de 35 M€, le fonds britannique CHEYNE SVC LLP s'est vu attribuer une action de préférence au capital de MONTAGNE & VALLEE et une action de préférence au capital de CHEYDEMONT. En vertu de cet accord, un changement de contrôle pourrait avoir lieu en cas de survenance d'un cas de défaut (i.e. défaut de paiement, insolvabilité, violation de covenant, changement significatif défavorable dans la situation financière de MONTAGNE & VALLEE, CHEYDEMONT ou MND).

En outre, un tel changement de contrôle serait sans conséquence sur les financements mis en place et sans conséquence significative sur les contrats de vente conclus par MND à ce jour. En revanche, ce changement de contrôle entraînerait une situation d'offre publique obligatoire et contraindrait CHEYNE SVC LLP à se conformer à toutes les dispositions applicables à cette situation.

#### **1.1.6. Risque de dilution**

A la date du 30 juin 2021, l'intégralité des obligations convertibles à échéance 2023, issues de la conversion par compensation de créance, en octobre 2020, d'un emprunt obligataire simple d'un montant nominal de 5,2 M€ émis en 2019, ont été converties en action MND, venant renforcer les fonds propres du Groupe.

Cet emprunt obligataire a ainsi permis au cours de cet exercice 2020 / 2021 le renforcement des fonds propres du Groupe tout en épargnant l'utilisation des ressources financières du Groupe du remboursement des obligations simples.

Par conséquent, la dilution potentielle issue de la conversion d'obligations convertibles dans le cadre de cet emprunt obligataire est désormais nulle.

MND ne dispose donc plus d'aucun instrument financier dilutif inscrit à son bilan ou hors-bilan. Le capital social de MND est désormais constitué de 251 322 231 actions au 30 juin 2021 (avant l'opération de regroupement des actions présentée en événement post-clôture).

Toutefois, la Société ne peut garantir qu'à l'avenir, des émissions de ce type ou attributions gratuites d'actions ne soient pas réalisées dans le cadre de sa politique de motivation de ses salariés ou que le développement de l'activité ne nécessite une ou plusieurs levées de fonds complémentaires. L'une ou l'autre de ces opérations générerait alors une dilution pour les actionnaires de la Société.

## **1.2. RISQUES OPERATIONNELS**

### **1.2.1. Risque lié à la pandémie du Covid-19**

Depuis janvier 2020, le coronavirus Covid-19 s'est propagé depuis la Chine et l'Organisation Mondiale de la Santé a déclaré en mars 2020 une situation de pandémie à l'échelle mondiale.

Des mesures sanitaires significatives ont été mises en œuvre par de nombreux pays pour limiter la propagation du virus : restrictions de voyage, périodes de quarantaine obligatoires aux personnes en provenance des régions touchées, fermeture de frontières, confinements des populations, fermeture des magasins autres que ceux de premières nécessités, fermeture des hôtels, des théâtres, des lieux publics, des domaines skiabiles, etc.

Ces mesures ont provoqué et provoquent des perturbations économiques majeures avec des incidences sur le trafic international de marchandises et sur la santé financière de nombreuses entreprises, dont les entreprises du secteur du tourisme.

A ce titre, de tels événements pourraient continuer d'impacter l'activité des sociétés du Groupe et d'affecter la capacité des clients du Groupe à honorer leurs créances envers les sociétés du Groupe, ce qui, à son tour, aurait une incidence défavorable importante sur les résultats financiers du Groupe.

En outre, la crise sanitaire pourrait avoir comme effet une accentuation des risques relevés précédemment comme la solvabilité du Groupe, sa liquidité ou encore la volatilité des devises.

Autrement dit, ces effets pourraient gravement porter préjudice à la situation financière, aux résultats d'exploitation et aux flux de trésorerie du Groupe.

A ce jour, la Groupe MND poursuit ses activités de production, livraison et installations auprès de ses clients conformément à son plan prévisionnel.

### **1.2.2. Risque de dépendance liés à certains approvisionnements**

La gestion des approvisionnements du Groupe est primordiale pour assurer la fabrication, la production, puis l'installation des équipements chez les clients dans des délais compatibles avec leur propre saisonnalité et pour maîtriser les marges. Néanmoins, certains approvisionnements nécessitent une vigilance particulière.

Côté clients, l'activité de sécurisation des pistes s'étale principalement d'octobre à mars de chaque année. Des livraisons sont effectuées aux clients en début de saison mais les demandes de réassort des stations de ski interviennent au coup par coup tout au long de la saison et exigent une capacité du Groupe à livrer dans des délais très courts. C'est pourquoi le Groupe doit s'approvisionner en amont, certains produits nécessitant de la part des fournisseurs des délais assez longs et mène une stratégie de stock minimum pour éviter quasiment toute rupture de pièces. Chaque commande client reçue est

entrée dans le système informatique (ERP) et déclenche un ordre de fabrication qui vérifie automatiquement les disponibilités de pièces ou de matière nécessaires pour la fabrication et permet, si besoin, de déclencher des commandes de réassort chez les fournisseurs référencés.

Pour la fabrication des remontées mécaniques dont les commandes interviennent le plus souvent assez en amont (de 8 à 12 mois) sur la base de prévisions de vente réajustées en cours d'année et pour les systèmes de déclenchement préventif d'avalanches, l'acier constitue un des principaux approvisionnements critiques dont il est nécessaire d'anticiper l'achat (le coût de l'acier représente environ 15% du prix de revient d'une remontée mécanique et 10% d'un système de déclenchement préventif d'avalanches). Le délai de validité des offres faites par le Groupe à ses clients étant relativement court, il est rare qu'une hausse de l'acier ne puisse être répercutée sur le prix de vente au client. Si le Groupe s'engage dans des contrats pluri annuels ou à long délai de réalisation (supérieurs à 18 mois) une clause d'indexation annuelle est généralement prévue. La sensibilité des résultats du Groupe au prix de l'acier reste par conséquent limitée.

Les synergies existantes entre les activités ont conduit le Groupe à rationaliser les politiques d'achat. Tout en conférant une autonomie de fonctionnement aux filiales industrielles, une coordination dédiée aux achats a été mise en place au niveau de la société animatrice de tête, qui permet de globaliser certains achats (usinage des métaux, traitements de surfaces, visserie, outillage, transports, entretien des locaux, assurances...) afin d'optimiser les conditions commerciales du fait de l'importance des volumes, et de référencer les fournisseurs en fonction de la qualité des produits fournis et du respect des délais de livraison.

Généralement, le Groupe veille à avoir au moins deux sources d'approvisionnement possibles pour ses achats. Dans les cas rares de fournisseurs uniques, il s'agit d'entreprises bien établies.

Toutefois des retards dans la livraison de certains achats, des défauts de qualité de certains approvisionnements pourraient conduire à des retards de fabrication, affecter la commercialisation et avoir des conséquences significatives sur les résultats et la situation financière du Groupe.

### **1.2.3. Risque lié à l'environnement concurrentiel**

Le Groupe intervient sur diverses activités se caractérisant par une concurrence active avec selon le cas des acteurs de tailles diverses. Cependant, le Groupe estime bénéficier à ce jour d'un positionnement fort, grâce notamment à une gamme de produits et services comptant parmi les plus étendues du marché, à des parts de marché significatives et à une relation clients inscrite dans la durée.

Il n'en demeure pas moins que sur un plan commercial, le Groupe est confronté à une concurrence se traduisant principalement par une pression sur les prix pour certaines de ses activités.

Concernant le secteur de la sécurité en montagne pour la France, le Groupe connaît une position forte qui pourrait conduire à un risque d'abus de position dominante s'il venait à profiter de cette position pour accroître fortement ses tarifs sur des clients ne pouvant que difficilement se fournir en matériel chez un autre équipementier. Cependant, le Groupe n'a jamais eu de réclamation sur ce thème.

### **1.2.4. Risque lié aux sites de production de Sainte-Hélène du Lac (73) et de Tours-en-Savoie (73)**

Le Groupe détient deux sites de production, tous deux situés en Savoie. Il s'agit des sites de Sainte-Hélène-du-Lac (notamment affecté à la conception et à la production des enneigeurs) et de Tours-en-Savoie (affecté aux équipements relatifs à la sécurisation et au balisage des domaines skiables).

La perte de l'utilisation d'une partie ou de la totalité de ces sites de production pour une période prolongée en raison d'un incident sur ces sites, tel qu'un incendie, un conflit de travail, une catastrophe naturelle, ou tout autre motif, peut avoir d'importantes répercussions négatives sur notre relation client et, a fortiori, sur l'activité, la situation financière ou les résultats d'exploitation du Groupe.

#### **1.2.5. Risque de dépendance vis-à-vis d'hommes clés**

Le Groupe pourrait perdre des collaborateurs clés et ne pas être en mesure d'attirer de nouvelles personnes qualifiées. Les collaborateurs clés identifiés par le Groupe sont à ce jour, son Président Directeur Général, ainsi que l'ensemble des membres du comité exécutif.

Le succès du Groupe dépend largement de l'implication et de l'expertise de son équipe dirigeante, des dirigeants des entités opérationnelles ainsi que de toutes les équipes. Malgré la structure mise en place afin de sécuriser le développement du Groupe, l'indisponibilité prolongée ou le départ de l'une ou plusieurs de ces personnes ou d'autres collaborateurs clés pourrait entraîner : des pertes de savoir-faire, de relationnel clients et la fragilisation de certaines activités, d'autant plus forte en cas de transfert à la concurrence, où des carences en termes de compétences techniques pouvant ralentir certains segments d'activité et pouvant altérer, à terme, la capacité du Groupe à atteindre ses objectifs.

Bien que le Groupe ait récemment renforcé ses structures, son développement futur pourrait le contraindre à recruter de nouveaux dirigeants, commerciaux et du personnel qualifié pour le développement de ses activités. Malgré l'attrait que peut présenter le Groupe au regard de ses perspectives de développement, il pourrait ne pas être en mesure d'attirer ou de retenir ces personnels clés à des conditions qui soient acceptables d'un point de vue économique. Dans une telle situation, cela pourrait l'empêcher globalement d'atteindre ses objectifs et ainsi avoir un effet défavorable significatif sur son activité, ses résultats, sa situation financière, son développement et ses perspectives.

Face à ce risque, le Groupe a mis en place des dispositifs contractuels spécifiques à son activité et conformes à la législation en droit du travail : clauses de non-concurrence, de non-débauchage, de transfert de propriété intellectuelle et de confidentialité. Enfin, le Groupe s'est attaché à mettre en place un environnement de travail et une politique salariale dynamiques et motivants.

#### **1.2.6. Risque lié au système d'informations**

Le développement des produits du Groupe se fait, en interne ou au travers de partenariats. Cette recherche et développement nécessite de disposer d'outils informatiques performants et notamment de logiciels de conception d'ingénierie spécialisés.

Ces processus de développement de technologies et de produits nécessitent de disposer d'un système d'informations de pointe, fiable et disponible sans interruption.

Si le Groupe cesse de disposer de ces outils informatiques performants, sa capacité à mener des activités de recherche et développement, ainsi que de production-commercialisation de ses produits serait fortement impactée.

Le Groupe a déployé SAP en France et à l'international. Cela permet de travailler de la même manière, partout dans le Groupe, en France ainsi que dans toutes les filiales étrangères grâce à des processus communs qui ont été définis par les métiers. SAP dans sa version full intégrée est en service sur l'ensemble des entités françaises depuis l'été 2020, et est en place sur les principales entités étrangères depuis fin juin 2021. La mise en place de SAP, couplée à une évolution des organisations des équipes finances, doit concourir plus que jamais à un meilleur pilotage des BU, des filiales et du Groupe dans

son ensemble. Cela permet désormais de traiter l'information financière avec plus de réactivité et de précision afin de mieux alimenter les décisions.

La direction du Groupe est donc particulièrement attentive à son système d'information et un ensemble de dispositions a été déployé pour en assurer sa sécurité.

### **1.3. RISQUES JURIDIQUES**

#### **1.3.1. Risque lié à la sécurité des installations d'équipement réalisées par le Groupe**

Outre les garanties contractuelles, et bien que, lors de la commande, le client s'engage à assurer le matériel dès la livraison, la responsabilité du Groupe pourrait être engagée en cas de défaillance lors de l'utilisation de ses équipements. Certains produits nécessitent pour garantir la sécurité des biens et des personnes une maintenance régulière selon les modalités figurant dans les normes et/ou les notices qui leur sont applicables. Le client est responsable du respect du calendrier de maintenance préconisé. Les conditions générales de vente précisent que de façon générale, il est de la responsabilité exclusive du client de contrôler fréquemment l'état et le degré d'usure des produits en conformité avec les normes applicables.

Les contrats de maintenance que le Groupe met en place précisent ces modalités d'intervention sur les installations, prévoient les cas dans lesquels il ne peut pas être mis en cause, ayant trait notamment aux conditions d'utilisation acceptées par le client au moment de l'achat et stipulent que les interventions du Groupe font l'objet d'une assurance pour couvrir les risques de responsabilité civile. Pour les remontées mécaniques, il s'agit simplement de maintenance à la demande, préventive ou curative.

À ce jour, le Groupe n'a fait l'objet d'aucune plainte ou poursuite dans ce domaine et a souscrit une assurance responsabilité du fait des produits défectueux prévoyant une couverture à hauteur d'un montant maximum de 15 M€ par sinistre. Les polices d'assurances souscrites par le Groupe couvrent aussi les activités de maintenance appelées à se développer. Le Groupe n'a jamais été appelé en responsabilité dans le cadre d'un produit défectueux.

Le Groupe ne peut garantir que sa couverture d'assurance actuelle soit suffisante pour répondre aux actions en responsabilité qui pourraient être engagées contre lui dans le futur. Le Groupe fait régulièrement évoluer les garanties de ses contrats pour tenir compte de l'évolution de son activité. Si sa responsabilité était ainsi mise en cause, et si elle n'était pas en mesure d'obtenir et de maintenir une couverture d'assurance appropriée à un coût acceptable ou de se prémunir d'une manière quelconque contre des actions en responsabilité du fait des produits, ceci aurait pour conséquence d'affecter gravement la commercialisation de ses produits et, plus généralement, de nuire aux activités, aux résultats, à la situation financière, au développement et aux perspectives du Groupe.

#### **1.3.2. Risque lié à la propriété intellectuelle du Groupe**

Le Groupe s'appuie, pour protéger ses produits et sa technologie, sur la protection offerte par des droits de propriété intellectuelle, tels que des brevets et marques, mais également sur ses secrets commerciaux et son savoir-faire protégés par des accords de confidentialité ou autres contrats.

Cependant, ces moyens pourraient ne pas empêcher une utilisation illicite des produits ou de la technologie du Groupe par des concurrents malgré le risque de poursuites judiciaires.

## **Sur les brevets**

Le Groupe pourrait connaître des difficultés dans l'obtention de certaines de ses demandes de brevets actuellement en cours d'examen, en particulier à l'étranger où des demandes d'extension ont été formulées. En effet, s'agissant des brevets en cours d'extension à l'étranger, il existe un risque théorique que certaines extensions soient purement et simplement refusées du fait de l'existence d'antériorités dans les pays concernés par ces extensions. En cas de refus d'extension, le Groupe ne pourrait jouir de la protection inhérente aux brevets et pourrait voir sa technologie copiée, ce qui pourrait se révéler dissuasif pour le développement de ses activités dans le pays considéré. Par ailleurs, la délivrance d'un brevet n'en garantit pas la validité, ni l'opposabilité qui peuvent toutes deux être contestées par des tiers.

Ainsi, même lorsque des brevets sont déposés à l'étranger, les moyens et les connaissances dont le Groupe dispose ne lui permettront pas, à 100%, de vérifier qu'une technique commercialisée n'est pas elle-même une contrefaçon au regard d'un brevet déposé ou de droits détenus par un tiers sur un territoire donné. Le Groupe pourrait voir sa responsabilité engagée à ce titre.

## **Sur les marques**

Quand bien même les marques ont été déposées, des tiers pourraient utiliser ou tenter d'utiliser des marques du Groupe. Si ce risque venait à se réaliser, cela pourrait compromettre la protection des noms permettant l'identification des produits du Groupe par les clients, les prospects et, d'une manière générale, le public.

## **Sur le savoir-faire**

Le Groupe ne peut pas garantir que ses technologies, qui sont étroitement liées à son savoir-faire et ses secrets commerciaux, sont adéquatement protégées contre les concurrents et ne pourront être usurpées, ou contournées, par ces derniers. En effet, dans le cadre des projets de collaboration menés par le Groupe ou dans ses relations avec ses prestataires, celui-ci doit fournir à ses cocontractants, sous différentes formes, certains éléments de son savoir-faire, protégés ou non par des brevets, et notamment des informations, données ou renseignements concernant les recherches, le développement, la fabrication et la commercialisation des produits du Groupe.

Le Groupe conclut systématiquement avec ses partenaires des accords de confidentialité avant toute communication d'information et inclut systématiquement des clauses de confidentialité dans les contrats de travail le liant avec ses salariés. Le Groupe ne peut cependant garantir que ces tiers ou que les salariés du Groupe respectent ces accords, que le Groupe sera informé d'une violation de ces clauses, ou encore que la réparation qu'il pourrait éventuellement obtenir serait suffisante au regard du préjudice qui serait ainsi subi.

## **Sur la titularité des droits**

Le Groupe recourt à des tiers dans le cadre de relations de sous-traitance, ou d'évaluation de la faisabilité d'une technologie. A ce titre, en l'absence de précision, et en cas de désaccord persistant entre les partenaires sur la titularité desdits droits, il existe un risque que le partenaire concerné revendique les droits de propriété intellectuelle sur les résultats auxquels il a contribué et, partant, risque d'empêcher le Groupe d'exploiter librement la technologie développée dans le cadre de ces accords. Par ailleurs, il ne peut être exclu que le Groupe fasse l'objet d'actions en contrefaçon.

Le Groupe ne peut garantir qu'il n'existe pas de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de tiers, particulièrement à l'étranger, susceptibles de couvrir certaines activités, produits ou technologies

du Groupe permettant à ces tiers d'agir en contrefaçon, ou sur un fondement similaire, à l'encontre du Groupe en vue d'obtenir des dommages et intérêts ou la cessation de l'utilisation du produit ou procédé incriminé.

Si ces actions étaient menées à leur terme et reconnues, en tout ou en partie, fondées, le Groupe pourrait être contraint d'arrêter ou de retarder la recherche, le développement, la fabrication ou la vente de produits ou procédés visés par ces actions, ce qui affecterait de façon significative ses activités dans le secteur d'activité concerné.

Une procédure intentée contre une des sociétés du Groupe, quelle qu'en soit l'issue, pourrait par ailleurs entraîner des coûts substantiels, compromettre son image, sa réputation, ou tout ou partie de l'activité concernée, et par voie de conséquence pourrait avoir un impact défavorable sur l'activité, les résultats, la santé financière et les perspectives du Groupe.

### **Sur le caractère significatif du coût lié à la protection par le Groupe de ses droits de propriété intellectuelle**

Le coût lié à la protection par le Groupe de ses droits de propriété intellectuelle est lié, notamment, aux frais de dépôt, de maintien en vigueur des brevets, à leurs extensions à l'étranger et à la gestion de ses autres droits de propriété intellectuelle, coût qui pourrait augmenter, notamment si des actions en justice devaient être introduites par le Groupe pour faire valoir ses droits.

Outre ces coûts, si une action en justice devait s'avérer nécessaire afin de faire respecter les droits de propriété intellectuelle du Groupe, de protéger ses secrets commerciaux ou son savoir-faire ou de déterminer la validité et l'étendue de ses droits de propriété intellectuelle, celle-ci pourrait influencer négativement sur le résultat et la situation financière des sociétés du Groupe concernées et ne pas apporter la protection recherchée.

### **1.3.3. Risque lié aux réglementations applicables**

En France, certaines activités du Groupe sont encadrées par les dispositions du Code de l'environnement relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement. Les sites du Groupe disposent des autorisations nécessaires pour l'exercice de leurs activités. Ces installations ne nécessitent pas de renouvellement systématique d'autorisation mais tout projet de modification dans l'exploitation du site doit être déclaré au bureau de l'environnement et de l'urbanisme de la préfecture pour obtention d'un arrêté complémentaire d'autorisation d'exploitation.

En Europe, ce sont principalement les règles CE qui s'appliquent, parfois en supplément ou en complément de normes nationales, notamment la Directive 2000/9/CE relative aux installations à câbles transporteurs de personnes concernant les funiculaires, téléphériques et téléskis.

Dans le reste du monde, la réglementation dépend du type de produit et de projet et il n'y existe selon le Groupe aucune norme standard.

Les réglementations aujourd'hui applicables peuvent être amenées à évoluer imposant un cadre de plus en plus contraignant sous l'impulsion de décisions nationales et/ou européennes. De plus, dans le cadre de son développement international, le Groupe pourrait se trouver contraint par de nouvelles réglementations au regard desquelles son offre ne serait plus conforme. L'évolution du cadre juridique, pouvant résulter de l'inflation de textes légaux et/ou réglementaires, pourrait remettre en cause les choix opérés par le Groupe sous l'emprise de la loi précédemment applicable. Le Groupe MND développe des solutions de transports de personnes et à ce titre, les normes relatives à la sécurité sont importantes et

peuvent être amenées à évoluer, c'est pourquoi le Groupe a mis en place une veille active portant sur l'évolution de ces normes

Le Groupe MND est régulièrement sollicité dans le cadre de Groupes de travail d'institutions nationales ou européennes portant sur les normes du secteur.

Le Groupe respecte et applique les procédures d'attestations de conformité, répond aux exigences de déclarations de conformité et de marquage CE et d'étiquetage.

Si le Groupe se trouvait contraint à de telles mises en conformité ou encore se trouvait dans l'incapacité technique ou financière de s'adapter à un environnement réglementaire plus contraignant ou nouveau résultant de projets de développement ou d'acquisitions dans de nouveaux domaines d'activité, cela pourrait induire un ralentissement ou l'impossibilité de commercialiser une partie de son offre sur une ou plusieurs zones géographiques et ainsi, venir impacter défavorablement et de manière plus ou moins significative les activités, les résultats, la situation financière, le développement et les perspectives du Groupe.

## 2. ACTIVITE ET SITUATION DU GROUPE

Le Groupe MND est un groupe leader en matière de développement, d'aménagement et de sécurisation de domaines skiables, de sites de loisirs et d'infrastructures en montagne depuis 2004.

Fort de son expertise industrielle dans le transport à câbles en montagne et de technologies innovantes, protégée par des brevets internationaux, le Groupe MND détient un formidable potentiel de croissance dans le domaine des transports collectifs urbains à câbles en offrant un mode de mobilité urbaine doux et alternatif.

Avec 2 sites de production, 10 implantations internationales et 28 distributeurs dans le monde, le Groupe MND compte 300 collaborateurs et plus de 3 000 clients dans près de 49 pays (au 30 juin 2021).

Le Groupe propose aux acteurs de la montagne une offre globale, à travers des marques fortes, des produits et des services répondant à l'ensemble de leurs besoins en matière de développement, d'aménagement, de sécurisation des domaines skiables et d'infrastructures en montagne. L'étendue de la gamme est scindée à ce jour en deux pôles d'activités complémentaires : d'une part, la Sécurité et les Loisirs et, d'autre part, les Remontées mécaniques et l'Enneigement de culture.

### **Sécurité & loisirs (MND Safety et MND Leisure)**

Activité historique du Groupe, le secteur de la sécurité regroupe deux segments : l'aménagement et la sécurisation des pistes et des sites sportifs ainsi que la prévention des risques naturels en zones sensibles. Il s'adresse aux domaines skiables, aux sites sportifs et touristiques ainsi qu'aux secteurs routiers, ferroviaires, miniers ou industriels en zones sensibles. Afin de diversifier son offre vers les activités d'été, le Groupe propose depuis 2013, des aménagements et des infrastructures de loisirs indoor et outdoor.

### **Enneigement & Remontées mécaniques (MND Snow et MND Ropeways)**

Le second pôle d'activité du Groupe rassemble les activités d'enneigement de culture, destinées aux domaines skiables qui souhaitent faire face aux aléas climatiques, et les remontées mécaniques, à travers des systèmes de transport par câbles pour l'équipement des stations de sport d'hiver. Au cours des dernières années, le Groupe a étendu son offre de remontées mécaniques vers les applications de déplacement pour les sites urbains avec l'obtention de marchés publics à la Réunion et à Huy (Belgique). Dans ce domaine, le Groupe travaille sur une technologie de rupture avec son projet Cabline.

## 2.1. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Unités	Société mère	Pays	Activité	Au 30 juin 2021			Au 30 juin 2020		
				Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode de conso.	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode de conso.
MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPEMENT	MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPEMENT	France	Services	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
MND FRANCE	MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPEMENT	France	Production & Distribution	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
MND GERMANY	MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPEMENT	Allemagne	Distribution	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
MND ITALY	MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPEMENT	Italie	Production & Distribution	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
TECHNOLOGIE ALPINE DE SECURITE	MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPEMENT	France	Production & Distribution	-	-	-	100,00 %	100,00 %	IG
MBS	MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPEMENT	France	Production & Distribution	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
ATM	MBS	France	Production & Distribution	-	-	-	100,00 %	100,00 %	IG
SUFAG	MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPEMENT	France	Production & Distribution	-	-	-	100,00 %	100,00 %	IG
MND SCANDINAVIA	MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPEMENT	Suède	Distribution	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
MND AUSTRIA	MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPEMENT	Autriche	Distribution	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
TECHFUN	MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPEMENT	France	Production & Distribution	-	-	-	100,00 %	100,00 %	IG
MND AMERICA	MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPEMENT	USA	Distribution	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
MND SWISS	MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPEMENT	Suisse	Distribution	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
MND ITALIA	MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPEMENT	Italie	Distribution	-	-	-	100,00 %	100,00 %	IG
MND IBERIA	MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPEMENT	Espagne	Distribution	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
MND TURKEY	MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPEMENT	Turquie	Distribution	-	-	-	100,00 %	100,00 %	IG
MND SVERIGE	MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPEMENT	Suède	Distribution	-	-	-	100,00 %	100,00 %	IG
MND CHINA	MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPEMENT	Chine	Distribution	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
MND MOUNTAIN DEVELOPMENT	MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPEMENT	Chine	Distribution	80,00 %	80,00 %	IG	80,00 %	80,00 %	IG
MND OOO	MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPEMENT	Russie	Distribution	100,00 %	100,00 %	IG	-	-	NC

IG : Intégration Globale

## 2.2. VARIATION DE PERIMETRE

Dans le cadre de sa réorganisation industrielle et commerciale, le groupe MND a opéré au cours de l'exercice clos au 30 juin 2021 une simplification juridique, tant en France qu'à l'étranger, en vue de simplifier son organisation juridique et structurelle, afin de réaliser sur l'exercice en cours des économies sur les frais de structure, une réduction des coûts et des charges administratives.

### 2.2.1 : Réorganisations en France

La filiale **MND FRANCE** (791 152 283 RCS CHAMBERY – anciennement dénommée LST) (ci-après la « **Société Absorbante** »), appartenant au pôle Remontée Mécanique, a absorbé par voie de fusion les filiales opérationnelles du Groupe ci-dessous listées, avec effet juridique au 30 juin 2021 et effet rétroactif comptable et fiscal au 1<sup>er</sup> juillet 2020 :

- **SOCIETE FRANCO-SUISSE DE TRANSPORT PAR CABLE (SFSTC)** (882 583 214 RCS CHAMBERY) (Pôle Remontée Mécanique)  
*Etant précisé que l'activité de SFSTC était exploitée par la Société Absorbante dans le cadre d'un contrat de location gérance depuis le 1<sup>er</sup> avril 2020.*
- **TECHNOLOGIE ALPINE DE SECURITE (TAS)** (382 489 128 RCS CHAMBERY) (Pôle sécurité)  
*Etant précisé que les autres sociétés du pôle sécurité, la filiale MBS et la sous-filiale ATM 73, lesquelles ont des établissements situés sur le site de Tours en Savoie (73), ont été exclues du périmètre de la fusion,*
- **TECHFUN** (793 624 578 RCS CHAMBERY) (Pôle loisirs)
- **SUFAG** ( 796 480 697 RCS CHAMBERY) (Pôle enneigement).

(ci-après désignées ensemble les « **Sociétés Absorbées** »)

La Société Absorbante et les Sociétés Absorbées sont des sociétés sœurs détenues chacune à 100 % par MND.

Cette fusion a permis de mettre fin à l'organisation sous forme d'entité distinctes par pôle d'activités. Désormais, seule la filiale MND FRANCE exerce les activités historiques du Groupe.

De plus, il a été opéré la transmission universelle du patrimoine de la filiale ATM73 (792 205 502 RCS CHAMBERY) (*société tupée*) au profit de la filiale MBS (*société tupante*) (399 385 715 RCS CHAMBERY), dans le cadre de la dissolution anticipée de la filiale ATM73 conformément à l'article 1844-5 alinéa 3 du Code civil, avec effet juridique au 29 juin 2021 et effet rétroactif fiscal au 1<sup>er</sup> juillet 2020.

### **2.2.2 : Réorganisations à l'étranger**

Les opérations suivantes ont été réalisées au cours de l'exercice clos le 30 juin 2021 :

- La fusion des deux filiales italiennes :
  - o la cession de l'intégralité des titres de MND Italy (anciennement dénommée LST srl) (société à responsabilité limitée immatriculée en Italie, dont le siège social est situé VIA GALILEO GALILEI 5, 20124 MILANO ITALIA et immatriculée sous le numéro MI-2095541 au registre du commerce et des sociétés de Milano, détenus par LST (cédante) au profit de MND (cessionnaire) en date du 23 décembre 2020, suivie de la transmission universelle du patrimoine avec effet au 1er mars 2021 (ou son équivalent dans la juridiction concernée) de MND Italia, une société à responsabilité limitée immatriculée en Italie, dont le siège social est situé VIA GALILEO GALILEI 5, 20124 MILANO, ITALIA et immatriculée sous le numéro MI-1653490 au registre du commerce et des sociétés de Milano (société absorbée) à LST srl, une société à responsabilité limitée immatriculée en Italie, dont le siège social est situé VIA GALILEO GALILEI 5, 20124 MILANO, ITALIA et immatriculée sous le numéro MI-2095541 au registre du commerce et des sociétés de MILANO (société absorbante), au titre du traité de fusion en date du 26 février 2021 et telle qu'approuvée par l'assemblée générale des actionnaires de MND Italia en date du 08 janvier 2021 et par l'assemblée générale des actionnaires de LST srl en date du 08 janvier 2021 ;
- La fusion des deux filiales suédoises :
  - o la fusion absorption en date du 2 juillet 2020 de MND Sverige, une société de droit suédois, dont le siège social est situé Nifsasvagen 11, 83152 Ostersund, SWEDEN et immatriculée sous le numéro 556206-8832 au registre du commerce et des sociétés de Sundsvall (Sweden) (société absorbée) à SUFAG AB, une société de droit suédois, dont le siège social est situé à Nifsasvagen 11, 83152 Ostersund, SWEDEN et immatriculée sous le numéro 556267-0710 au Registre of Commerce and Industry de Sundsvall (Sweden) (société absorbante), au titre du traité de fusion en date du 27 mars 2020 et telle qu'approuvée par l'assemblée générale des actionnaires de SUFAG AB et de MND Sverige en date du 27 mars 2020 ;
- La liquidation de la filiale turque :
  - o la dissolution-liquidation (ou son équivalent dans la juridiction concernée) de MND MÜHENDISLIK VE TICARET, une société de droit turc, dont le siège social est situé Oğuzlar Mah. Çetin Emeç Bulvarı 1364.Sokak 2/10 06296 Balgat / Ankara TURQUIE et immatriculée sous le numéro 6220624209 au registre du commerce et des sociétés de Balgat / Ankara, avec effet au 28 Août 2020.

## 2.3. SYNTHÈSE DE L'ACTIVITÉ DU GROUPE DURANT L'EXERCICE ÉCOULÉ

En M€ - Normes IFRS Données consolidées auditées	Exercice 2019/2020 12 mois	Exercice 2020/2021 12 mois	Variation
<b>Chiffre d'affaires</b>	40,3	<b>41,0</b>	+2%
dont Enneigement & Remontées mécaniques	20,5	<b>27,0</b>	+32%
dont Sécurité & Loisirs	19,8	<b>14,0</b>	-29%

A l'issue de l'exercice 2020/2021, MND a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 41,0 M€, en légère progression de +2% par rapport à 2019/2020. Le Groupe a ainsi atteint son objectif qui visait à réaliser un chiffre d'affaires annuel au même niveau que celui de l'exercice précédent, en dépit d'un environnement marqué par la crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19 et les conséquences économiques lourdes d'une saison blanche pour les professionnels de la montagne en Europe.

Tirant parti de son offre globale multi-activités 4 saisons et de sa présence internationale, MND a renoué avec la croissance au 2<sup>nd</sup> semestre 2020/2021 (recul de -5% de l'activité au 1<sup>er</sup> semestre 2020/2021 et +19% de croissance au 2<sup>nd</sup> semestre 2020/2021), notamment en France et en Europe.

Le pôle "Enneigement & Remontées mécaniques" a enregistré un chiffre d'affaires annuel de 27,0 M€, en forte progression de +32%. Outre l'installation de nombreux de systèmes d'enneigement pour des domaines skiables internationaux, le Groupe a bénéficié en 2020/2021 des premières facturations liées aux projets de mobilité urbaine remportés en 2020 : la 2<sup>ème</sup> ligne du réseau de téléphérique urbain de Saint-Denis à La Réunion et le nouveau téléphérique urbain et touristique de la ville de Huy (Belgique).

Plus impacté par les conséquences de la crise sanitaire, le pôle "Sécurité & Loisirs" a réalisé un chiffre d'affaires annuel de 14,0 M€, en recul de -29%, en raison de la baisse des ventes de produits et de services liés à l'exploitation des domaines skiables.

Sur le plan géographique, le groupe MND a réalisé 37% de son activité annuelle 2020/2021 en France (vs. 40% sur l'ensemble de l'exercice 2019/2020), 41% en Europe (hors France) (vs. 41%) et 22% dans le reste du monde (vs. 19%).

### 2.3.1. FORTE ACTIVITÉ COMMERCIALE EN 2020/2021 : 90 M€ DE PRISES DE COMMANDES

Après un ralentissement pendant l'hiver (d'octobre 2020 à mars 2021) en raison des incertitudes économiques entourant la fermeture des remontées mécaniques, la prise de commandes a été particulièrement soutenue au cours du dernier trimestre de l'exercice avec la signature de projets majeurs.

Au total, le Groupe a enregistré pas moins de 90 M€ de nouvelles commandes fermes au cours de l'exercice 2020/2021.

Au 30 juin 2021, le carnet de commandes fermes du Groupe s'établissait ainsi à 91,7 M€, en progression de +115% par rapport à juin 2020<sup>1</sup>. Les commandes à facturer au cours de l'exercice 2021/2022 représentaient 57,4 M€ du carnet de commandes à fin juin 2021.

<sup>1</sup> Carnet de commandes de 42,7 M€ au 30 juin 2020.

### 2.3.2. 6,3% de MARGE D'EBITDA AJUSTÉ EN 2020/2021, SUPÉRIEURE À L'OBJECTIF

En M€ - Normes IFRS	2019/2020	2020/2021	Variation
Données auditées	12 mois (du 1er juillet 2019 au 30 juin 2020)	12 mois (du 1er juillet 2020 au 30 juin 2021)	M€
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>40,3</b>	<b>41,0</b>	<b>0,7</b>
<b>Marge brute<sup>1</sup></b>	<b>6,6</b>	<b>13,9</b>	
<i>% de marge brute</i>	16%	34%	
<b>EBITDA<sup>2</sup></b>	<b>-29,8</b>	<b>2,6</b>	<b>32,4</b>
Résultat opérationnel courant	-35,2	-2,5	
Résultat opérationnel	-47,6	-7,2	
Résultat financier <sup>3</sup>	-10,4	-12,0	
<b>Résultat net</b>	<b>-57,8</b>	<b>-18,9</b>	<b>38,9</b>

<sup>1</sup> Marge brute : chiffre d'affaires – Achats consommés

<sup>2</sup> EBITDA : Résultat opérationnel courant – Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions nettes des reprises

<sup>3</sup> Résultat financier : Coût de l'endettement financier net + Autres produits et charges financiers

Dans le sillage du 1<sup>er</sup> semestre qui s'était traduit par l'atteinte d'EBITDA ajusté positif, le Groupe a atteint, et même dépassé, son objectif de retour à l'équilibre opérationnel (EBITDA ajusté) en 2020/2021.

L'EBITDA ajusté s'est établi à 2,6 M€ sur l'exercice, contre une perte d'EBITDA ajusté de -29,8 M€ en 2019/2020. La marge d'EBITDA ajusté atteint ainsi 6,3% en 2020/2021.

Ce fort redressement de la rentabilité opérationnelle de MND est la combinaison de plusieurs actions menées avec succès dans le cadre du plan stratégique « **Succeed Together 2024** » :

- i. une **amélioration forte de la performance opérationnelle** du Groupe en 2020/2021, consécutive à la mise en œuvre de la transformation industrielle et commerciale du Groupe, matérialisée par le regroupement des pôles (économies d'échelles) et leur relocalisation industrielle en France. Cela s'est matérialisé par un doublement (+111%) de la marge brute à 13,9 M€, soit +7,3 M€, et un taux de marge brute de 34% sur l'ensemble de l'exercice ;
- ii. la **réalisation de 7 M€ d'économies** sur l'ensemble de l'exercice (dont 2,5 M€ d'économies sur les charges externes (-18%) et 4,5 M€ sur les charges de personnel (-23%) hors prise en compte des mesures gouvernementales de soutien face à la Covid-19), au-delà des 6 M€ visées initialement.

Les mesures de soutien destinées aux entreprises et à la filière Montagne (aides publiques, subventions et fonds de solidarité), mises en place par le Gouvernement français pour faire face à la pandémie, ont pour leur part permis de compenser en partie le manque à gagner de chiffre d'affaires qui n'a pu être réalisé du fait de la fermeture administrative des remontées mécaniques lors de la saison hivernale 2020/2021.

Après prise en compte des dotations aux amortissements, dépréciations et provisions, le résultat opérationnel courant ressort à -2,5 M€, contre -35,2 M€ en 2019/2020.

Les autres produits et charges opérationnels se sont élevés à -4,7 M€ sur l'exercice, conduisant à un résultat opérationnel de -7,2 M€, en amélioration de +40,4 M€ d'un exercice à l'autre.

Les autres produits et charges opérationnels comptabilisée en 2020/2021 sont constitués pour l'essentiel

- (i) de coûts de rationalisation non provisionnés l’an dernier du fait de l’accélération de la transformation du groupe en cours d’exercice et
- (ii) des provisions relatives aux derniers travaux d’adaptation de la structure du Groupe en Europe qui seront achevés à l’issue du 1<sup>er</sup> semestre 2021/2022.

Le résultat financier, qui s’élève à -12,0 M€ à l’issue de l’exercice, intègre les coûts liés à la restructuration de la dette financière opérée au 1<sup>er</sup> semestre (frais d’émission d’emprunt et indemnités de conversion et de parité des emprunts obligataires) et les intérêts financiers de la dette financière.

Au final, le résultat net s’établit à -18,9 M€ en 2020/2021, en amélioration notable de +38,9 M€ par rapport à l’exercice précédent -57,8 M€.

S’agissant du tableau des flux de trésorerie, nous vous proposons ci-dessous un tableau simplifié en décrivant les principaux éléments :

En K€	30/06/2021	30/06/2020
CAF après coût de l’endettement financier net et impôt	(16 537)	(46 373)
CAF avant coût de l’endettement financier net et impôt	(5 400)	(36 357)
Flux net de trésorerie généré par l’activité	(6 136)	(32 716)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d’investissement	(2 958)	(2 153)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	19 026	56 834
Variation de la trésorerie	9 932	21 965

Des informations complémentaires vous sont données dans les annexes aux comptes consolidés.

En complément de ces éléments financiers consolidés, vous trouverez en partie II – FILIALES ET PARTICIPATIONS un commentaire sur la performance des filiales qui composent le Groupe.

## **2.4. EVENEMENTS MARQUANTS SURVENUS AU NIVEAU DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE**

### **▪ Renforcement de la structure bilancielle**

MND a poursuivi au cours de l'exercice 2020/2021 le renforcement de ses capacités financières, pour accompagner le retour à pleine capacité de ses sites de production et adapter son organisation au nouvel environnement économique.

#### **○ 38 M€ de nouveaux financements auprès de l'État français, ainsi que de son partenaire financier Cheyne Capital**

Le Groupe a conclu en août 2020 des accords de financements avec l'État français et son partenaire financier Cheyne Capital pour l'obtention de prêts d'un montant total de 38 M€.

L'État français, par l'intermédiaire de son Fonds de développement économique et social (FDES), a octroyé un prêt de 18 M€ au Groupe MND à échéance mai 2024. Ce prêt est contre-garanti à hauteur de 50% par la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Concomitamment, un nouvel accord de financement a été conclu avec Cheyne Capital pour l'octroi d'une nouvelle ligne de prêt senior, à remboursement in fine avec une maturité prévue au 15 mai 2024, d'un montant de 20 M€. Ce financement vient s'ajouter au prêt de 35 M€ consenti en août 2019. Dans le cadre de la mise en place de la nouvelle ligne de financement senior de 20 M€, le groupe MND et Cheyne Capital ont également convenu d'allonger la maturité du prêt initial in fine de 35 M€ pour la porter de décembre 2023 à mai 2024, l'alignant ainsi avec le nouveau prêt senior de 20 M€. Au total, le Groupe MND bénéficie désormais auprès de Cheyne Capital d'un financement senior d'un montant nominal total de 55 M€, à échéance in fine mai 2024 et avec 100% des intérêts capitalisés.

Ce financement senior est assorti de covenants usuels, tenant notamment au respect trimestriel de ratios financiers permettant d'apprécier le poids de la dette sur le bilan et le compte de résultat.

Enfin, il convient de souligner que dans le cadre de la crise sanitaire et de la conclusion des opérations de financement réalisées au cours de cet exercice 2020 / 2021, le Groupe MND a bénéficié de la part de Cheyne Capital d'une suspension du calcul des covenants financiers pour les périodes trimestrielles du 30 septembre 2020, du 31 décembre 2020 et du 31 mars 2021.

Dans le cadre de son arrêté de comptes consolidés clos au 30 juin 2021, le Groupe respecte ses covenants financiers.

### **▪ Conversion en actions de l'intégralité des obligations convertibles à échéance décembre 2023**

MND a annoncé au cours de cet exercice 2020 / 2021 la conversion d'un emprunt obligataire simple d'un montant nominal de 5,2 M€, détenu par des investisseurs européens, en un emprunt obligataire convertible en actions, et ce par compensation de créance d'obligations simples émises en 2019.

Le principe de cette opération a été décidée le 29 octobre 2020 par le Président - Directeur général agissant sur subdélégation du Conseil d'administration du même jour, faisant ainsi usage de la 18<sup>ème</sup> résolution de l'assemblée générale du 21 février 2020.

A la date du 30 juin 2021, l'intégralité des obligations convertibles à échéance 2023, issues de la conversion de l'emprunt obligataire simple d'un montant nominal de 5,2 M€ émis en 2019, ont été converties en action MND, venant renforcer les fonds propres du Groupe.

En conséquence, cette opération a permis au cours de cet exercice 2020 / 2021 le renforcement des fonds propres du Groupe, tout en épargnant l'utilisation des ressources financières du Groupe qui auraient été nécessaires pour procéder au remboursement des obligations simples.

MND ne dispose donc plus d'aucun instrument financier dilutif inscrit à son bilan ou hors-bilan. Le capital social de MND est désormais constitué de 251 322 231 actions au 30 juin 2021 (avant l'opération de regroupement des actions présentée en événement post-clôture).

#### ▪ **Augmentation de capital réservée de 0,4 M€**

MND annonce également la réalisation d'une augmentation de capital réservée de 400 000 €, en numéraire par compensation de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par voie d'émission de 4 000 000 d'actions ordinaires<sup>2</sup>, au prix d'émission de 0,10 €, sans prime d'émission<sup>3</sup>.

Le principe de cette émission obligataire a été décidé le 2 septembre 2020 par le Président - Directeur général agissant sur subdélégation du Conseil d'administration du 12 juin 2020, faisant ainsi usage de la 17<sup>ème</sup> résolution de l'assemblée générale du 21 février 2020, au bénéfice de la société Vester Finance, en règlement de la créance de cette dernière vis-à-vis de MND consécutivement à la mise en place des financements obligataires et leurs restructurations réalisés pendant l'exercice 2019/2020.

Ces actions nouvelles émises ont fait l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur le marché Euronext Growth d'Euronext Paris.

#### ▪ **Augmentation de capital dans le cadre de l'apport en nature consenti par SFSTC**

MND annonce également la réalisation le 23 décembre 2020 d'une augmentation de capital d'un montant de 700 000 € par voie d'émission de 7.000.000 d'actions ordinaires nouvelles, au prix d'émission de 0,10 €, sans prime d'émission, dans le cadre de l'apport en nature de la totalité des titres composant le capital de la *Société Franco-Suisse de Transport par Câble* (882 583 214 RCS CHAMBERY) (« **SFSTC** ») consenti par la société MONTAGNE ET VALLEE (454 040 320 RCS CHAMBERY) (l'« **Apporteur**») au profit de MND (ci-après l'« **Apport en Nature SFSTC** »).

L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 23 décembre 2020 a approuvé, par l'adoption des résolutions 23 à 26 :

- le projet d'Apport en Nature SFSTC,
- l'évaluation de l'Apport en Nature SFSTC arrêté à la somme globale de sept cent mille euros (700.000 €), soit sept cent euros (700 €) par titre apporté,
- la rémunération de l'Apport en Nature SFSTC par l'attribution à l'Apporteur de sept mille (7.000.000) actions ordinaires nouvelles de la Société, émises au prix de dix centimes d'euros (0,10€) et l'augmentation de capital consécutive pour la Société.

---

<sup>2</sup> représentant une dilution de 2,52% sur la base du capital social au 31 août 2020, soit 158 853 061 actions. Un actionnaire détenant 1,00% du capital de la société avant la réalisation de cette émission, détient dorénavant une participation de 0,975% (en base non diluée). La répartition du capital de MND post cette augmentation de capital est consultable sur l'espace Investisseurs du site MND ([mnd-bourse.com](http://mnd-bourse.com)), onglet La Bourse.

<sup>3</sup> représentant une décote de -11,8% par rapport au cours de clôture de l'action MND sur le marché Euronext Growth Paris le 1<sup>er</sup> octobre 2020, soit 0,1134 €, conformément à la 17<sup>ème</sup> résolution votée par l'assemblée générale mixte en date du 21 février 2020.

Il est rappelé que la réalisation effective de l'Apport en Nature SFSTC -et de l'augmentation du capital social de la Société en rémunération- a été soumise à la condition suspensive de la réalisation préalable de l'apport en nature par la société NCSA (882 259 088 RCS GRENOBLE) des 1.000 actions représentant 100% du capital et des droits de vote de la société SFSTC au profit de la société MONTAGNE ET VALLEE (l'« **Apport Préalable** »).

Le Conseil d'administration de MND en date du 23 décembre 2020 a ainsi constaté :

- la réalisation effective de la condition suspensive d'Apport Préalable, consistant à l'apport des titres de SFSTC par NCSA au profit de la société MONTAGNE ET VALLEE
  - la réalisation définitive de l'Apport en Nature SFSTC dument approuvé lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société en date du 23 décembre 2020 par l'adoption de la 23<sup>ème</sup> résolution,
  - l'attribution en profit de l'Apporteur MONTAGNE ET VALLEE de sept mille (7.000000) actions ordinaires nouvelles de la Société, émises au prix de dix centimes d'euros (0,10 €), entièrement libérées, emportant augmentation du capital social d'un montant de sept cent mille euros (700.000 €) pour le porter de 16.285.306,10 euros à 16.985.306,10 euros, conformément à la 24<sup>ème</sup> résolution adoptée par l'Assemblée Générale Extraordinaire.
- **Augmentation de capital de 4K€ suite à l'exercice de bons de souscription d'actions autonomes attribués gratuitement au profit de l'ensemble des actionnaires (BSA)**

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires en date du 18 septembre 2019, aux termes de la cinquième résolution, a décidé l'émission et l'attribution gratuite, en une seule fois, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'un montant global maximum de 14.364.610 bons de souscription d'actions autonomes (ci-après les « **BSA** ») permettant une augmentation de capital d'un montant nominal global maximum de 1.436.461 euros et a délégué tous pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de mettre en œuvre ladite émission et attribution gratuite de BSA.

Le Conseil d'Administration du 27 septembre 2019 a ainsi décidé de fixer les conditions et modalités de cette émission de même que les modalités d'exercice des BSA.

Le 2 octobre 2019, les BSA ont été attribués gratuitement à l'ensemble des actionnaires justifiant d'une inscription en compte de leurs titres, à l'exception des sociétés MONTAGNE ET VALLEE et CHEYDEMONT, lesdits actionnaires ayant déclaré renoncer expressément à ladite attribution. Les BSA ont été attribué gratuitement aux actionnaires à raison d'un (1) BSA pour une (1) action ancienne existant à la date d'attribution, chaque BSA donnant droit à la souscription d'une (1) action nouvelle, au prix de souscription de 0,41 euro par action, soit une prime d'émission de 0,31 euros par action qui seront dès leur admission aux négociations sur le marché d'Euronext Growth Paris, assimilées aux actions anciennes de la Société.

Le Conseil d'Administration en date du 4 février 2021 a constaté :

- l'exercice à cette date de 40.613 BSA donnant droit à la souscription de 40.613 actions ordinaires de la Société au prix unitaire de 0,41 euro, payable en numéraire à raison 0,41 euro par action (soit 0,10 euro de valeur nominale et 0,31 euro de prime d'émission),
- la réalisation consécutive d'une augmentation de capital d'un montant 4.062 euros, par exercice de 40.613 BSA, entraînant l'émission de 40.613 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de dix centimes d'euro (0,10) chacune,

- l'inscription d'une prime d'émission de 0,31 euro par action nouvelle émise, soit une somme totale 12.590,03 euros, sur le compte « *Prime d'émission* » au passif du bilan,
  - que les 40.613 actions ainsi créées sont soumises à toutes les dispositions statutaires avec tous les droits attachés aux actions ordinaires à compter du premier jour de l'exercice en cours.
- **Annnonce du plan stratégique SUCCEED TOGETHER 2024 pour retrouver la rentabilité opérationnelle dès 2020/2021**

En septembre 2020, MND a dévoilé « **Succeed Together 2024** », son plan stratégique, articulé autour d'une marque unique, **MND**, qui s'appuie sur les 4 expertises cœur de métier du groupe : **MND ROPEWAYS** dans le transport par câble, **MND SNOW** pour les solutions d'enneigement, **MND SAFETY** pour les systèmes de sécurité et de prévention des risques avalanches et **MND LEISURE** dans les loisirs à sensations.

Dans le cadre de **Succeed Together 2024**, le Groupe a engagé un plan de transformation visant l'excellence opérationnelle, à travers le regroupement complet de ses pôles et sa relocalisation industrielle en France, au cœur des Alpes et de la région Auvergne-Rhône-Alpes, au plus près de ses marchés historiques, liés à l'activité des équipements de domaines skiables.

Cette présence locale sera renforcée au cours de l'exercice 2022/2023 avec la livraison d'un nouveau bâtiment industriel permettant de doubler les capacités de production. Il permettra notamment d'augmenter les espaces d'assemblage pour les pôles transport par câble et enneigement, de regrouper l'ensemble des activités sur un seul site et d'accueillir une nouvelle ligne de production dédiée aux projets de transport urbain.

**Succeed Together 2024** s'inscrit dans une logique de retour à une croissance maîtrisée et de rentabilité. S'appuyant sur une bonne dynamique de commandes, le Groupe visait un **retour à l'équilibre opérationnel normatif (EBITDA ajusté) dès l'exercice 2020/2021** clos le 30 juin 2021.

Or, le Groupe a atteint, et même dépassé, son objectif de retour à l'équilibre opérationnel (EBITDA ajusté) en 2020/2021. L'EBITDA ajusté s'est en effet établi à 2,6 M€ sur l'exercice, contre une perte d'EBITDA ajusté de -29,8 M€ en 2019/2020.

Enfin, face aux défis climatiques, ce plan stratégique comporte également un volet environnemental, à travers le développement de solutions optimisées sur le plan énergétique et l'accompagnement des clients dans leurs démarches de réduction de leur empreinte écologique.

○ **Restructuration opérationnelle et plan de transformation**

Le plan de transformation et de rationalisation des organisations et des opérations industrielles du groupe MND en France et à l'étranger, qui a été engagé dès le début de l'exercice 2019 /2020, s'est poursuivi de façon active au cours de cet exercice clos au 30 juin 2021.

Compte tenu du contexte récent, le plan de transformation a été accéléré et renforcé pour adapter la structure de coûts, à travers un vaste plan de transformation visant à améliorer la performance des activités du groupe.

Ce plan vise à passer un cap d'organisation et de structuration, un cap d'industrialisation de ses méthodes et process, dans le but de satisfaire ses clients et d'atteindre ses objectifs de rentabilité de manière durable.

Concrètement, le plan de rationalisation engagé visait notamment à réduire d'environ 20% soit plus de 6 M€ en année pleine la structure de coûts du groupe pour abaisser le point d'équilibre opérationnel et viser ainsi un EBITDA ajusté à l'équilibre dès l'exercice 2020/2021.

Au final, la rationalisation du nombre de sites industriels, la réduction en cours du nombre de filiales de distribution et l'optimisation d'un certain nombre de coûts fixes du groupe a permis de réaliser **7 M€ d'économies** sur l'ensemble de l'exercice (dont 2,5 M€ d'économies sur les charges externes (-18%) et 4,5 M€ sur les charges de personnel (-23%) hors prise en compte des mesures gouvernementales de soutien face à la Covid-19), au-delà des 6 M€ visées initialement pour l'exercice 2020/2021

Le plan de transformation porte notamment sur les volets suivants :

#### **(a) Commerce et marketing :**

Le groupe MND doit, au cours des trois prochaines années, augmenter sensiblement son volume d'affaires pour d'atteindre une taille critique nécessaire à son développement, tout en améliorant la relation client, et doit aussi travailler ses marges pour garantir une rentabilité durable.

Cela passe par la poursuite d'un déploiement en France et à l'international ; plus proche de ses clients et plus présent en région. L'organisation commerciale est donc passée d'une organisation par activités à une organisation transverse par Zone Géographique.

L'organisation commerciale du groupe s'articule désormais autour de 7 régions, pilotées par des directeurs commerciaux. L'organisation des filiales de distribution a également évolué, en distinguant la responsabilité des opérations avec celle des ventes. L'objectif étant que les filiales soient le prolongement du groupe par zone géographique, sur un volet commercial mais également opérationnel. Les équipes commerciales reportent désormais à la direction commerciale groupe.

#### **(b) Système d'information et pilotage financier**

Le Groupe a continué le déploiement de son ERP SAP afin de travailler de la même manière, partout dans le Groupe, en France ainsi que dans toutes les filiales étrangères grâce à des processus communs définis par les métiers.

SAP dans sa version full intégrée est en service sur l'ensemble des entités françaises depuis l'été 2020, et a été déployé sur les entités étrangères au cours de l'exercice clos le 30 juin 2021.

La mise en place de SAP, couplé à une évolution des organisations des équipes finances, doit concourir plus que jamais à un meilleur pilotage des BU, des filiales et du Groupe dans son ensemble. Cela permet désormais de traiter l'information financière avec plus de réactivité et de précision afin de mieux alimenter les décisions.

#### **(c) Opérations**

L'outil industriel s'est construit au fur et à mesure de la croissance du Groupe et au rythme des diverses acquisitions. Le travail réalisé par les équipes a été incontestablement profitable pour le développement du Groupe. Malheureusement l'outil industriel à travers plusieurs sites de production n'est pas optimisé et pèse sur les marges.

Par conséquent, le groupe a procédé aux opérations de rationalisation et de restructuration suivante :

- La restructuration des activités industrielles et leur rapatriement en France = Relocalisation de l'activité industrielle Snow en France et la fermeture du site suédois ; Fermeture du site industriel Ropeway en Allemagne et relocalisation en France
- La simplification juridique du Groupe afin de limiter ainsi le reporting, les opérations de consolidations financières, les déclarations fiscales et autres procédures juridiques qui sont à la fois complexes et coûteuses, ainsi qu'une adaptation des coûts de structure par un plan d'économie des charges externes et une optimisation des organisations.
- Le lancement d'un projet d'extension du bâtiment au siège de MND à Saint Hélène du Lac afin de centraliser l'ensemble des sites opérationnels au cours de l'exercice 2022/2023. Cela permettra de générer des économies et de faire face aux besoins de croissance et de développement.
  - **Réorganisation du Groupe (Fusion de filiales)**

Comme évoqué ci-dessus au paragraphe 2.2 – Variation du périmètre – diverses opérations de réorganisation sont intervenues concernant les filiales françaises et étrangères afin de simplifier l'organigramme du Groupe.

#### ▪ **Crise Sanitaire du Covid-19**

Depuis janvier 2020, le coronavirus Covid-19 s'est propagé depuis la Chine et l'Organisation Mondiale de la Santé a déclaré en mars 2020 une situation de pandémie à l'échelle mondiale.

Des mesures sanitaires significatives ont été mises en œuvre par de nombreux pays pour limiter la propagation du virus : restrictions de voyage, périodes de quarantaine obligatoires aux personnes en provenance des régions touchées, fermeture de frontières, confinements des populations, fermeture des magasins autres que ceux de premières nécessités, fermeture des hôtels, des théâtres, des lieux publics, éventuellement des domaines skiables, etc.

Ces mesures provoquent des perturbations économiques majeures avec des incidences sur le trafic international de marchandises et sur la santé financière de nombreuses entreprises, dont les entreprises du secteur du tourisme.

L'exercice 2020/2021 s'est déroulé dans un contexte toujours marqué par la crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19 et ses conséquences économiques pour les professionnels de la montagne, lourdement impactés par la fermeture administrative des remontées mécaniques. Dans cet environnement fortement perturbé, MND a su faire preuve de résilience, tirant parti de son offre globale multi-activités 4 saisons et de sa présence internationale multi-continents.

L'exercice 2020/2021 a été marqué par la fermeture des remontées mécaniques pour les exploitants de domaines skiables européens sur l'ensemble de la saison hivernale et dans de nombreux pays européens.

Dans ce contexte d'incertitudes, le Groupe a mis en œuvre les dispositifs gouvernementaux à sa disposition, dans le cadre des mesures de soutien aux entreprises (exonérations de charges sociales, activité partielle, fonds de solidarité et aide liée aux coûts fixes) pour ses activités les plus impactées.

Parallèlement, MND a poursuivi au cours de cet exercice son plan de performance opérationnelle et d'optimisation de sa structure de coûts (rationalisation des sites industriels, réduction du nombre de filiales de distribution, optimisation des charges fixes), afin de continuer à adapter le Groupe à son nouvel

environnement économique et atteindre comme indiqué ci-dessus l'équilibre opérationnel (EBITDA ajusté) visé sur l'ensemble de l'exercice 2020/2021.

- **Accord BARTHOLET**

Après deux années de collaborations réussies pour la commercialisation et la réalisation de systèmes de transport par câble, le groupe français MND et le groupe suisse BARTHOLET décident d'intensifier et d'étendre leur coopération commerciale et industrielle pour renforcer leur présence sur le marché mondial et accompagner au mieux leurs clients. Les deux groupes ont pour ambition de développer leurs positions sur le marché du transport par câble en unissant leurs forces commerciales, opérationnelles et de R&D, leurs outils industriels, leurs catalogues de produits et leurs technologies. Cette alliance des deux groupes permettra de mieux couvrir chaque marché à travers le monde, pour y répondre avec réactivité selon les spécificités locales, et ainsi s'adapter aux enjeux d'un marché mondial en pleine expansion.

Pour être prêt à faire face au potentiel croissant du marché du transport par câble, les deux groupes souhaitent accroître mondialement leur implantation. Les produits de MND et de BARTHOLET sont reconnus pour leur haut niveau de performances, leur innovation ainsi que leur design grâce à des partenaires industriels clés comme le Studio Porsche Design. Au cumul, les deux groupes ont déjà réalisé plus de mille installations de transports par câble dans le monde, dont des appareils téléportés débrayables de toute dernière génération comme les télécabines récemment mises en service aux 2 Alpes ou à Brest (France) mais aussi Narvik (Norvège), Gstaadt, Flumsberg, Lenzerheide (Suisse), Prato Nevoso (Italie) ou encore au centre-ville de Moscou (Russie).

L'objectif de cette coopération renforcée et stratégique est d'offrir la gamme de solutions la plus complète en unissant les services commerciaux, les outils de productions industrielles, les gammes de produits et solutions ainsi que les services après-vente des deux groupes.

Pour assurer un véritable leadership en termes de vente et de marketing, les deux sociétés utiliseront leur présence historique dans chaque pays et leur connaissance des marchés pour répondre aux attentes de leurs clients actuels et futurs avec systématiquement l'une des deux sociétés qui proposera l'offre globale créée par cette union.

D'un point de vue industriel, l'alliance entre BARTHOLET et MND repose sur une parfaite complémentarité et un partage intégral des outils, des moyens et des atouts.

Cette alliance permettra d'engager les investissements et de constituer les équipes nécessaires aux défis technologiques et environnementaux auxquels doit faire face le secteur de l'aménagement en montagne et de la mobilité urbaine.

- **Forte activité commerciale en 2020/2021 : 90 M€ de prises de commandes**

Comme évoqué ci-dessus au paragraphe 2.3.1 – Forte activité commerciale en 2020/2021 : 90 M€ de prises de commandes – après un ralentissement pendant l'hiver (d'octobre 2020 à mars 2021) en raison des incertitudes économiques entourant la fermeture des remontées mécaniques, la prise de commandes a été particulièrement soutenue au cours du dernier trimestre de l'exercice avec la signature de projets majeurs de transport sur câbles.

## **2.5. ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT**

Des frais de recherche et développement pour l'exercice clos le 30 juin 2021 ont été comptabilisés en immobilisation pour un montant de 1 886 K€, contre 2 459 K€ au titre de l'exercice précédent.

## 2.6. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Depuis la clôture de l'exercice social, les évènements importants suivants sont à signaler :

### ▪ Crise Sanitaire Covid-19

La crise sanitaire du Covid-19 se poursuit au cours de l'exercice 2021/2022.

Dans ce contexte d'incertitudes, le Groupe met en œuvre les dispositifs gouvernementaux à sa disposition, dans le cadre des mesures de soutien aux entreprises, pour ses activités les plus impactées.

Parallèlement, MND poursuit son plan de performance opérationnelle et d'optimisation de sa structure de coûts afin de continuer à adapter le Groupe à son nouvel environnement économique et atteindre les objectifs attachés à son plan stratégique « Succeed Together 2024 ».

A ce jour, la groupe MND poursuit ses activités de production, livraison et installations auprès de ses clients conformément à son plan prévisionnel 2021/2022.

### ▪ Regroupement des actions

Aux termes de la réunion du Conseil d'Administration du 28 juillet 2021, agissant sur délégation de l'Assemblée Générale Mixte du 23 décembre 2020 aux termes de sa 22<sup>ème</sup> résolution, il a été décidé la mise en œuvre d'un regroupement d'actions à raison de 100 actions anciennes de 0,01 € de valeur nominale pour 1 action nouvelle de 1,00 € de valeur nominale.

**MND (Euronext Growth - FR0011584549 - ALMND)** a informé le marché de la 1<sup>ère</sup> cotation, à compter de la séance de Bourse du 24 septembre 2021, des actions MND regroupées, à raison de 100 actions anciennes pour 1 action nouvelle.

Cette opération technique vise notamment à permettre de réduire la volatilité excessive du titre.

Les opérations de regroupement ont débuté le lundi 23 août 2021 pour s'achever le jeudi 23 septembre 2021 inclus, dernier jour de cotation des actions anciennes.

MND rappelle les principales modalités de cette opération de regroupement :

- Nombre d'actions composant le capital en circulation : 251 322 231 titres
- Valeur nominale des actions soumises au regroupement : 0,01 €
- Code ISIN des actions soumises au regroupement : FR0011584549
- Cours de Bourse des actions soumises au regroupement : 0,089 €
- Base de regroupement : 100 actions anciennes contre 1 action nouvelle
- Nombre d'actions nouvelles à provenir du regroupement : 2 513 222 titres
- Valeur nominale des actions post regroupement : 1,00 €
- Code ISIN des actions post regroupement : FR00140050Q2
- Cours de Bourse post regroupement : 8,90 € (cours au 22 septembre 2021)

Cette opération est sans impact sur la valeur des titres MND détenus en portefeuille par les actionnaires, exception faite des rompus. En pratique, chaque actionnaire s'est vu attribuer automatiquement par son intermédiaire financier 1 action nouvelle regroupée contre 100 actions anciennes.

Les actions nouvelles qui n'ont pu être attribuées individuellement et correspondant à des droits formant rompus seront vendues en Bourse par le teneur de comptes dans un délai de 30 jours à compter du

28 septembre 2021, et les sommes provenant de la vente seront réparties proportionnellement aux droits formant rompus entre les actionnaires qui n'auraient pas pu obtenir un nombre d'actions multiple de 100 pendant la période de regroupement.

S'agissant des droits de vote, seul le regroupement d'actions anciennes qui disposeraient chacune d'un droit de vote double du fait de leur inscription au nominatif depuis 2 ans au moins, au nom du même actionnaire, donnera droit à des actions nouvelles disposant d'un droit de vote double, étant précisé que lors du regroupement d'actions anciennes inscrites au nominatif depuis moins de 2 ans, l'action nouvelle ainsi créée conservera une ancienneté d'inscription au nominatif calculée sur la plus récente des dates d'inscription des 100 actions anciennes ainsi regroupées.

Le Conseil d'Administration du 28 octobre 2021 a constaté que le nombre d'actions objet et résultant du regroupement au 24 septembre 2021 est de deux millions cinq cent treize mille deux cent vingt-deux (2.513.222) actions nouvelles, d'un euro (1,00 €) de valeur nominale chacune.

## 2.7. EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Cet exercice devrait permettre le retour à la croissance de son chiffre d'affaires et l'amélioration de sa rentabilité opérationnelle. Le Groupe rappelle qu'il dispose de nombreux atouts grâce à son offre globale unique et à un solide carnet de commandes.

Au 30 juin 2021, le carnet de commandes s'élève à 91,7 M€, contre 46,6 M€ à fin décembre 2020 soit une progression de +97% au 2nd semestre (+45,1 M€). Après un ralentissement aux 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> trimestre de l'exercice 2020/2021 (d'octobre 2020 à mars 2021), sous l'effet de la fermeture administrative des remontées mécaniques, la prise de commandes a été particulièrement dynamique au 4ème trimestre. Les commandes à facturer au cours de l'exercice 2021/2022 représentaient 57,4 M€ du carnet de commandes à fin juin 2021, soit une croissance de +40% par rapport au chiffre d'affaires annuel 2020/2021.

Tout en bénéficiant d'un effet de base favorable, et sur la base d'un scénario de sortie de crise sanitaire progressive, le groupe anticipe une forte croissance de son activité en 2021/2022. Le Groupe s'inscrit d'ores et déjà dans une dynamique soutenue avec une croissance de +60% de son activité au 1er trimestre de l'exercice. Sur l'ensemble de l'exercice 2021/2022, MND vise ainsi un doublement de son chiffre d'affaires annuel, qui serait ainsi porté à plus de 80 M€.

Sur le plan de la rentabilité (EBITDA ajusté), le Groupe va continuer de recueillir les effets opérationnels du plan stratégique de transformation « **Succeed Together 2024** » et de bénéficier des mesures d'économies réalisées depuis deux exercices et de la poursuite de l'allègement de la structure du groupe, notamment en Europe. MND se fixe donc de poursuivre en 2021/2022 l'amélioration de sa rentabilité (EBITDA ajusté).

L'extension des capacités de production, visant notamment à accroître les espaces d'assemblage pour les pôles transport par câble et enneigement et à accueillir une nouvelle ligne de production dédiée aux projets de transport urbain, sera concrétisée dans le courant du prochain exercice 2022/2023.

## 2.8. RESULTATS

Nous vous proposons d'approuver les comptes consolidés de la Société faisant ressortir :

- un résultat net consolidé part du Groupe de **(18.885)** K€ au 30 juin 2021, contre (56.409) K€ au titre de l'exercice précédent,

- et un résultat net global du Groupe de **(18.918)** K€ au 30 juin 2021, contre (57.813) K€ au titre de l'exercice précédent.

<b>En K€</b>	<b>30/06/2021 (12 mois)</b>	<b>30/06/2020 (12 mois)</b>
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>41 000</b>	<b>40 300</b>
Dotations aux amortissements	-5 164	-5 415
Dotations aux provisions	3 120	2 137
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>-2 540</b>	<b>-35 221</b>
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>-7 238</b>	<b>-47 597</b>
Coût de l'endettement financier net	-11 497	-10 165
<b>Résultat net</b>	<b>-18 918</b>	<b>-57 813</b>
Part du Groupe	-18 885	-56 409
Intérêts minoritaires	-33	-1 404

A l'issue de l'exercice 2020/2021, MND a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de **41,0 M€**, en légère progression de +2% par rapport à 2019/2020.

En renouant avec la croissance au 2<sup>nd</sup> semestre 2020/2021 (+19%), le Groupe a rempli son objectif qui visait à réaliser un chiffre d'affaires annuel au même niveau que celui de l'exercice précédent, en dépit d'un environnement marqué par la crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19 et les conséquences économiques lourdes d'une saison blanche<sup>4</sup> pour les professionnels de la montagne en Europe.

Le résultat courant ressort à -2,5M€ au 30 juin 2021 contre -35,2M€ au 30 juin 2020.

Ce fort redressement de la rentabilité opérationnelle de MND est la combinaison de plusieurs actions menées avec succès dans le cadre du plan stratégique « Succeed Together 2024 » :

- i. une amélioration forte de la performance opérationnelle du Groupe en 2020/2021,
- ii. la réalisation de 7 M€ d'économies sur l'ensemble de l'exercice (dont 2,5 M€ d'économies sur les charges externes (-18%) et 4,5 M€ sur les charges de personnel (-23%),
- iii. Les mesures de soutien destinées aux entreprises et à la filière Montagne (aides publiques, subventions et fonds de solidarité), mises en place par le Gouvernement français pour faire face à la pandémie.

Les autres produits et charges opérationnels comptabilisés en 2020/2021 sont constitués pour l'essentiel de coûts de rationalisation non provisionnés l'an dernier du fait de l'accélération de la transformation du groupe en cours d'exercice et des provisions relatives aux derniers travaux d'adaptation de la structure du Groupe en Europe qui seront achevés à l'issue du 1<sup>er</sup> semestre 2021/2022.

Le résultat financier, qui s'élève à -12,0 M€ (dont le coût de l'endettement financier net de -11,5 M€) à l'issue de l'exercice, intègre les coûts liés à la restructuration de la dette financière opérée au 1<sup>er</sup> semestre (frais d'émission d'emprunt et indemnités de conversion et de parité des emprunts obligataires) et les intérêts financiers de la dette financière.

<sup>4</sup> fermeture administrative des remontées mécaniques dans la plupart des pays européens.

Ainsi, le résultat net ressort déficitaire à -18,9M€ au 30 juin 2021 contre un résultat net négatif de -57.8M€ au 30 juin 2020.

### 3. ACTIVITE ET SITUATION DE LA SOCIETE

#### 3.1. ACTIVITE DE LA SOCIETE

En M€ - Comptes sociaux	30-juin 2021	30-juin 2020
Chiffre d'affaires	9,3	7,5
Autres produits d'exploitation	2,8	0,3
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>12,0</b>	<b>7,7</b>
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>-9,2</b>	<b>-9,8</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>2,8</b>	<b>-2,1</b>
Produits financiers	0,2	0,9
Charges financières	-7,6	-6,2
Dotations et Reprises financières	0,5	-25,4
<b>Résultat financier</b>	<b>-6,9</b>	<b>-30,7</b>
<b>Résultat courant avant impôts</b>	<b>-4,1</b>	<b>-32,8</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>-2,3</b>	<b>-2,4</b>
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>-6,3</b>	<b>-35,2</b>

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2021, notre Société a réalisé un chiffre d'affaires d'un montant de **9.269.475 euros** contre **7.452.293** euros lors de l'exercice précédent.

Nos charges d'exploitation se sont élevées pour cet exercice à **9.226.873** euros contre **9.840.668** euros lors de l'exercice précédent et notre résultat d'exploitation ressort bénéficiaire **2.795.012** euros contre un résultat d'exploitation déficitaire de **(2.068.976)** euros lors de l'exercice précédent.

Quant à notre résultat financier, il ressort déficitaire à **(6.861.734)** euros contre un résultat financier déficitaire de **(30.698.538)** euros pour l'exercice précédent et notre résultat exceptionnel ressort déficitaire à **(2.248.738)** euros contre un résultat exceptionnel déficitaire de **(2.401.059)** euros pour l'exercice précédent.

En conséquence, notre résultat net comptable de l'exercice clos le 30 juin 2021 ressort en une perte de **(6.315.461)** euros contre une perte de **(35.168.574)** euros lors de l'exercice précédent.

### **3.2. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE**

Au-delà des conséquences sanitaires et économiques liées à la Covid-19, l'exercice 2020/2021 a été marqué par :

- (i) Le renforcement de la structure bilancielle et de réaménagement des dettes bancaires avec l'appui du partenaire financier, Cheyne Capital, de l'Etat et la Région Rhône-Alpes au côté de l'actionnaire de référence Montagne & Vallée,
- (ii) La poursuite du plan de transformation et de réorganisation industrielle, juridique et commerciale du groupe MND ;
- (iii) L'annonce du plan stratégique « Succeed Together 2024 » avec l'atteinte et même le dépassement d'un retour à l'équilibre opérationnel,
- (iv) La forte dynamique commerciale avec un enregistrement de commande de +90M€ au cours de l'exercice 2020/2021
- (v) L'alliance Bartholet,
- (vi) Les conséquences sanitaires et économiques liées à la Covid-19, ainsi que les mesures de soutien destinées aux entreprises et à la filière Montagne (aides publiques, subventions et fonds de solidarité), mises en place par le Gouvernement français pour faire face à la pandémie du fait de la fermeture administrative des remontées mécaniques lors de la saison hivernale 2020/2021

### **3.3. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE**

Se référer aux événements importants survenus au niveau du Groupe depuis la clôture de l'exercice décrits ci-avant au paragraphe 2.4.

### **3.4. EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR**

Au cours de l'exercice 2021/2022, la Société poursuivra son activité de holding mixte, avec refacturation de prestations de services et management à destination des filiales du Groupe.

### **3.5. ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT**

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé, les importants frais de recherches et développement étant réalisés au niveau de ses filiales.

### **3.6. INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET DES CLIENTS**

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions des articles L. 441-14 et D. 441-4, I du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les délais de paiement de nos fournisseurs et nos clients (factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu et factures reçues et émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice) (**Annexe 1**).

## **4. FILIALES ET PARTICIPATIONS**

Au 30 juin 2021, les filiales et participations détenues directement par la Société MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT sont les suivantes.

#### 4.1. LES FILIALES FRANÇAISES

**MBS** (100% du capital social) – (filiale consolidée à 100%) - **Sécurité**

**MND FRANCE** (100% du capital social) – (filiale consolidée à 100%) – **Remontées mécaniques – Loisirs – Sécurité - Enneigement**

#### 4.2. LES FILIALES ETRANGERES

##### Pôle Europe :

**MND GERMANY** (100% du capital social) – (filiale consolidée à 100%) – **Distribution** (Allemagne)

**MND ITALY** (100% du capital social) – (filiale consolidée à 100%) – **Distribution** (Italie)

**MND AUSTRIA** (100% du capital social) – (filiale consolidée à 100%) – **Distribution** (Autriche)

**MND SCANDINAVIA** (100% du capital social) – (filiale consolidée à 100%) – **Distribution** (Suède)

**MND SWISS** (100% du capital social) – (filiale consolidée à 100%) – **Distribution** (Suisse)

##### Pôle monde (hors Europe) :

**MND TECHNOLOGIES Limited** (100% du capital social) – (filiale consolidée à 100%) – **Distribution** (Chine)

**MND MOUNTAIN DEVELOPMENT** (80% du capital social) – (filiale consolidée à 100%) – **Distribution** (Chine)

**MND OOO** (100% du capital social) – filiale consolidée à 100%) – **Distribution** (Russie)

**MND NORTH AMERICA** (100% du capital social) – (filiale consolidée à 100%) – **Distribution** (USA)

L'activité de chacune des filiales consolidées est succinctement exposée ci-après.

#### 4.3. RESULTATS DES FILIALES FRANÇAISES

##### **MBS**

Le chiffre d'affaires de l'exercice clos le 30 juin 2021 s'élève à **3 538** K€ contre **4 810** K€ pour l'exercice clos le 30 juin 2020.

Le résultat net comptable est déficitaire à **(1 178)** K€ contre un résultat déficitaire de **(1 797)** K€ l'exercice précédent.

Ses capitaux propres ressortent à **121** K€.

##### **MND FRANCE**

Le chiffre d'affaires de l'exercice clos le 30 juin 2021 d'une durée de 12 mois s'élève à **26 483** K€ contre **4 935** K€ pour l'exercice clos le 30 juin 2020.

Le résultat net comptable est déficitaire à **(7 119)** K€ contre un résultat déficitaire de **(24 566)** K€ l'exercice précédent.

Ses capitaux propres ressortent à **2 463** K€.

#### 4.4. RESULTATS DES FILIALES ETRANGERES

##### **MND GERMANY (Allemagne)**

Le chiffre d'affaires de l'exercice clos le 30 juin 2021 d'une durée de 12 mois s'élève à **0** K€ contre **1 809** K€ pour l'exercice clos le 30 juin 2020.

Le résultat net comptable ressort **(29)** K€ contre un résultat bénéficiaire à **303** K€ l'exercice précédent.

Ses capitaux propres ressortent à **(9 518)** K€.

### **MND AMERICA (USA)**

Le chiffre d'affaires de l'exercice clos le 30 juin 2021 d'une durée de 12 mois s'élève à **2 992** KUSD contre **2 006** KUSD pour l'exercice clos le 30 juin 2020 d'une durée de 12 mois.

Le résultat net comptable ressort **(567)** KUSD contre un résultat déficitaire à **(755)** KUSD l'exercice précédent.

Ses capitaux propres ressortent à **300** KUSD.

### **MND SWISS (Suisse)**

Le chiffre d'affaires de l'exercice clos le 30 juin 2021 d'une durée de 12 mois s'élève à **769** KCHF contre **1 164** KCHF pour l'exercice clos le 30 juin 2020 d'une durée de 12 mois.

Le résultat net comptable ressort **(491)** KCHF contre un résultat déficitaire à **(453)** KCHF l'exercice précédent.

Ses capitaux propres ressortent à **(2 378)** KCHF.

### **MND SCANDINAVIA (Suède)**

Le chiffre d'affaires de l'exercice clos le 30 juin 2021 d'une durée de 12 mois s'élève à **64 464** KSEK contre **56 634** KSEK pour l'exercice clos le 30 juin 2020 d'une durée de 12 mois.

Le résultat net comptable ressort **(1 105)** KSEK contre un résultat déficitaire à **5 882** KSEK l'exercice précédent.

Ses capitaux propres ressortent à **6 221** KSEK.

### **MND ITALY (Italie)**

Le chiffre d'affaires de l'exercice clos le 30 juin 2021 d'une durée de 12 mois s'élève à **3 783** K€ contre **1 611** K€ pour l'exercice clos le 30 juin 2020 d'une durée de 12 mois.

Le résultat net comptable ressort **(867)** K€ contre un résultat déficitaire à **(251)** K€ l'exercice précédent.

Ses capitaux propres ressortent à **(766)** K€.

### **MND IBERIA (Espagne)**

Le chiffre d'affaires de l'exercice clos le 30 juin 2021 d'une durée de 12 mois s'élève à **1 317** K€ contre **853** K€ pour l'exercice clos le 30 juin 2020 d'une durée de 12 mois.

Le résultat net comptable ressort **(203)** K€ contre un résultat déficitaire à **(320)** K€ l'exercice précédent.

Ses capitaux propres ressortent à **(97)** K€.

### **MND AUSTRIA (Autriche)**

Le chiffre d'affaires de l'exercice clos le 30 juin 2021 d'une durée de 12 mois s'élève à **3 935** K€ contre **5 366** K€ pour l'exercice clos le 30 juin 2020 d'une durée de 12 mois.

Le résultat net comptable ressort **(603)** K€ contre un résultat déficitaire à **(1 880)** K€ l'exercice précédent.

Ses capitaux propres ressortent à **(435)** K€.

### **MND CHINA (Chine)**

Le chiffre d'affaires de l'exercice clos le 30 juin 2021 d'une durée de 12 mois s'élève à **0** K yuan contre **0** KCNY pour l'exercice clos le 30 juin 2020 d'une durée de 12 mois.

Le résultat net comptable ressort **(2 569)** KCNY contre un résultat déficitaire à **(1 101)** KCNY l'exercice précédent.

Ses capitaux propres ressortent à **(4 115)** KCNY.

### **MND ZHANGJIAKOU (Chine)**

Le chiffre d'affaires de l'exercice clos le 30 juin 2021 d'une durée de 12 mois s'élève à **29 684** K yuan contre **14 786** KCNY pour l'exercice clos le 30 juin 2020 d'une durée de 12 mois.

Le résultat net comptable ressort **(1 283)** KCNY contre un résultat déficitaire à **(54 580)** KCNY l'exercice précédent.

Ses capitaux propres ressortent à **(13 801)** KCONY.

#### **MND 000 (Russie)**

Le chiffre d'affaires de l'exercice clos le 30 juin 2021 d'une durée de 12 mois s'élève à **51 860** KRUB contre **0** KRUB pour l'exercice clos le 30 juin 2020 d'une durée de 12 mois.

Le résultat net comptable ressort **(2 420)** KRUB contre un résultat à **0** KRUB l'exercice précédent.

Ses capitaux propres ressortent à **(1 620)** KRUB.

## **5. RESULTATS - AFFECTATION**

### **5.1. EXAMEN DES COMPTES ET RESULTATS**

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2021, le chiffre d'affaires s'est élevé à **9.269.475** euros contre **7.452.293** euros pour l'exercice précédent.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à **2.752.409** euros contre **319.399** euros pour l'exercice précédent.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à **4.421.185** euros contre **5.690.315** euros pour l'exercice précédent.

Le montant des impôts et taxes s'élève à **183.116** euros contre **123.935** euros pour l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaires s'élève à **2.505.056** euros contre **2.167.946** euros pour l'exercice précédent.

Le montant des charges sociales s'élève à **1.280.721** euros contre **1.094.116** euros pour l'exercice précédent.

L'effectif salarié moyen s'élève à **49** contre **43** pour l'exercice précédent.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à **832.955** euros contre **740.960** euros pour l'exercice précédent.

Le montant des autres charges s'élève à **3.261** euros contre **23.399** euros pour l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total **9.226.873** euros contre **9.840.668** euros pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à **2.795.012** euros contre **(2.068.976)** euros pour l'exercice précédent.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de **(6.861.734)** euros contre un résultat financier de **(30.698.538)** euros pour l'exercice précédent, il s'établit à **(4.066.723)** euros contre **(32.767.515)** euros pour l'exercice précédent.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de **(2.248.738)** euros contre **(2.401.059)** euros pour l'exercice précédent,
- de l'impôt sur les sociétés nul au même titre que l'exercice précédent,

le résultat de l'exercice clos le 30 juin 2021 se solde par une perte de **(6.315.461)** euros contre une perte de **(35.168.574)** euros pour l'exercice précédent.

Au 30 juin 2021, le total du bilan de la Société s'élevait à **98.724.488** euros contre **86.357.656** euros pour l'exercice précédent.

En M€ - Comptes sociaux	30-juin 2021	30-juin 2020
Immobilisations incorporelles	2,5	1,5
Immobilisations corporelles	0,5	0,4
Immobilisations financières	85,0	48,3
<b>Actif immobilisé</b>	<b>88,0</b>	<b>50,2</b>
Stocks et en-cours	0,0	0,0
Clients et autres créances	10,3	31,3
Valeurs mobilières de placement	0,0	0,0
Disponibilités	0,1	4,0
<b>Actif Circulant</b>	<b>10,4</b>	<b>35,4</b>
Comptes de régularisation - actif	0,3	0,8
<b>Total Actif</b>	<b>98,7</b>	<b>86,4</b>
<b>Capitaux propres</b>	<b>15,5</b>	<b>10,8</b>
Provisions	2,0	4,7
Dettes financières	65,3	52,7
Fournisseurs et autres dettes	14,6	14,8
Comptes de régularisation - passif	1,3	3,4
<b>Total Passif</b>	<b>98,7</b>	<b>86,4</b>

#### Analyse de l'évolution des résultats et de la situation financière de la Société

Conformément aux dispositions de l'alinéa 3 de l'article L. 225-100 du Code de Commerce, nous vous présentons une analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société au cours de l'exercice clos le 30 juin 2021 :

#### **5.2. RATIOS D'EXPLOITATION**

Les soldes intermédiaires de gestion font ressortir :

	30/06/2021	30/06/2020	Variation
Chiffre d'affaires	<b>9.269.475 €</b>	<b>7.452.293 €</b>	<b>24,38 %</b>
Valeur ajoutée	<b>5.243.600 €</b>	<b>2.002.743 €</b>	<b>161,82 %</b>
Excédent brut d'exploitation	<b>1.280.708 €</b>	<b>(1.382.255) €</b>	<b>192,65 %</b>
Résultat courant avant impôts	<b>(4.066.722) €</b>	<b>(32.767.515) €</b>	<b>87,59 %</b>

Résultat exceptionnel	<b>(2.248.738) €</b>	<b>(2.401.059) €</b>	<b>6,34 %</b>
Résultat net	<b>(6.315.461) €</b>	<b>(35.168.574) €</b>	<b>82,04 %</b>

### 5.3. RATIOS D'ENDETTEMENT

	<b>30/06/2021</b>	<b>30/06/2020</b>
Dettes / Capitaux propres	522,31 %	656,62 %

### 5.4. ENGAGEMENTS HORS BILAN (EN K€)

	<b>30/06/2021</b>	<b>30/06/2020</b>
<b>Engagement donnés</b>		
Cautions de contre-garantie sur marchés	-	-
Créances cédées non échues	-	-
Gages, nantissements, hypothèques, sûretés réelles	49.300	55.550
Avals, cautions et garanties donnés	2.047	1.035
Lettres d'intention	-	-
Garanties de passif	-	-
Autres engagements donnés	-	-
<b>Total engagements donnés</b>	<b>51.348</b>	<b>56.585</b>
<b>Engagements reçus</b>		
Avals, cautions et garantie reçues	-	-
Créances assorties de garantie	-	-
Abandon de créances avec clause de retour à meilleur fortune	-	-
Chèques de caution	-	-
<b>Total engagements reçus</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

### 5.5. PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître une perte de (6.315.461,13) euros, que nous vous proposons d'affecter de la manière suivante :

Perte de l'exercice : .....(6.315.461,13) euros  
 En totalité au compte « Prime d'émission, de fusion, d'apport », qui serait ainsi ramené à 11.643.805,87 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société s'élèveraient à 15.538.636,18 euros, contre 10.795.045,00 euros pour l'exercice précédent.

## **5.6. DISTRIBUTIONS ANTERIEURES DE DIVIDENDES**

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

## **5.7. DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT**

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous demandons enfin d'approuver les dépenses et charges visées à l'article 39, 4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de **19.461** euros et qui, compte tenu du résultat fiscal déficitaire, ont réduit le déficit reportable à due concurrence.

## **5.8. TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES**

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices (**Annexe 2**).

## 6. GOUVERNANCE

### 6.1. LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES DANS TOUTE SOCIETE PAR CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL DURANT L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2021

NOM, PRENOM DES MANDATAIRES SOCIAUX	Durée du mandat	Mandats au sein de MND	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société durant l'exercice 2020/2021
Monsieur Xavier GALLOT- LAVALLEE	6 ans	Président du Conseil d'administration-directeur général	Président de Montagne et Vallée (454 040 320 RCS CHAMBERY)  Co-Gérant de Immo SHDL (487 582 504 RCS CHAMBERY)  Gérant de SCI JLS (491 332 227 RCS CHAMBERY)  Co-gérant de Moromaya (533 153 649 RCS CHAMBERY)  Gérant de Immo SnowBusiness (Autriche)  Administrateurs des filiales françaises et étrangères du groupe MND
Monsieur Roland DIDIER	6 ans	Administrateur - Directeur général délégué	Montagne et Vallée (454 040 320 RCS CHAMBERY)  Co-Gérant de Immo SHDL (487 582 504 RCS CHAMBERY)  Administrateurs des filiales françaises et étrangères du groupe MND
Madame Julie BENOIST	6 ans	Administrateur	Présidente de AfricaStrat
Madame Frédérique JOSSINET	6 ans	Administrateur	Administrateur de la société SPART  Directrice Football Féminin à la FFF

Monsieur Nicolas CHAPUIS	6 ans	Administrateur	Président de NCSA (882 259 088 RCS GRENOBLE)  Directeur Général de BMF Remontées Mécaniques France (753 084 151 RCS GRENOBLE)  Directeur Général Délégué de MND France
--------------------------	-------	----------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

## 6.2. NOMINATION D'UN NOUVEL ADMINISTRATEUR

Nous vous proposons de nommer Monsieur Martin FRANCOU, né le 8 octobre 1984 à Chambéry (73) de nationalité française demeurant 37 chemin de la petite montagne, 73190 Saint Baldoph, en qualité de nouvel administrateur, en adjonction aux membres du Conseil d'Administration actuellement en fonction, pour une période de six (6) ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui statuera sur l'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2027 qui se tiendra en 2027.

## 6.3. CONVENTIONS CONCLUES, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, ENTRE UN DIRIGEANT OU UN ACTIONNAIRE SIGNIFICATIF ET UNE FILIALE DE MND

Durant l'exercice écoulé et à la date du présent rapport, il n'existe pas de nouvelles conventions conclues, directement ou par personne interposée entre d'une part, le Directeur Général, le Directeur Général Délégué, l'un des administrateurs ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10% de la Société, et d'autre part, une autre société dont MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital social.

Nous vous demandons, conformément à l'article L.225-40 du Code de commerce, d'approuver les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce et conclues au cours de l'exercice écoulé après avoir été régulièrement autorisées par votre Conseil d'Administration.

Vos Commissaires aux comptes ont été dûment avisés de ces conventions qu'ils ont décrites dans leur rapport spécial.

## 6.4. DELEGATIONS DE COMPETENCE EN COURS DE VALIDITE ACCORDEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE AU COURS DE L'EXERCICE

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37-4, 3° du Code de commerce, nous indiquons en **Annexe 3** au présent rapport de gestion, les délégations de compétence ou de pouvoirs en cours de validité accordée par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration en matière d'augmentation de capital par application des dispositions des articles L.225-129-1 et L.225-129-2 du Code de commerce.

## 6.5. MODALITE D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE

Nous vous rappelons que les fonctions lors de la transformation de la Société en société anonyme intervenue lors de l'Assemblée Générale mixte des actionnaires du 15 mai 2013, la dissociation des fonctions de président du Conseil d'Administration, confiées à Monsieur Xavier GALLOT-LAVALLEE et de directeur général, confiées à Monsieur Roland DIDIER, avait été choisie. Cependant, il a été décidé de les

réunir le 21 juin 2013, avec la nomination de Monsieur Xavier GALLOT-LAVALLEE en qualité de président directeur général, Monsieur Roland DIDIER prenant les fonctions de directeur général délégué.

## **6.6. EXAMEN DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

Les mandats de la société ORFIS, Co-commissaire aux Comptes titulaire et de Monsieur Christophe VELUT, Co-commissaire aux Comptes suppléant, arrivant à expiration à l'issue de la réunion de la prochaine Assemblée Générale qui se tiendra le 23 décembre 2021 pour statuer sur l'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2021, nous vous proposons de :

- renouveler la société ORFIS dans ses fonctions de Co-Commissaire aux Comptes titulaire pour une nouvelle période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2027,
- de ne pas renouveler Monsieur Christophe VELLUT dans ses fonctions de Co-Commissaire aux comptes suppléant, l'Assemblée prenant acte que la Société n'est plus tenue de procéder à la désignation d'un Commissaire aux comptes suppléant, en application des dispositions de l'article L. 823-1, I, alinéa 2 du Code de commerce modifié par la loi n°2016-1691 du 9 décembre 2016.

## **6.7. REMUNERATION DES ADMINISTRATEURS**

Vous voudrez bien statuer enfin sur le montant global de la rémunération allouée aux membres du Conseil d'Administration pour l'exercice en cours et chacun des exercices ultérieurs, que nous vous proposons de fixer à 50.000 euros.

Cette décision s'appliquerait pour l'exercice en cours et pour les exercices ultérieurs jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée.

## **6.8. AUTORISATION DE CAUTIONS, AVALS ET AUTRES GARANTIES**

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-35 du Code de commerce, le Conseil d'administration lors de la séance du 10 mai 2021 a autorisé la Société à se porter caution ("Guarantor") des engagements de la filiale russe OOO MND (société à responsabilité limitée de droit russe, 4 Lesnoy Lane, 125047 Moscou) à concurrence de l'ensemble des engagements de cette dernière au titre d'un contrat "*Guarantee and Indemnity Agreement*" (la Garantie OOO MND). La Garantie OOO MND a été octroyée dans le cadre de la conclusion d'un nouveau contrat entre OOO MND et la société russe North Caucasus Resorts (« **NCR** ») relatif à la fourniture par OOO MND d'équipements de remontées mécaniques sur des domaines skiables de la chaîne du Caucase (Russie).

## **7. ACTIONNARIAT**

### **7.1. CAPITAL SOCIAL**

Au 30 juin 2021, le capital social de MND s'élevait à 2 513 222,31 euros (actions en circulation). Ce dernier était composé de 251 322 231 actions, intégralement souscrites et libérées, d'une valeur nominale de 0,10 euro chacune, toutes admises aux négociations sur le marché Euronext Growth d'Euronext Paris.

La Société n'est soumise à aucune obligation spécifique d'ordre réglementaire ou contractuel en matière de capital social.

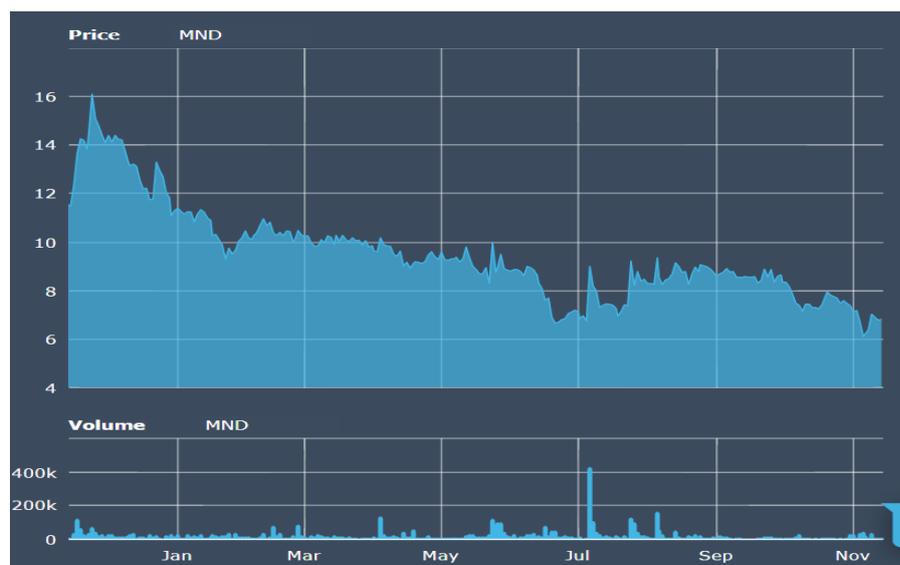
Toutes les actions inscrites au nominatif depuis deux ans au moins bénéficient d'un droit de vote double.

La Société n'a pas de politique de gestion spécifique en matière de capital. L'arbitrage entre financement externe et augmentation de capital est réalisé au cas par cas en fonction des opérations envisagées. Les capitaux propres suivis par le Groupe intègrent les mêmes composantes que les capitaux propres consolidés.

## 7.2. EVOLUTION DU COURS ET CAPITALISATION BOURSIERE

La capitalisation boursière s'élève au 28 octobre 2021 à 18,8 M€ avec un cours de l'action de 7,48 €.

Dans un contexte de marché difficile et de forte volatilité engendrée par la crise sanitaire liée au Covid-19 sur l'année civile 2021, le cours de l'action a évolué de la façon suivante depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021 :



## 7.3. SITUATION DE L'ACTIONNARIAT AU 30 JUIN 2021

Au 30 juin 2021, l'actionnariat de la Société se présentait comme suit :

Répartition du Capital et des droits de vote au 30 JUIN 2021

Actionnaires	Situation en capital		Situation en droits de vote théoriques		Situation de droits de vote exerçables en AG	
	Nombre de titres	% de détention	Nombre de droits de vote	% de droits de vote	Nombre de droits de vote	% de droits de vote
Montagne et Vallée	49 669 134	19,76%	54 748 038	21,35%	54 748 038	21,37%
Cheydemont	48 780 488	19,41%	48 780 488	19,02%	48 780 488	19,04%
<b>Sous-total Montagne et Vallée</b>	<b>98 449 622</b>	<b>39,17%</b>	<b>103 528 526</b>	<b>40,37%</b>	<b>103 528 526</b>	<b>40,41%</b>
Public	152 675 960	60,75%	152 694 230	59,55%	152 694 230	59,59%
Autocontrôle	196 649	0,08%	196 649	0,08%		
<b>TOTAL</b>	<b>251 322 231</b>	<b>100%</b>	<b>256 419 405</b>	<b>100,00%</b>	<b>256 222 756</b>	<b>100%</b>

## 7.4. ACTIONNARIAT SALARIÉ

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, la proportion du capital que représentent les actions détenues par le personnel, selon la définition dudit article était nulle au 30 juin 2021.

## **7.5. INFORMATION SUR LES OPÉRATIONS DES DIRIGEANTS ET PERSONNES LIÉES SUR LES TITRES DE LA SOCIÉTÉ**

Conformément aux dispositions de l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier et de l'article 223-26 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, nous vous informons qu'aucune opération visée à l'article L. 621-18-2 n'a été réalisées au cours de l'exercice écoulé, par les personnes visées audit article.

## **7.6. NOMBRE D' ACTIONS PROPRES ACHETÉES ET VENDUES PAR LA SOCIÉTÉ AU COURS DE L'EXERCICE**

L'Assemblée Générale Mixte de la Société du 21 février 2020 a conféré au Conseil d'Administration, conformément aux articles L. 225-209 du Code de commerce, l'autorisation de procéder à l'achat d'actions de la Société dans la limite de 10% du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction du capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Dans le cadre de ce programme de rachat, entre la date d'ouverture et de clôture de l'exercice clos le 30 juin 2021, nous informons, conformément à l'article L. 225-211 du Code de commerce, que la Société a procédé aux opérations d'achat et de vente d'actions propres comme suit :

Nombre total d'actions achetées	<b>2 191 527</b>
Nombre d'actions propres vendues	<b>2 116 169</b>
Cours moyen des actions achetées	<b>0.1380 €</b>
Cours moyen des actions vendues	<b>0.1404 €</b>

## **7.7. DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS**

Ce présent descriptif a été établi en application des dispositions des articles 241-1 et suivants du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers.

### **1 - ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES AYANT AUTORISE LE PROGRAMME**

Le programme de rachat va être soumis au vote de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 23 décembre 2021 aux termes de la septième résolution devant être adoptée à titre ordinaire. Il sera demandé à l'Assemblée Générale de conférer tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation à son Directeur Général, pour passer tous ordres, conclure tous accords, effectuer toutes formalités et toutes déclarations auprès de tous organismes et généralement faire le nécessaire.

### **2 - OBJECTIFS DU PROGRAMME DE RACHAT**

Les objectifs de ce programme tels qu'ils seront soumis à l'autorisation de l'Assemblée générale mixte du 23 décembre 2021 sont par ordre de priorité de :

- Favoriser la liquidité et animer le cours des titres de la Société par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant de manière indépendante dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la décision AMF n°2018-01 du 2 juillet 2018 ;
- Attribuer ou céder des actions aux salariés ou mandataires sociaux de la Société et des sociétés françaises ou étrangères ou groupements qui lui sont liés dans les conditions légales et réglementaires, notamment, dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de

l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne entreprise, du régime des options d'achat d'actions ou par voie d'attribution gratuite d'actions ou dans toute autre condition permise par la réglementation ;

- Attribuer les actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toutes autres manières, à des actions existantes de la Société ;
- Annuler les titres ainsi rachetés par voie de réduction de capital, sous réserve de l'adoption par l'assemblée générale des actionnaires, statuant en matière extraordinaire, d'une résolution spécifique portant sur cette réduction de capital.
- Remettre les actions en paiement ou en échange, notamment, dans le cadre d'opérations de croissance externe ;

### **3 - PART MAXIMALE DU CAPITAL**

La Société pourra acheter, en une ou plusieurs fois et aux époques que le Conseil d'Administration appréciera, un nombre d'actions ordinaires de la Société ne pouvant excéder :

- Dix pour cent (10 %) du nombre total des actions composant le capital social tel qu'il serait ajusté en fonction d'opérations pouvant l'affecter postérieurement à la présente décision ; ou ;
- Cinq pour cent (5 %) de ce même nombre total des actions composant le capital social, s'il s'agit d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ;

Le prix unitaire net d'achat maximum ne pourra excéder vingt euros (20,00 €), hors frais et commissions, ce prix étant en outre fixé sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la Société et réalisés dans les conditions légales et réglementaires.

Le montant maximal des fonds nécessaires à la réalisation du programme sur la base du capital actuel serait de cinq millions vingt-six mille quatre cent quarante-quatre euros (5.026.444,00 €).

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution d'actions gratuites, de division ou regroupement des titres, les prix indiqués ci-dessus seront ajustés par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et ce nombre après l'opération.

### **4 - MODALITES DE RACHAT**

Les achats, cessions ou transferts de ces actions pourront être effectués à tout moment et par tous moyens, en une ou plusieurs fois, sur le marché ou hors marché, y compris par des transactions de blocs et par des opérations optionnelles, et également en période d'offre publique. La part maximale du programme de rachat pouvant être effectuée par voie d'acquisition ou de cession de blocs de titres pourra atteindre la totalité du programme de rachat d'actions autorisé.

### **5- DUREE DU PROGRAMME**

L'autorisation de rachat qui devra être conférée par l'Assemblée générale mixte du 23 décembre 2021 sera consentie pour une durée de dix-huit (18) mois à compter de cette assemblée ou jusqu'à la date de son renouvellement par l'Assemblée Générale ordinaire.

\*

\*

\*

Votre Conseil vous invite, après la lecture de ses rapports complémentaires et des rapports présentés par vos commissaires aux comptes, à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

**Fait à Ste Hélène du Lac  
Le 28 octobre 2021**

**Le Conseil d'Administration  
M. Xavier GALLOT-LAVALLÉE**

## ANNEXE 1 - INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT DE NOS FOURNISSEURS ET DE NOS CLIENTS

	Article D. 441-I.-1° : Factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441-I.-2° : Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
<b>(A) Tranches de retard de paiement</b>												
<b>Nombre de factures concernées</b>	83					<b>286</b>	15					<b>60</b>
<b>Montant total des factures concernées (TTC)</b>	388 970	1 584 633	24 824	200 543	2 190 488	<b>4 000 488</b>	1 250 600	656 493	205 276	386 707	2 746 089	<b>3 994 565</b>
<b>Pourcentage du montant total des achats (Services extérieurs) de l'exercice (TTC)</b>	4,0	15,0	-	2,0	21,0	<b>42,0</b>						
<b>Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (HT)</b>							8,0	4,0	1,0	3,0	18,0	<b>26,0</b>
<b>(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuse ou non comptabilisées</b>												
<b>Nombre des factures exclues</b>	0						0					
<b>Montant total des factures exclues (préciser : HT ou TTC)</b>	0						0					
<b>(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)</b>												
<b>Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement</b>	<b>Délais contractuels :</b>			30 JOURS			<b>Délais contractuels :</b>			30 JOURS		
	(préciser)						(préciser)					
	<b>Délais légaux :</b> (préciser)			30 JOURS			<b>Délais légaux :</b> (préciser)			30 JOURS		

## ANNEXE 2 - TABLEAU DES RESULTATS AU COURS DES 5 DERNIERS EXERCICES

Tableau financier	30/06/2021	30/06/2020	30/06/2019	31/03/2018	31/03/2017
<b>I – Situation financière en fin d'exercice</b>					
a) Capital social	2.513.222	13.149.524	18 008 068,02	13 102 128,30	11 995 517,58
b) Nombre d'actions émises	251 322 231,00	131 495 246,00	19 363 514,00	14 088 310,00	12 898 406,00
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
<b>II – Résultat global des opérations effectives</b>					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	9.269.475	7.452.293	9 465 745,23	7 054 276,00	6 970 906,57
b) Bénéfices avant impôt, amortissements et provisions	-8 482 990,00	-9 548 987,00	-3 061 141,00	-860 557,00	-274 206,00
c) Impôt sur les bénéfices	0	0	0	-357 146,00	-332 417,00
d) Bénéfices après impôts, amortissement et provisions	-6 315 461,00	-35 168 574,00	-35 678 818,00	-1 353 133,00	-267 754,40
e) Résultat distribué					
f) Participation des salariés					
<b>III – Résultat des opérations réduit à une seule action</b>					
a) Bénéfices après impôts, mais avant amortissement et provisions	-0,03	-0,07	-0,16	-0,04	0
b) Bénéfices après impôts, amortissements et provisions	-0,03	-0,27	-1,84	-0,1	-0,02
c) Dividende versé à chaque action					
<b>IV – Ventilation de la nature des actions</b>					
a) Nombre d'actions à dividende prioritaire					
b) Nombre maximum d'actions futures à créer					
c) Par exercice de droits de souscription					
<b>V – Personnel</b>					
a) Nombre de salariés	49	43	30	38	36
b) Montant de la masse salariale	2.505.056	2.167.946,00	1 941 662,00	1 625 118,00	1 356 673,00
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociales, œuvres)	1.280.720	1.094.116,00	880 665,00	699 529,00	599 500,00

### ANNEXE 3 - TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS EN COURS DE VALIDITE

Date AG	# résolution	Contenu de la délégation	Durée	Plafond/Limite	Usage	Expiration
mercredi 23 décembre 2020	7	<b>Programme de rachat d'actions</b>	18 mois	L'Assemblée Générale autorise le Conseil, pour une durée de 18 mois ou jusqu'à la date de son renouvellement par l'assemblée générale ordinaire, à acquérir un nombre d'actions de la Société représentant jusqu'à 10 % du nombre des actions composant le capital social, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce.	Mis en œuvre dans le cadre du contrat de liquidité confié à la société de bourse Gilbert Dupont	mardi 22 juin 2022
mercredi 23 décembre 2020	8	<b>Autorisation consentie au conseil d'administration de réduire le capital social par annulation d'actions</b>	24 mois	L'Assemblée Générale autorise le Conseil, à annuler les actions acquises par la Société au titre de la mise en œuvre de l'autorisation donnée sous la 7e résolution, dans la limite de 10% du capital tel qu'il serait ajusté en fonction d'opérations pouvant l'affecter postérieurement à la présente décision par période de 24 mois, à réduire corrélativement le capital social en imputant la différence entre la valeur de rachat des titres annulés et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles, à modifier en conséquence les statuts et à accomplir toutes les formalités nécessaires.	Néant	jeudi 22 décembre 2022
mercredi 23 décembre 2020	9	<b>Procéder à l'émission à titre gratuit de BSA en cas d'offre publique sur la société</b>	18 mois	Le montant nominal total de l'augmentation de capital pouvant résulter de l'exercice de ces bons ne pourra excéder 35.000.000 €, étant précisé que ce plafond est fixé indépendamment de tout autre plafond relatif aux émissions de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société autorisées par la présente assemblée générale ou toute autre assemblée générale antérieure ; cette limite sera majorée du montant correspondant à la valeur nominale des titres nécessaires à la réalisation des ajustements susceptibles d'être effectués conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables (notamment en cas de modification de la valeur nominale de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'émission de nouveaux titres de capital avec droit préférentiel de souscription réservé aux actionnaires) et le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, pour préserver les droits des porteurs des bons mentionnés ci-dessus.	Néant	mardi 22 juin 2022

Date AG	# résolution	Contenu de la délégation	Durée	Plafond/Limite	Usage	Expiration
mercredi 23 décembre 2020	10	<b>Délégation de compétence consentie au conseil d'administration d'émettre des actions ordinaires ou toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du DPS des actionnaires</b>	26 mois	<p>Le montant total des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou de manière différée, ne pourra excéder un montant nominal global de 35 000 000 €, le tout (i) dans la limite de la fraction non utilisée du plafond global de 35 000 000 € applicable à la présente délégation et à celles prévues par les 15e, 16e, 17e, 18e et 20e et 22e résolutions, et (ii) sous réserve, s'il y a lieu, du montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des éventuels porteurs de VMDAC.</p> <p>Le montant nominal global (ou sa contre-valeur en euros à la date d'émission en cas d'émission en monnaie étrangère ou en unité de comptes établies par référence à plusieurs monnaies) des valeurs mobilières représentatives de créance donnant accès au capital de la Société susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra excéder 70 000 000 €, le tout dans la limite de la fraction non utilisée du plafond global de 70 000 000 € applicable à la présente délégation et à celles prévues par les 15e, 16e, 17e, 18e et 20e et 22e résolutions.</p>	Néant	mercredi 22 février 2023
mercredi 23 décembre 2020	11	<b>Délégation de compétence consentie au conseil d'administration d'émettre par offre au public des actions ordinaires ou de toutes valeur mobilière donnant accès au capital avec suppression du DPS</b>	26 mois	<p>Le montant total des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou de manière différée, ne pourra excéder un montant nominal global de 35 000 000 €, le tout (i) dans la limite de la fraction non utilisée du plafond global de 35 000 000 € applicable à la présente délégation et à celles prévues par les 10<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup> résolutions, et (ii) sous réserve, s'il y a lieu, du montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des éventuels porteurs de VMDAC.</p> <p>Le montant nominal global (ou sa contre-valeur en euros à la date d'émission en cas d'émission en monnaie étrangère ou en unité de comptes établies par référence à plusieurs monnaies) des valeurs mobilières représentatives de créance donnant accès au capital de la Société susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra excéder 70 000 000 €, le tout dans la limite de la fraction non utilisée du plafond global de 70 000 000 € applicable à la présente délégation et à celles prévues par les 10<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup> résolutions.</p>	Néant	mercredi 22 février 2023

Date AG	# résolution	Contenu de la délégation	Durée	Plafond/Limite	Usage	Expiration
mercredi 23 décembre 2020	12	<b>Délégation de compétence consentie au conseil d'administration d'émettre par placement privé des actions ordinaires ou toute valeur mobilière donnant accès, immédiatement et/ou de manière différée, au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du DPS</b>	26 mois	<p>Le montant total des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou de manière différée, ne pourra excéder un montant nominal global de 35 000 000 €, le tout (i) sous réserve du respect de la limite d'émission fixée à 20 % du capital social par période de 12 mois (ii) dans la limite de la fraction non utilisée du plafond global de 35 000 000 € applicable à la présente délégation et à celles prévues par les 10<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup> et 13<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup> résolutions, et (iii) sous réserve, s'il y a lieu, du montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des éventuels porteurs de VMDAC.</p> <p>Le montant nominal global (ou sa contre-valeur en euros à la date d'émission en cas d'émission en monnaie étrangère ou en unité de comptes établies par référence à plusieurs monnaies) des valeurs mobilières représentatives de titres de créance donnant accès au capital de la Société susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra excéder 70 000 000 €, le tout dans la limite de la fraction non utilisée du plafond global de 70 000 000 € applicable à la présente délégation et à celles prévues par les 10<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup> et 13<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup> résolutions.</p>	Néant	mercredi 22 février 2023

Date AG	# résolution	Contenu de la délégation	Durée	Plafond/Limite	Usage	Expiration
mercredi 23 décembre 2020	13	<b>Délégation de compétence consentie au conseil d'administration d'émettre des actions ordinaires ou toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du DPS au profit de catégories de personnes (sociétés investissant dans les valeurs de croissance dites "small caps" dans le secteur industriel des équipements de loisirs)</b>	18 mois	<p>Le montant total des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou de manière différée, ne pourra excéder un montant nominal global de 35 000 000 €, le tout (i) dans la limite de la fraction non utilisée du plafond global de 35 000 000 € applicable à la présente délégation et à celles prévues par les 10<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup> résolutions, et (ii) sous réserve, s'il y a lieu, du montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des éventuels porteurs de VMDAC.</p> <p>Le montant nominal global (ou sa contre-valeur en euros à la date d'émission en cas d'émission en monnaie étrangère ou en unité de comptes établies par référence à plusieurs monnaies) des valeurs mobilières représentatives de créance donnant accès au capital de la Société susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra excéder 70 000 000 €, le tout dans la limite de la fraction non utilisée du plafond global de 70 000 000 € applicable à la présente délégation et à celles prévues par les 10<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup> résolutions.</p>	Néant	mardi 22 juin 2022

Date AG	# résolution	Contenu de la délégation	Durée	Plafond/Limite	Usage	Expiration
mercredi 23 décembre 2020	14	<b>Délégation de compétence consentie au conseil d'administration d'émettre des actions ordinaires ou toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du DPS au profit de catégories de personnes, dont la société MONTAGNE ET VALLEE, actionnaire de référence</b>	18 mois	<p>Le montant total des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou de manière différée, ne pourra excéder un montant nominal global de 35 000 000 €, le tout (i) dans la limite de la fraction non utilisée du plafond global de 35 000 000 € applicable à la présente délégation et à celles prévues par les 10<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup>, 12, 13<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup> résolutions, et (ii) sous réserve, s'il y a lieu, du montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des éventuels porteurs de VMDAC.</p> <p>Le montant nominal global (ou sa contre-valeur en euros à la date d'émission en cas d'émission en monnaie étrangère ou en unité de comptes établies par référence à plusieurs monnaies) des valeurs mobilières représentatives de créance donnant accès au capital de la Société susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra excéder 70 000 000 €, le tout dans la limite de la fraction non utilisée du plafond global de 70 000 000 € applicable à la présente délégation et à celles prévues par les 10<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup> résolutions.</p>	Néant	mardi 22 juin 2022

Date AG	# résolution	Contenu de la délégation	Durée	Plafond/Limite	Usage	Expiration
mercredi 23 décembre 2020	15	<b>Délégation de compétence consentie au conseil d'administration d'émettre des actions ordinaires ou de toutes valeur mobilière donnant accès au capital, en cas de demandes excédentaires (clause d'extension)</b>	26 mois	<p>Le montant total des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées comme mentionné dans les résolutions 10 à 14, ne pourra être supérieur à 15 % du montant de l'émission initiale décidée par le Conseil d'administration, le tout (i) dans la limite de la fraction non utilisée du plafond global de 35 000 000 € applicable à la présente délégation et à celles prévues par les 10<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup> résolutions, et (ii) sous réserve, s'il y a lieu, du montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des éventuels porteurs de VMDAC.</p> <p>Le montant nominal global (ou sa contrevaletur en euros à la date d'émission en cas d'émission en monnaie étrangère ou en unité de comptes établies par référence à plusieurs monnaies) des valeurs mobilières représentatives de créance donnant accès au capital de la Société susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra excéder 70 000 000 €, le tout dans la limite de la fraction non utilisée du plafond global de 70 000 000 € applicable à la présente délégation et à celles prévues par les 10<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> résolutions.</p>	Néant	mercredi 22 février 2023
mercredi 23 décembre 2020	17	<b>Délégation de compétence consentie au conseil d'administration d'émettre des instruments financiers composés de et/ou donnant droit à des titres de créances obligataires donnant accès au capital auxquels sont attachés des BSA, avec suppression du DPS au profit d'une catégorie de personnes</b>	18 mois	<p>le montant nominal maximal des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées, immédiatement et/ou de manière différée, en vertu de la présente délégation, ne pourra excéder un montant nominal global de 35.000.000 € applicable à la présente résolution et à celles prévues par les 10<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup> résolutions ci-dessus, sous réserve, s'il y a lieu, du montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant aux stipulations contractuelles applicables, les droits des éventuels porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital</p>	Néant	mardi 22 juin 2022

Date AG	# résolution	Contenu de la délégation	Durée	Plafond/Limite	Usage	Expiration
mercredi 23 décembre 2020	18	<p><b>Autorisation conférée au CA de procéder à l'attribution gratuite d'actions existantes ou émettre, emportant dans ce dernier cas, renonciation des actionnaires à leur DPS</b></p> <p><b>Bénéficiaire : salariés et/ou mandataires sociaux éligibles dans les conditions de l'art. L. 225-197-1 et 2 C.com.</b></p>	38 mois	Le nombre total d'actions attribuées gratuitement en vertu de la présente résolution ne pourra représenter plus de 10% du capital social au jour de la décision d'attribution du CA.	Néant	jeudi 22 février 2024
mercredi 23 décembre 2020	19	<p><b>Délégation de compétence consentie au conseil d'administration de consentir des options de souscription d'actions et renonciation au profit des bénéficiaires au DPS des actionnaires</b></p> <p><b>Bénéficiaire : salariés et/ou mandataires sociaux éligibles dans les conditions de l'art. L. 225-180 C.com.</b></p>	38 mois	Le prix de souscription des actions sera fixé par le Conseil d'Administration à la date à laquelle les options seront consenties, dans les conditions légales et réglementaires et notamment de celles de l'article L.225-177 du Code de commerce	Néant	jeudi 22 février 2024
mercredi 23 décembre 2020	20	<p><b>Délégation de compétence consentie au conseil d'administration de consentir des options d'achat d'actions</b></p> <p><b>Bénéficiaire : salariés et/ou mandataires sociaux recevables dans les conditions de l'art. L. 225-180 C.com.</b></p>	38 mois	Le prix d'achat des actions sera fixé par le Conseil d'Administration à la date à laquelle les options seront consenties, dans les conditions légales et réglementaires et notamment de celles de l'article L. 225-179 du Code de commerce	Néant	jeudi 22 février 2024

Date AG	# résolution	Contenu de la délégation	Durée	Plafond/Limite	Usage	Expiration
mercredi 23 décembre 2020	21	<b>Délégation de compétence au conseil d'administration en vue d'une réduction de capital motivée par des pertes par voie de diminution de la valeur nominale des actions et réduction à due concurrence du compte « report à nouveau » débiteur</b>	12 mois	Réduction de capital par voie de diminution de la valeur nominale de chaque action de dix centimes d'euros (0,10€) à un centime d'euros (0,01€) (soit à titre d'illustration sur la base du capital social à la date du 29 octobre 2020, une réduction du capital social de 14 656 775,49 euros pour le ramener de 16 285 306,10 euros à 1 628 530,61 euros.)	CA du 4 février 2021 : Réduction du capital social montant de 17 831 018,79€ pour le ramener à 1 981 224,31 € par imputation sur le compte « RAN », par voie de diminution de la valeur nominale de chaque action de dix centimes (0,10€) à un centime (0,01€).	mercredi 22 décembre 2021
mercredi 23 décembre 2020	22	<b>Délégation de compétence au conseil d'administration en vue du regroupement des actions de la Société</b>	18 mois	Regroupement des actions composant le capital de la Société de telle sorte que (10), (20), (40), (60), (80) ou (100) actions d'une valeur nominale de dix centimes d'euros (0,10€) chacune (ou de un centime d'euro (0,01 €) chacune s'il a été procédé à la réduction du capital visée à la vingtième-et-unième résolution de l'Assemblée Générale du 23 décembre 2020 ci-dessus) seront échangées contre une (1) action nouvelle de respectivement i) 1,00 euro ou ii) 2,00 euros ou iii) 4,00 euros ou iv) 6,00 euros ou v) 8,00 euros ou vi) 10,00 euros de valeur nominale chacune.	CA du 28 juillet 2021 (mise en œuvre du regroupement à raison de 100 actions anciennes de 0,01 € de valeur nominale pour 1 action nouvelle de 1,00 € de valeur nominale)  CA du 28 octobre 2021 (constatation de la réalisation du regroupement et modification statutaire corrélative)	mardi 22 juin 2022

# **RAPPORT ANNUEL**

# **DES COMPTES CONSOLIDÉS 2020/2021**

Exercice clos le 30 juin 2021

## SOMMAIRE

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ.....	3
COMPTES ANNUELS CONSOLIDES AU 30 JUIN 2021 .....	12
BILAN CONSOLIDE .....	13
AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL.....	15
ETAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES.....	16
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES .....	17
PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES.....	18
NOTE 1 - Bases de présentation.....	18
NOTE 2 – Méthodes et Règles d'évaluation .....	21
NOTE 3 - Périmètre de consolidation .....	33
NOTE 4 - Comparabilité des comptes .....	34
NOTES SUR L'ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE.....	35
NOTE 5 - Ecart d'acquisition.....	35
NOTE 6 - Immobilisations incorporelles.....	37
NOTE 7.1 - Immobilisations corporelles .....	38
NOTE 7.2 – Actifs liés aux droits d'utilisation.....	39
NOTE 8 - Titres mis en équivalence .....	39
NOTE 9 - Autres actifs financiers non courants .....	39
NOTE 10 - Impôts différés actifs.....	40
NOTE 11 - Stocks .....	40
NOTE 12 - Clients et autres débiteurs .....	41
NOTE 14 - Capital Social .....	42
NOTE 15 – Provisions non courantes.....	42
NOTE 16 - Provisions pour retraites et assimilés.....	43
NOTE 17 - Emprunts et dettes financières .....	44
NOTE 18 – Provisions courantes .....	46
NOTE 19 - Fournisseurs et autres créditeurs .....	46
NOTES SUR L'ETAT DU RESULTAT NET CONSOLIDE.....	47
NOTE 20 – Chiffre d'affaires consolidé.....	47
NOTE 21 – Achats consommés .....	48
NOTE 22 – Charges externes .....	48
NOTE 23 - Charges de personnel et effectifs .....	49
NOTE 24 – Dotations aux dépréciations et provisions courantes .....	49
NOTE 25 - Autres produits et charges d'exploitation .....	50

NOTE 26 – Indicateurs de performance .....	50
NOTE 27 – Autres produits et charges opérationnels non courants.....	51
NOTE 28 - Résultat financier.....	51
NOTE 29 - Impôts sur les résultats.....	52
NOTE 30 – Intégration fiscale française .....	52
AUTRES INFORMATIONS .....	54
NOTE 32 – Information sectorielle.....	54
NOTE 33 – Instruments financiers.....	57
NOTE 34 – Facteurs de risques financiers .....	58
NOTE 35 – Transactions avec les parties liées .....	61
NOTE 36 – Rémunérations des dirigeants .....	62
NOTE 37 - Engagements hors bilan et passifs éventuels .....	63
NOTE 38 – Faits exceptionnels et litiges .....	63
NOTE 39 – Evènements post clôture .....	63
NOTE 40 – Honoraires des commissaires aux comptes.....	65
ATTESTATION DU RAPPORT FINANCIER .....	66
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES .....	67

# RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ

## Informations générales et faits marquants

Montagne et Neige Développement SA (ci-après MND SA) est une société anonyme de droit français dont l'exercice social débute le 1<sup>er</sup> juillet et se clôture le 30 juin. Son siège social est situé au Parc d'activités Alpespace – 74 voie Magellan – 73800 Sainte-Hélène du Lac.

En plein cœur des Alpes, depuis 2004, MND est un groupe industriel français spécialiste de la mobilité par câble, des systèmes d'enneigement, de la sécurité en montagne et des infrastructures de loisirs à sensations. Avec plus de 3000 clients dans 49 pays, MND contribue au quotidien sur ses 4 cœurs de métiers à la mobilité, aux loisirs et à la sécurité de tous en proposant des solutions éprouvées et durables issues de son expérience en montagne.

Basé en Savoie, MND compte 300 collaborateurs et s'appuie sur 10 implantations internationales ainsi que 28 distributeurs pour développer ses activités dans le monde. MND est coté sur le marché Euronext Growth à Paris (FR00140050Q2 – ALMND).

Les comptes consolidés du Groupe Montagne et Neige Développement ont été arrêtés par le Conseil d'Administration en date du 28 octobre 2021.

Les chiffres indiqués dans ce rapport sont présentés en milliers d'euros.

## Cotation en Bourse

Le Groupe MND a été introduit en Bourse sur le marché Euronext à Paris, compartiment C, le 16 octobre 2013.

Le 4 décembre 2018, faisant usage de la 11<sup>ème</sup> résolution adoptée par l'assemblée générale mixte des actionnaires du 27 septembre 2018, et consécutivement à l'accord d'Euronext Paris le 23 novembre 2018, le Groupe MND a annoncé le transfert de la cotation des actions composant son capital social du marché réglementé d'Euronext vers le marché Euronext Growth à Paris. Ce transfert, effectif depuis la séance de Bourse du 4 décembre 2018, vise à permettre à MND d'être coté sur un marché plus approprié à la taille de l'entreprise. Le transfert sur Euronext Growth simplifie le fonctionnement de la société et diminue ses coûts, tout en lui permettant de continuer à bénéficier des attraits des marchés financiers.

Sa capitalisation boursière s'élève au 28 octobre 2021 à 18,8 M€ avec un cours de l'action de 7,48 €.

## Renforcement de la structure bilancielle et réaménagement des dettes bancaires

MND a poursuivi au cours de l'exercice 2020/2021 le renforcement de ses capacités financières, pour accompagner le retour à pleine capacité de ses sites de production et adapter son organisation au nouvel environnement économique.

- **38 M€ de nouveaux financements auprès de l'État français et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, ainsi que de son partenaire financier Cheyne Capital**

Le groupe a conclu en août 2020 des accords de financements avec l'État français, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, et son partenaire financier Cheyne Capital pour l'obtention de prêts d'un montant total de 38 M€.

L'État français, par l'intermédiaire de son Fonds de développement économique et social (FDES), a octroyé un prêt de 18 M€ au groupe MND à échéance mai 2024. Ce prêt est contre-garanti à hauteur de 50% par la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Concomitamment, un nouvel accord de financement a été conclu avec Cheyne Capital pour l'octroi d'une nouvelle ligne de prêt senior, à remboursement in fine avec une maturité prévue au 15 mai 2024, d'un

montant de 20 M€. Ce financement vient s'ajouter au prêt de 35 M€ consenti en août 2019. Dans le cadre de la mise en place de la nouvelle ligne de financement senior de 20 M€, le groupe MND et Cheyne Capital ont également convenu d'allonger la maturité du prêt initial in fine de 35 M€ pour la porter de décembre 2023 à mai 2024, l'alignant ainsi avec le nouveau prêt senior de 20 M€. Au total, le groupe MND bénéficie désormais auprès de Cheyne Capital d'un financement senior d'un montant nominal total de 55 M€, à échéance in fine mai 2024 et avec 100% des intérêts capitalisés.

Ce financement senior est assorti de covenants usuels, tenant notamment au respect trimestriel de ratios financiers permettant d'apprécier le poids de la dette sur le bilan et le compte de résultat.

Enfin, il convient de souligner que dans le cadre de la crise sanitaire et de la conclusion des opérations de financement réalisées au cours de cet exercice 2020 / 2021, le groupe MND a bénéficié de la part de Cheyne Capital d'une suspension du calcul des covenants financiers pour les périodes trimestrielles du 30 septembre 2020, du 31 décembre 2020 et du 31 mars 2021.

Dans le cadre de son arrêté de comptes consolidés clos au 30 juin 2021, le groupe respecte ses covenants financiers.

#### ▪ **Conversion de l'intégralité des obligations convertibles à échéance décembre 2023**

MND a annoncé au cours de cet exercice 2020 / 2021 la conversion d'un emprunt obligataire simple d'un montant nominal de 5,2 M€, détenu par des investisseurs européens, en emprunt obligataire convertible par compensation de créance d'obligations simples émises en 2019.

Le principe de cette opération a été décidée le 29 octobre 2020 par le Président - Directeur général agissant sur subdélégation du Conseil d'administration du même jour, faisant ainsi usage de la 18<sup>ème</sup> résolution de l'assemblée générale du 21 février 2020.

A la date du 30 juin 2021, l'intégralité des obligations convertibles à échéance 2023, issues de la conversion par compensation de créance, en octobre 2020, d'un emprunt obligataire simple d'un montant nominal de 5,2 M€ émis en 2019, ont été converties en action MND, venant renforcer les fonds propres du groupe.

Cet emprunt obligataire a ainsi permis au cours de cet exercice 2020 / 2021 le renforcement des fonds propres du groupe tout en épargnant l'utilisation des ressources financières du groupe du remboursement des obligations simples.

Par ailleurs, la dilution potentielle issue de la conversion d'obligations convertibles dans le cadre de cet emprunt obligataire est désormais nulle.

MND ne dispose donc plus d'aucun instrument financier dilutif inscrit à son bilan ou hors-bilan. Le capital social de MND est désormais constitué de 251 322 231 actions au 30 juin 2021 (avant l'opération de regroupement des actions présenté en événement post-clôture).

#### **Annonce du plan stratégique SUCCEED TOGETHER 2024 pour retrouver la rentabilité opérationnelle dès 2020/2021**

En septembre 2020, MND a dévoilé « **Succeed Together 2024** », son plan stratégique, articulé autour d'une marque unique, **MND**, qui s'appuie sur les 4 expertises cœur de métier du groupe : **MND ROPEWAYS** dans le transport par câble, **MND SNOW** pour les solutions d'enneigement, **MND SAFETY** pour les systèmes de sécurité et de prévention des risques avalancheux et **MND LEISURE** dans les loisirs à sensations.

Dans le cadre de **Succeed Together 2024**, le groupe a engagé un plan de transformation visant l'excellence opérationnelle, à travers le regroupement complet de ses pôles et sa relocalisation industrielle en France, au cœur des Alpes et de la région Auvergne-Rhône-Alpes, au plus près de ses marchés historiques, liés à l'activité des équipements de domaines skiables.

Cette présence locale sera renforcée au cours de l'exercice 2022/2023 avec la livraison d'un nouveau bâtiment industriel permettant de doubler les capacités de production. Il permettra notamment d'augmenter les espaces d'assemblage pour les pôles transport par câble et enneigement, de regrouper

l'ensemble des activités sur un seul site et d'accueillir une nouvelle ligne de production dédiée aux projets de transport urbain.

**Succeed Together 2024** s'inscrit dans une logique de retour à une croissance maîtrisée et de rentabilité. S'appuyant sur une bonne dynamique de commandes, le groupe visait un **retour à l'équilibre opérationnel normatif (EBITDA ajusté) dès l'exercice 2020/2021** clos le 30 juin 2021.

Le groupe a atteint, et même dépassé, son objectif de retour à l'équilibre opérationnel (EBITDA ajusté) en 2020/2021. L'EBITDA ajusté s'est en effet établi à 2,6 M€ sur l'exercice, contre une perte d'EBITDA ajusté de -29,8 M€ en 2019/2020.

Enfin, face aux défis climatiques, ce plan stratégique comporte également un volet environnemental, à travers le développement de solutions optimisées sur le plan énergétique et l'accompagnement des clients dans leurs démarches de réduction de leur empreinte écologique.

### **Crise Sanitaire Covid-19**

Depuis janvier 2020, le coronavirus Covid-19 s'est propagé depuis la Chine et l'Organisation Mondiale de la Santé a déclaré en mars 2020 une situation de pandémie à l'échelle mondiale.

Des mesures sanitaires significatives ont été mises en œuvre par de nombreux pays pour limiter la propagation du virus : restrictions de voyage, périodes de quarantaine obligatoires aux personnes en provenance des régions touchées, fermeture de frontières, confinements des populations, fermeture des magasins autres que ceux de premières nécessités, fermeture des hôtels, des théâtres, des lieux publics, éventuellement des domaines skiables, etc.

Ces mesures provoquent des perturbations économiques majeures avec des incidences sur le trafic international de marchandises et sur la santé financière de nombreuses entreprises, dont les entreprises du secteur du tourisme.

L'exercice 2020/2021 s'est déroulé dans un contexte toujours marqué par la crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19 et ses conséquences économiques pour les professionnels de la montagne, lourdement impactés par la fermeture administrative des remontées mécaniques. Dans cet environnement fortement perturbé, MND a su faire preuve de résilience, tirant parti de son offre globale multi-activités 4 saisons et de sa présence internationale multi-continents.

L'exercice 2020/2021 a été marqué par la fermeture des remontées mécaniques pour les exploitants de domaines skiables français sur l'ensemble de la saison hivernale et dans de nombreux pays européens.

Dans ce contexte d'incertitudes, le Groupe a mis en œuvre les dispositifs gouvernementaux à sa disposition, dans le cadre des mesures de soutien aux entreprises (exonérations de charges sociales, activité partielle, fonds de solidarité et aide liée aux coûts fixes) pour ses activités les plus impactées.

Parallèlement, MND a poursuivi au cours de cet exercice son plan de performance opérationnelle et d'optimisation de sa structure de coûts (rationalisation des sites industriels, réduction du nombre de filiales de distribution, optimisation des charges fixes), afin de continuer à adapter le Groupe à son nouvel environnement économique et atteindre comme indiqué ci-dessus l'équilibre opérationnel (EBITDA ajusté) visé sur l'ensemble de l'exercice 2020/2021.

### **Restructuration opérationnelle et plan de transformation**

Le plan de transformation et de rationalisation des organisations et des opérations industrielles du groupe MND en France et à l'étranger, qui a été engagé dès le début de l'exercice 2019 /2020, s'est poursuivi de façon active au cours de cet exercice clos au 30 juin 2021.

Compte tenu du contexte récent, le plan de transformation a été accéléré et renforcé pour adapter la structure de coûts, à travers un vaste plan de transformation visant à améliorer la performance des activités du groupe.

Ce plan vise à passer un cap d'organisation et de structuration, un cap d'industrialisation de ses méthodes et process, dans le but de satisfaire ses clients et d'atteindre ses objectifs de rentabilité de manière durable.

Concrètement, le plan de rationalisation engagé visait notamment à réduire d'environ 20% soit plus de 6 M€ en année pleine la structure de coûts du groupe pour abaisser le point d'équilibre opérationnel et viser ainsi un EBITDA ajusté à l'équilibre dès l'exercice 2020/2021.

Au final, la rationalisation du nombre de sites industriels, la réduction en cours du nombre de filiales de distribution et l'optimisation d'un certain nombre de coûts fixes du groupe a permis de réaliser **7 M€ d'économies** sur l'ensemble de l'exercice (dont 2,5 M€ d'économies sur les charges externes (-18%) et 4,5 M€ sur les charges de personnel (-23%) hors prise en compte des mesures gouvernementales de soutien face à la Covid-19), au-delà des 6 M€ visées initialement pour l'exercice 2020/2021.

Le plan de transformation porte notamment sur les volets suivants :

**(a) Commerce et marketing :**

Le groupe MND doit, au cours des trois prochaines années, augmenter sensiblement son volume d'affaires pour d'atteindre une taille critique nécessaire à son développement, tout en améliorant la relation client, et doit aussi travailler ses marges pour garantir une rentabilité durable.

Cela passe par la poursuite d'un déploiement en France et à l'international ; plus proche de ses clients et plus présent en région. L'organisation commerciale est donc passée d'une organisation par activités à une organisation transverse par Zone Géographique.

L'organisation commerciale du groupe s'articule désormais autour de 7 régions, pilotées par des directeurs commerciaux de zone. L'organisation des filiales de distribution a également évolué, en distinguant la responsabilité des opérations avec celle des ventes. L'objectif étant que les filiales soient le prolongement du groupe par zone géographique, sur un volet commercial mais également opérationnel. Les équipes commerciales reportent désormais à la direction commerciale groupe.

**(b) Système d'information et pilotage financier**

Le Groupe a continué le déploiement de son ERP SAP afin de travailler de la même manière, partout dans le Groupe, en France ainsi que dans toutes les filiales étrangères grâce à des processus communs définis par les métiers.

SAP dans sa version full intégrée est en service sur l'ensemble des entités françaises depuis l'été 2020, et a été déployé sur les entités étrangères au cours de l'exercice clos le 30 juin 2021.

La mise en place de SAP, couplée à une évolution des organisations des équipes finances, doit concourir plus que jamais à un meilleur pilotage des BU, des filiales et du Groupe dans son ensemble. Cela permet désormais de traiter l'information financière avec plus de réactivité et de précision afin de mieux alimenter les décisions.

**(c) Opérations**

L'outil industriel s'est construit au fur et à mesure de la croissance du Groupe et au rythme des diverses acquisitions. Le travail réalisé par les équipes a été incontestablement profitable pour le développement du Groupe. Malheureusement l'outil industriel à travers plusieurs sites de production n'est pas optimisé et pèse sur les marges.

Par conséquent, le groupe a procédé aux opérations de rationalisation et de restructuration suivante :

- La restructuration des activités industrielles et leur rapatriement en France = Relocalisation de l'activité industrielle Snow en France et la fermeture du site suédois ; Fermeture du site industriel Ropeway en Allemagne et relocalisation en France

- La simplification juridique du Groupe afin de limiter ainsi le reporting, les opérations de consolidations financières, les déclarations fiscales et autres procédures juridiques qui sont à la fois complexes et coûteuses, ainsi qu'une adaptation des coûts de structure par un plan d'économie des charges externes et une optimisation des organisations.
- Le lancement d'un projet d'extension du bâtiment au siège de MND à Saint Hélène du Lac afin de centraliser l'ensemble des sites opérationnels au cours de l'exercice 2022/2023. Cela permettra de générer des économies et de faire face aux besoins de croissance et de développement.

### **Accord BARTHOLET**

Après deux années de collaborations réussies pour la commercialisation et la réalisation de systèmes de transport par câble, le groupe français MND et le groupe suisse BARTHOLET décident d'intensifier et d'étendre leur coopération commerciale et industrielle pour renforcer leur présence sur le marché mondial et accompagner au mieux leurs clients. Les deux groupes ont pour ambition de développer leurs positions sur le marché du transport par câble en unissant leurs forces commerciales, opérationnelles et de R&D, leurs outils industriels, leurs catalogues de produits et leurs technologies. Cette alliance des deux groupes permettra de mieux couvrir chaque marché à travers le monde, pour y répondre avec réactivité selon les spécificités locales, et ainsi s'adapter aux enjeux d'un marché mondial en pleine expansion.

Pour être prêt à faire face au potentiel croissant du marché du transport par câble, les deux groupes souhaitent accroître mondialement leur implantation. Les produits de MND et de BARTHOLET sont reconnus pour leur haut niveau de performances, leur innovation ainsi que leur design grâce à des partenaires industriels clés comme le Studio Porsche Design. Au cumul, les deux groupes ont déjà réalisé plus de mille installations de transports par câble dans le monde, dont des appareils téléportés débrayables de toute dernière génération comme les télécabines récemment mises en service aux 2 Alpes ou à Brest (France) mais aussi Narvik (Norvège), Gstaadt, Flumsberg, Lenzerheide (Suisse), Prato Nevoso (Italie) ou encore au centre-ville de Moscou (Russie).

L'objectif de cette coopération renforcée et stratégique est d'offrir la gamme de solutions la plus complète en unissant les services commerciaux, les outils de productions industrielles, les gammes de produits et solutions ainsi que les services après-vente des deux groupes.

Pour assurer un véritable leadership en termes de vente et de marketing, les deux sociétés utiliseront leur présence historique dans chaque pays et leur connaissance des marchés pour répondre aux attentes de leurs clients actuels et futurs avec systématiquement l'une des deux sociétés qui proposera l'offre globale créée par cette union.

D'un point de vue industriel, l'alliance entre BARTHOLET et MND repose sur une parfaite complémentarité et un partage intégral des outils, des moyens et des atouts.

Cette alliance permettra d'engager les investissements et de constituer les équipes nécessaires aux défis technologiques et environnementaux auxquels doit faire face le secteur de l'aménagement en montagne et de la mobilité urbaine.

### **Forte activité commerciale en 2020/2021 : 90 M€ de prises de commandes**

Après un ralentissement pendant l'hiver (d'octobre 2020 à mars 2021) en raison des incertitudes économiques entourant la fermeture des remontées mécaniques, la prise de commandes a été particulièrement soutenue au cours du dernier trimestre de l'exercice.

Au total, le groupe a enregistré pas moins de 90 M€ de nouvelles commandes fermes au cours de l'exercice 2020/2021.

Au 30 juin 2021, le carnet de commandes fermes du Groupe s'établissait ainsi à 91,7 M€, en progression de +115% par rapport à juin 2020 (carnet de commandes de 42,7M€ au 30 juin 2020). Les commandes à facturer au cours de l'exercice 2021/2022 représentent 57,4 M€ du carnet de commandes à fin juin 2021.

### Résultats annuels 2020/2021

En M€ - Normes IFRS	2019/2020	2020/2021	Variation
Données auditées	12 mois (du 1er juillet 2019 au 30 juin 2020)	12 mois (du 1er juillet 2020 au 30 juin 2021)	M€
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>40,3</b>	<b>41,0</b>	<b>0,7</b>
<b>Marge brute</b> <sup>1</sup>	<b>6,6</b>	<b>13,9</b>	
<i>% de marge brute</i>	16%	34%	
<b>EBITDA</b> <sup>2</sup>	<b>-29,8</b>	<b>2,6</b>	<b>32,4</b>
Résultat opérationnel courant	-35,2	-2,5	
Résultat opérationnel	-47,6	-7,2	
Résultat financier <sup>3</sup>	-10,4	-12,0	
<b>Résultat net</b>	<b>-57,8</b>	<b>-18,9</b>	<b>38,9</b>

<sup>1</sup> Marge brute : chiffre d'affaires – Achats consommés

<sup>2</sup> EBITDA : Résultat opérationnel courant – Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions nettes des reprises

<sup>3</sup> Résultat financier : Coût de l'endettement financier net + Autres produits et charges financiers

### ACTIVITÉ EN PROGRESSION DE +2% EN 2020/2021 ET 90 M€ DE NOUVELLES COMMANDES SIGNÉES SUR L'EXERCICE

A l'issue de l'exercice 2020/2021, MND a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 41,0 M€, en légère progression de +2% par rapport à 2019/2020.

En renouant avec la croissance au 2<sup>nd</sup> semestre 2020/2021 (+19%), le groupe a rempli son objectif qui visait à réaliser un chiffre d'affaires annuel au même niveau que celui de l'exercice précédent, en dépit d'un environnement marqué par la crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19 et les conséquences économiques lourdes d'une saison blanche<sup>1</sup> pour les professionnels de la montagne en Europe.

Le pôle « **Enneigement & Remontées mécaniques** » a enregistré un chiffre d'affaires annuel de 27,0 M€, en forte progression de +32%. Outre l'installation de nombreux systèmes d'enneigement pour des domaines skiables internationaux, l'exercice a été marqué par les premières facturations liées aux contrats de transport urbain. Le pôle « **Sécurité & Loisirs** » a réalisé un chiffre d'affaires annuel de 14,0 M€, en recul de -29%, en raison de la baisse des ventes de produits et de services liés à l'exploitation des domaines skiables fermés pour raisons sanitaires.

Malgré un ralentissement pendant l'hiver (d'octobre 2020 à mars 2021) en raison des incertitudes économiques entourant la fermeture des remontées mécaniques, le groupe a enregistré pas moins de 90 M€ de nouvelles commandes fermes au cours de l'exercice 2020/2021, marqué notamment par la signature de projets majeurs de transport par câbles ou d'enneigement automatique.

### 6,3% DE MARGE D'EBITDA AJUSTÉ EN 2020/2021, SUPÉRIEURE À L'OBJECTIF

Dans le sillage du 1<sup>er</sup> semestre qui s'était traduit par l'atteinte d'EBITDA ajusté positif, le groupe a atteint, et même dépassé, son objectif de retour à l'équilibre opérationnel (EBITDA ajusté) en 2020/2021.

<sup>1</sup> fermeture administrative des remontées mécaniques dans la plupart des pays européens.

L'EBITDA ajusté s'est établi à 2,6 M€ sur l'exercice, contre une perte d'EBITDA ajusté de -29,8 M€ en 2019/2020. La marge d'EBITDA ajusté atteint ainsi 6,3% en 2020/2021.

Ce fort redressement de la rentabilité opérationnelle de MND est la combinaison de plusieurs actions menées avec succès dans le cadre du plan stratégique « **Succeed Together 2024** » :

- i. une **amélioration forte de la performance opérationnelle** du Groupe en 2020/2021, consécutif à la mise en œuvre de la transformation industrielle et commerciale du Groupe matérialisée par le regroupement des pôles (économies d'échelles) et leur relocalisation industrielle en France. Cela s'est matérialisé par un doublement (+111%) de la marge brute à 13,9 M€, soit +7,3 M€, et un taux de marge brute de 34% sur l'ensemble de l'exercice ;
- ii. la **réalisation de 7 M€ d'économies** sur l'ensemble de l'exercice (dont 2,5 M€ d'économies sur les charges externes (-18%) et 4,5 M€ sur les charges de personnel (-23%) hors prise en compte des mesures gouvernementales de soutien face à la Covid-19), au-delà des 6 M€ visées initialement.

Les mesures de soutien destinées aux entreprises et à la filière Montagne (aides publiques, subventions et fonds de solidarité), mises en place par le Gouvernement français pour faire face à la pandémie, ont pour leur part permis de compenser en partie le manque à gagner de chiffre d'affaires qui n'a pu être réalisé du fait de la fermeture administrative des remontées mécaniques lors de la saison hivernale 2020/2021.

Après prise en compte des dotations aux amortissements, dépréciations et provisions, le résultat opérationnel courant ressort à -2,5 M€, contre -35,2 M€ en 2019/2020.

Les autres produits et charges opérationnels se sont élevés à -4,7 M€ sur l'exercice, conduisant à un résultat opérationnel de -7,2 M€, en amélioration de +40,4 M€ d'un exercice à l'autre.

Les autres produits et charges opérationnels comptabilisée en 2020/2021 sont constitués pour l'essentiel

- (i) de coûts de rationalisation non provisionnés l'an dernier du fait de l'accélération de la transformation du groupe en cours d'exercice et
- (ii) des provisions relatives aux derniers travaux d'adaptation de la structure du Groupe en Europe qui seront achevés à l'issue du 1<sup>er</sup> semestre 2021/2022.

Le résultat financier, qui s'élève à -12,0 M€ à l'issue de l'exercice, intègre les coûts liés à la restructuration de la dette financière opérée au 1<sup>er</sup> semestre (frais d'émission d'emprunt et indemnités de conversion et de parité des emprunts obligataires) et les intérêts financiers de la dette financière.

Au final, le résultat net s'établit à -18,9 M€ en 2020/2021, en amélioration notable de +38,9 M€ par rapport à l'exercice précédent (-57,8 M€).

## SITUATION BILANCIELLE AU 30 JUIN 2021

En M€ - Normes IFRS Données auditées	30-juin 2020	30-juin 2021	En M€ - Normes IFRS Données auditées	30-juin 2020	30-juin 2021
<b>Actifs non courants</b>	<b>37,7</b>	<b>36</b>	<b>Capitaux propres</b>	<b>-52,4</b>	<b>-59,9</b>
<b>Actifs courants</b>	<b>43,4</b>	<b>60,2</b>	<b>Dettes financières</b>	<b>80,5</b>	<b>97,3</b>
dont Stocks	18,5	21,5	Dettes locatives (IFRS 16)	6,5	4,2
dont Créances clients	11,4	11,3	Passifs courants	48,7	61,7
<b>Trésorerie</b>	<b>5,6</b>	<b>10</b>	<b>Autres passifs</b>	<b>3,4</b>	<b>2,9</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>86,7</b>	<b>106,2</b>	<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>86,7</b>	<b>106,2</b>

MND a œuvré en 2020/2021 au renforcement de sa situation bilancielle. Lors de l'été 2020, le Groupe a obtenu 38 M€ de nouveaux financements auprès de l'État français, de la région Auvergne-Rhône-Alpes et de son partenaire financier Cheyenne Capital.

Au 30 juin 2021, la trésorerie disponible s'est renforcée à 10,0 M€, contre 5,6 M€ un an plus tôt et 7,3 M€ à fin décembre 2020, avec notamment un cash-flow opérationnel de 3,3 M€ sur l'ensemble de l'exercice

2020/2021. Il convient de souligner qu'au 30 juin 2021, le montant des aides publiques octroyées en 2020/2021 encore non perçues s'élevait à 10 M€.

La dette financière (hors dettes locatives) s'établissait à 97,3 M€, dont 68,6 M€ de dette senior (avec 100% des intérêts capitalisés) auprès de Cheyne Capital, échéance in fine mai 2024 et 18,9 M€ de prêt (avec 100% des intérêts capitalisés) auprès de l'Etat français, par l'intermédiaire du Fonds de développement économique et social (FDES), également à échéance mai 2024.

L'endettement financier net (hors dettes locatives IFRS 16) s'élevait à 87,3 M€ à fin juin 2021, contre 91,3 M€ à fin décembre 2020 et 74,9 M€ en juin 2020.

A l'issue de l'exercice 2020/2021, les capitaux propres consolidés de MND s'élevaient à -59,9 M€, contre -52,4 M€ à fin juin 2020. Les capitaux propres sociaux de MND s'élevaient pour leur part à 15,5 M€ au 30 juin 2021 contre 10,8 M€ au 30 juin 2020.

Au 30 juin 2021, le groupe respectait ses covenants financiers.

## PERSPECTIVES 2021/2022

Au 30 juin 2021, le carnet de commandes s'élève à 91,7 M€, contre 46,6 M€ à fin décembre 2020 soit une progression de +97% au 2<sup>nd</sup> semestre (+45,1 M€). Après un ralentissement aux 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> trimestres de l'exercice 2020/2021 (d'octobre 2020 à mars 2021), sous l'effet de la fermeture administrative des remontées mécaniques, la prise de commandes a été particulièrement dynamique au 4<sup>ème</sup> trimestre. Les commandes à facturer au cours de l'exercice 2021/2022 représentaient 57,4 M€ du carnet de commandes à fin juin 2021, soit une croissance de +40% par rapport au chiffre d'affaires annuel 2020/2021.

Tout en bénéficiant d'un effet de base favorable, et sur la base d'un scénario de sortie de crise sanitaire progressive, le groupe anticipe une forte croissance de son activité en 2021/2022. Le Groupe s'inscrit d'ores et déjà dans une dynamique soutenue avec une croissance de +60% de son activité au 1<sup>er</sup> trimestre de l'exercice. Sur l'ensemble de l'exercice 2021/2022, MND vise ainsi un doublement de son chiffre d'affaires annuel, qui serait ainsi porté à plus de 80 M€.

Sur le plan de la rentabilité (EBITDA ajusté), le Groupe va continuer de recueillir les effets opérationnels du plan stratégique de transformation « **Succeed Together 2024** » et de bénéficier des mesures d'économies réalisées depuis deux exercices et de la poursuite de l'allègement de la structure du groupe, notamment en Europe. MND se fixe donc de poursuivre en 2021/2022 l'amélioration de sa rentabilité (EBITDA ajusté).

L'extension des capacités de production, visant notamment à accroître les espaces d'assemblage pour les pôles transport par câble et enneigement et à accueillir une nouvelle ligne de production dédiée aux projets de transport urbain, sera concrétisée dans le courant du prochain exercice 2022/2023.

## Regroupement des actions : 1<sup>er</sup> jour de cotation des actions MND regroupées le 24 septembre 2021

**MND (Euronext Growth - FR0011584549 - ALMND)** a informé le marché de la 1<sup>ère</sup> cotation, à compter de la séance de Bourse du 24 septembre 2021, des actions MND regroupées, à raison de 100 actions anciennes pour 1 action nouvelle.

Cette opération technique vise notamment à permettre de réduire la volatilité excessive du titre.

- Les opérations de regroupement ont débuté le lundi 23 août 2021 pour s'achever le jeudi 23 septembre 2021 inclus, dernier jour de cotation des actions anciennes.
- MND rappelle les principales modalités de cette opération de regroupement :
  - Nombre d'actions composant le capital en circulation : 251 322 231 titres
  - Valeur nominale des actions soumises au regroupement : 0,01 €

- Code ISIN des actions soumises au regroupement :FR0011584549
- Cours de Bourse des actions soumises au regroupement :0,089 €
- Base de regroupement : 100 actions anciennes contre 1 action nouvelle
- Nombre d'actions nouvelles à provenir du regroupement :2 513 222 titres
- Valeur nominale des actions post regroupement :1,00 €
- Code ISIN des actions post regroupement :FR00140050Q2
- Cours de Bourse post regroupement :8,90 € (cours au 22 septembre 2021)

Cette opération est sans impact sur la valeur des titres MND détenus en portefeuille par les actionnaires, exception faite des rompus. En pratique, chaque actionnaire s'est vu attribuer automatiquement par son intermédiaire financier 1 action nouvelle regroupée contre 100 actions anciennes.

Les actions nouvelles qui n'ont pu être attribuées individuellement et correspondant à des droits formant rompus seront vendues en Bourse par le teneur de comptes dans un délai de 30 jours à compter du 28 septembre 2021, et les sommes provenant de la vente seront réparties proportionnellement aux droits formant rompus entre les actionnaires qui n'auraient pas pu obtenir un nombre d'actions multiple de 100 pendant la période de regroupement.

S'agissant des droits de vote, seul le regroupement d'actions anciennes qui disposeraient chacune d'un droit de vote double du fait de leur inscription au nominatif depuis 2 ans au moins, au nom du même actionnaire, donnera droit à des actions nouvelles disposant d'un droit de vote double, étant précisé que lors du regroupement d'actions anciennes inscrites au nominatif depuis moins de 2 ans, l'action nouvelle ainsi créée conservera une ancienneté d'inscription au nominatif calculée sur la plus récente des dates d'inscription des 100 actions anciennes ainsi regroupées.



# COMPTES ANNUELS CONSOLIDES AU 30 JUIN 2021

Le Conseil d'administration du groupe MND s'est réuni le 28 octobre 2021 et a arrêté les comptes annuels de l'exercice 2020/2021.

Les données chiffrées sont présentées en K euros sauf mention spécifique.

## BILAN CONSOLIDE

	Notes	Au 30 juin 2021 12 mois	Au 30 juin 2020 12 mois
Ecarts d'acquisition	5	13 638	12 709
Immobilisations incorporelles	6	9 812	8 335
Immobilisations corporelles	7.1	2 216	1 854
Actifs liés aux droits d'utilisation	7.2	9 202	12 919
Autres actifs financiers	9	1 098	1 927
Impôts différés		0	0
Autres actifs long terme		0	0
<b>Actifs non-courants</b>		<b>35 966</b>	<b>37 744</b>
Stocks et en-cours	11	21 507	18 501
Créances clients et actifs liés aux contrats clients	12	11 348	11 434
Créances fiscales	12	18 930	5 898
Autres débiteurs	12	5 572	4 023
Créances d'impôt		2 142	2 100
Autres actifs courants		725	1 472
Trésorerie et équivalents de trésorerie	13	10 020	5 556
<b>Actifs courants</b>		<b>70 244</b>	<b>48 984</b>
<b>Total Actif</b>		<b>106 210</b>	<b>86 728</b>
		<b>Au 30 juin 2021</b>	<b>Au 30 juin 2020</b>
Capital	14	2 513	13 150
Primes liées au capital		17 959	53 130
Actions propres		(243)	(244)
Autres réserves		(285)	(548)
Résultats accumulés		(78 210)	(116 022)
<b>Total Capitaux propres, part du groupe</b>		<b>(58 266)</b>	<b>(50 534)</b>
Intérêts minoritaires		(1 662)	(1 853)
<b>Total Intérêts minoritaires</b>		<b>(1 662)</b>	<b>(1 853)</b>
<b>Total des capitaux propres</b>		<b>(59 928)</b>	<b>(52 387)</b>
Emprunts et dettes financières	17	92 436	12 391
Dettes sur obligations locatives	17	2 234	4 344
Engagements envers le personnel	15/16	878	879
Autres provisions	15	90	90
Impôts différés	10	1 095	1 358
Autres passifs long terme		855	1 054
<b>Total Passifs non courants</b>		<b>97 588</b>	<b>20 116</b>
Emprunts et concours bancaires (part à moins d'un an)	17	6 867	70 280
Provisions (part à moins d'un an)	18	4 471	7 622
Dettes fournisseurs	19	15 928	18 464
Dettes sociales	19	6 069	5 785
Dettes fiscales	19	11 949	6 676
Autres créditeurs	19	195	1 243
Dettes d'impôt		0	0
Autres passifs courants et passifs liés aux contrats clients	19	23 071	8 929
<b>Total Passifs courants</b>		<b>68 550</b>	<b>118 999</b>
<b>Total des passifs</b>		<b>166 138</b>	<b>139 115</b>
<b>Total Passif</b>		<b>106 210</b>	<b>86 728</b>

## COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

	Notes	Au 30 juin 2021 12 mois	Au 30 juin 2020 12 mois
Chiffre d'affaires	20	41 000	40 300
Achats consommés	21	(27 094)	(33 668)
Charges externes	22	(11 274)	(13 765)
Charges de personnel	23	(14 087)	(19 651)
Impôts et taxes		(721)	(649)
Dotations aux amortissements		(5 164)	(5 415)
Dotations nettes aux provisions	24	3 120	2 137
Autres produits et charges d'exploitation	25	11 681	(4 510)
<b>Résultat opérationnel courant</b>		<b>(2 540)</b>	<b>(35 221)</b>
Résultat sur cession de participations consolidées		0	0
Autres produits et charges opérationnels non courants	27	(4 698)	(12 376)
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>(7 238)</b>	<b>(47 597)</b>
Coût de l'endettement financier net	28	(11 497)	(10 165)
Autres produits et charges financiers	28	(543)	(200)
<b>Résultat avant impôt</b>		<b>(19 278)</b>	<b>(57 962)</b>
Impôts sur les bénéfices	29	359	149
<b>Résultat net</b>		<b>(18 918)</b>	<b>(57 813)</b>
<b>Part du groupe</b>		<b>(18 885)</b>	<b>(56 409)</b>
<b>Part des minoritaires</b>		<b>(33)</b>	<b>(1 404)</b>
Résultat par action (€/action)	31	(0,12)	(1,00)
Résultat dilué par action (€/action)	31	(0,12)	(1,00)

## AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL

Notes	Au 30 juin 2021 12 mois	Au 30 juin 2020 12 mois
<b>Résultat net total</b>	<b>(18 918)</b>	<b>(57 813)</b>
Ecart de conversion	34	130
OCI	101	5
<b>Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>135</b>	<b>135</b>
<b>Résultat global</b>	<b>(18 783)</b>	<b>(57 678)</b>
Dont part revenant au Groupe consolidé	(18 739)	(56 284)
Dont part revenant aux intérêts minoritaires	(44)	(1 394)

Précision : toutes les composantes des autres éléments du résultat global ont vocation à être recyclées en résultat, à l'exception des écarts actuariels liés aux engagements postérieurs à l'emploi.

## ETAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

	Capital	Primes liées au capital	Actions propres	Autres réserves groupe			Résultats accumulés	Total Capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires	Total Capitaux propres
				Réserves de conversion	OCI	Total				
<b>Situation au 1er juillet 2019</b>	<b>18 008</b>	<b>29 543</b>	<b>(214)</b>	<b>(439)</b>	<b>0</b>	<b>(439)</b>	<b>(76 269)</b>	<b>(29 371)</b>	<b>(108)</b>	<b>(29 479)</b>
Variation de juste valeur	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Gains et pertes comptabilisés en capitaux propres	0	0	0	125	0	125	0	125	10	135
Résultat de la période	0	0	0	0	0	0	(56 409)	(56 409)	(1 404)	(57 813)
<b>Résultat global</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>125</b>	<b>0</b>	<b>125</b>	<b>(56 409)</b>	<b>(56 284)</b>	<b>(1 394)</b>	<b>(57 678)</b>
Augmentation de capital	11 214	23 587	0	0	0	0	0	34 801	0	34 801
Mouvements sur actions propres	0	0	(30)	0	0	0	0	(30)	0	(30)
Autres variations	(16 072)	0	0	(234)	0	(234)	16 656	350	(350)	0
<b>Situation Au 30 juin 2020</b>	<b>13 150</b>	<b>53 130</b>	<b>(244)</b>	<b>(548)</b>	<b>0</b>	<b>(548)</b>	<b>(116 022)</b>	<b>(50 534)</b>	<b>(1 853)</b>	<b>(52 387)</b>
<b>Situation ajustée au 1er juillet 2020</b>	<b>13 150</b>	<b>53 130</b>	<b>(244)</b>	<b>(609)</b>	<b>61</b>	<b>(548)</b>	<b>(116 022)</b>	<b>(50 534)</b>	<b>(1 853)</b>	<b>(52 387)</b>
Variation de juste valeur	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Gains et pertes comptabilisés en capitaux propres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Résultat de la période	0	0	0	0	0	0	(18 885)	(18 885)	(33)	(18 918)
<b>Résultat global</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(18 885)</b>	<b>(18 885)</b>	<b>(33)</b>	<b>(18 918)</b>
Augmentation de capital	7 195	3 864	0	0	0	0	0	11 059	0	11 059
Mouvements sur actions propres	0	0	1	0	0	0	0	1	0	1
Autres variations	(17 831)	(39 035)	0	162	101	263	56 697	94	225	319
<b>Situation Au 30 juin 2021</b>	<b>2 514</b>	<b>17 959</b>	<b>(243)</b>	<b>(447)</b>	<b>162</b>	<b>(285)</b>	<b>(78 210)</b>	<b>(58 265)</b>	<b>(1 662)</b>	<b>(59 928)</b>

Les augmentations de capital, détaillées en NOTE 14 – Capital social, correspondent à des augmentations de capital en numéraire, à la conversion d'obligations convertibles en action et à des souscriptions de BSA.

Comme cela est précisé respectivement en NOTE 1 – de l'annexe consolidée, la 1ère application de la norme IFRS 16 sur l'exercice clos le 30 juin 2020 n'avait pas eu d'impact sur les capitaux propres d'ouverture, compte tenu de la méthode de transition (méthode rétrospective simplifiée), et des options de simplification retenues.

## TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

	Notes	Au 30 juin 2021 12 mois	Au 30 juin 2020 12 mois
Résultat net total consolidé		(18 918)	(57 813)
<b>Ajustements</b>			
Amortissements et provisions		1 922	11 231
Résultats de cession et des pertes et profits de dilution		459	209
<b>Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt</b>		<b>(16 537)</b>	<b>(46 373)</b>
Charge (produit) d'impôt	29	(359)	(149)
Coût de l'endettement financier net	28	11 497	10 165
<b>Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt</b>		<b>(5 400)</b>	<b>(36 357)</b>
Incidence de la variation des stocks	11	(3 006)	(64)
Incidence de la variation des créances clients et autres débiteurs	12	(13 788)	15 294
Incidence de la variation des dettes fournisseurs et autres créditeurs	19	16 061	(11 502)
Impôts payés		0	0
<b>Variations du Besoin en Fonds de Roulement</b>		<b>(735)</b>	<b>3 641</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles</b>		<b>(6 136)</b>	<b>(32 716)</b>
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	6/7	(3 811)	(3 025)
Variation des prêts et avances consentis	9	829	618
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	6/7	24	254
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>		<b>(2 958)</b>	<b>(2 153)</b>
Augmentation de capital	14	11 059	34 801
Cession (acquisition) nette d'actions propres		(1)	30
Emissions ou souscriptions d'emprunts et dettes financières	17	33 245	56 916
Remboursements d'emprunts et dettes financières	17	(15 232)	(23 640)
Intérêts financiers nets versés / capitalisés	28	(10 045)	(10 228)
Autres flux liés aux opérations de financement	17	0	(1 045)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		<b>19 026</b>	<b>56 834</b>
Incidence de la variation des taux de change		51	125
Incidence des changements de principes comptables			
<b>Variation de la trésorerie</b>		<b>9 983</b>	<b>22 090</b>
Trésorerie d'ouverture	13/17	(1 028)	(23 118)
Trésorerie de clôture	13/17	8 956	(1 028)

Le groupe a appliqué la norme IFRS 16 à compter du 1er juillet 2019 et a opté pour la méthode rétrospective simplifiée décrite en NOTE 1 – Base de présentation, paragraphe « Normes, amendements de normes et interprétations applicables à partir de l'exercice ouvert au 1er janvier 2019 ». Les comptes comparatifs n'ont donc pas été retraités.

## PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

L'exercice 2020/2021 a été marqué par les événements majeurs suivants

- (i) Le renforcement de la structure bilancielle et de réaménagement des dettes bancaires avec l'appui du partenaire financier, Cheyne Capital, de l'Etat et la Région Rhône-Alpes au côté de l'actionnaire de référence Montagne & Vallée,
- (ii) La poursuite du plan de transformation et de réorganisation industrielle, juridique et commerciale du groupe MND ;
- (iii) L'annonce du plan stratégique « Succeed Together 2024 » avec l'atteinte et même le dépassement d'un retour à l'équilibre opérationnel avec un EBITDA d'un montant de +2.6M€ au 30 juin 2021,
- (iv) La forte dynamique commerciale avec un enregistrement de commande de +90M€ au cours de l'exercice 2020/2021
- (v) L'alliance Bartholet,
- (vi) Les conséquences sanitaires et économiques liées à la Covid-19, ainsi que les mesures de soutien destinées aux entreprises et à la filière Montagne (aides publiques, subventions et fonds de solidarité), mises en place par le Gouvernement français pour faire face à la pandémie du fait de la fermeture administrative des remontées mécaniques lors de la saison hivernale 2020/2021

Nous vous invitons à vous référer au paragraphe du rapport annuel d'activité pour plus de précisions.

### NOTE 1 - Bases de présentation

#### 1.1. Référentiel IFRS

Les comptes consolidés du Groupe Montagne et Neige Développement sont préparés en conformité avec les normes comptables internationales IFRS (International Financial Reporting Standards) telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 30 juin 2021, et disponibles sur le site internet de la Commission Européenne.

Les méthodes comptables exposées ci-après ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés, après prise en compte des nouvelles normes et interprétations décrites ci-dessous.

#### **Normes, amendements de normes et interprétations applicables à partir de l'exercice ouvert au 1<sup>er</sup> juillet 2020**

- Amendements d'IFRS 3 - Définition d'une " activité "
- Amendements d'IFRS 7, IFRS 9 et IAS 39 - Réforme des taux d'intérêt de référence, phase 1,
- Amendements d'IAS 1 et IAS 8 - Définition du terme " Significatif "
- Amendements IFRS 16 sur les aménagements de loyers
- Cadre conceptuel pour les rapports financiers, révisé en 2018

Ces amendements sont non applicables ou n'ont pas eu d'impact sur les comptes du groupe.

Par ailleurs, le groupe MND a finalisé l'analyse de l'impact de l'interprétation IFRS IC de novembre 2019 sur la durée exécutoire des contrats de location et la durée d'amortissement inamovibles des agencements. La mise en œuvre de cette interprétation n'a pas eu d'impact significatif sur les états financiers.

Le groupe MND est en cours d'analyse des impacts de la décision IFRS IC applicable à la norme IFRS 19 « répartition de la charge d'un régime à prestations définies ».

En outre, le Groupe a choisi de ne pas appliquer par anticipation les normes, amendements et interprétations adoptés par la Commission Européenne, ou dont l'application anticipée aurait été possible.

Il s'agit principalement des amendements aux normes IFRS 9, IAS 39 et IFRS 7, phase 2, publiés le 14 janvier 2021 par la Commission Européenne, et applicable pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2021.

Les normes, amendements et interprétations adoptés par l'IASB, qui rentreront en vigueur postérieurement aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2021, et pour lesquels le processus d'adoption par l'UE est en cours, sont les suivants :

- Améliorations annuelles des normes cycle 2018 -2020 : diverses dispositions, publiées le 14 mai 2020 et applicables au 1er janvier 2022 ;
- Amendements à IFRS 3 (référence au cadre conceptuel), IAS 16 (comptabilisation des produits générés avant la mise en service), et IAS 37 (contrats déficitaires), publiés le 14 mai 2020, et applicables au 1er janvier 2022 ;
- Amendements d'IAS 1 : Classification des passifs courants et non courants, publiés en janvier et juillet 2020, applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2023.
- Amendements à IAS 1 - informations à fournir sur les méthodes comptables, publiés par l'IASB en février 2021 applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2023,
- Amendements à IAS 8 - définition des estimations comptables, publiés par l'IASB en février 2021 applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2023.

## 1.2. Recours à des estimations

La préparation des états financiers requiert, de la part de la Direction, l'utilisation d'estimations et d'hypothèses jugées raisonnables, susceptibles d'avoir un impact sur les montants d'actifs, passifs, capitaux propres, produits et charges figurant dans les comptes, ainsi que sur les informations figurant en annexe sur les actifs et passifs éventuels. Ces estimations partent d'une hypothèse de continuité d'exploitation (cf. 2.1 Principes de continuité d'exploitation) et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Les principales estimations portent sur les tests de dépréciation des écarts d'acquisition et les impôts différés activés mais également les dépréciations des stocks et des créances clients. Des précisions sont apportées dans la note sur les principes comptables significatifs.

Ces estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations (se référer aux événements post-clôture et notamment le risque lié à la crise sanitaire).

## 1.3. Principes de présentation

- **Compte de résultat** : En application de la norme IAS 1 – Présentation des états financiers, le Groupe a opté pour une présentation de son compte de résultat consolidé par nature. Les autres éléments du résultat global sont présentés dans un tableau spécifique, après le résultat consolidé ; ils sont ventilés entre éléments recyclables et non recyclables en résultat.
- **Bilan** : Conformément aux dispositions de la norme IAS 1 – Présentation des états financiers, le Groupe présente son bilan consolidé en distinguant les actifs courants et non courants ainsi que les passifs courants et non courants.

Les actifs liés au cycle d'exploitation normal du Groupe, les actifs hors exploitation ayant une date de réalisation inférieure à un an, ainsi que la trésorerie et équivalents de trésorerie et les actifs financiers liés à l'exploitation sont des actifs courants. Les actifs d'impôts différés et les autres actifs sont des actifs non courants.

Les dettes liées au cycle d'exploitation normal du Groupe et les dettes échues dans les 12 mois suivant la clôture de l'exercice sont des passifs courants. Les passifs d'impôts différés et les autres passifs sont des passifs non courants.

#### **1.4. Modalités de consolidation**

Les sociétés dont le Groupe détient le contrôle exclusif sont intégrées globalement.

L'analyse du contrôle exclusif est effectuée selon les critères définis par la norme IFRS 10 (pouvoir direct ou indirect de diriger les politiques financières et opérationnelles des activités pertinentes, exposition à des rendements variables et capacité d'utiliser son pouvoir pour influencer sur les rendements). Ce contrôle est généralement présumé exister dans les sociétés dans lesquelles le Groupe détient directement ou indirectement plus de 50 % des droits de vote de l'entreprise contrôlée. Pour apprécier ce contrôle, sont pris en compte les droits de vote potentiels immédiatement exerçables, y compris ceux détenus par une autre entité.

Les entreprises sont consolidées sur la base de leurs comptes sociaux retraités pour être mis en conformité avec les principes comptables retenus par le Groupe.

Le compte de résultat consolidé intègre les comptes de résultat des sociétés acquises à compter de leur date d'acquisition.

## NOTE 2 – Méthodes et Règles d'évaluation

Les principes et méthodes d'évaluation appliqués par le groupe sont détaillés dans les paragraphes suivants.

### 2.1. Principe de continuité d'exploitation

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation (se reporter au § risque de liquidité), permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

A ce titre, les comptes consolidés du Groupe Montagne et Neige Développement ont été arrêtés par le Conseil d'administration en date du 28 octobre 2021 selon le principe de prudence et de continuité d'activité.

### 2.2. Filiales

Les modalités de consolidation des filiales du Groupe sont détaillées dans le paragraphe 1.5. Modalités de consolidation.

### 2.3. Elimination des opérations internes au Groupe

Les opérations réalisées entre des filiales consolidées sont éliminées en totalité, ainsi que les créances et dettes qui en résultent.

### 2.4. Conversion des éléments en devises

#### 2.4.1. Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

La comptabilité est tenue dans la monnaie fonctionnelle de chacune des sociétés du Groupe, c'est-à-dire la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel elle opère et qui correspond généralement à la monnaie locale.

Les comptes consolidés sont présentés en euro qui est la monnaie fonctionnelle et de présentation de MND SA, société consolidante.

#### 2.4.2. Transactions libellées en devises

Les transactions libellées en devises sont converties au taux de change en vigueur au moment de la transaction. En fin d'exercice, les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis au taux de change de clôture. Les écarts de change latents sont inscrits directement en compte de résultat.

#### 2.4.3. Conversion des états financiers des filiales exprimés en monnaies étrangères

Les bilans des sociétés dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro sont convertis en euro au taux de change de clôture, à l'exception des capitaux propres convertis au cours moyen pour le résultat, et au cours historique pour les autres éléments. Le tableau des flux de trésorerie est converti au taux de change moyen de l'exercice.

La différence de conversion est inscrite en autres éléments du résultat global. En cas de cession, de perte de contrôle, ou de dissolution d'une entité, les écarts de conversion accumulés dans les autres éléments du résultat global sont constatés en résultat de la période.

Les écarts d'acquisition sont suivis dans la devise de la filiale concernée. Aucune filiale significative du Groupe n'est située dans un pays à forte inflation.

Les taux de conversion des devises utilisés sont les suivants :

1 euro =	Au 30 juin 2021		Au 30 juin 2020	
	Taux moyens	Taux de clôture	Taux moyens	Taux de clôture
Dollar américain (USD)	1,1934	1,1884	1,1054	1,1198
Franc suisse (CHF)	1,0855	1,0980	1,0799	1,0651
Couronne suédoise (SEK)	10,2226	10,1110	10,6578	10,4948
Livre turque (TRY)	9,2239	10,3210	6,7563	7,6761
Rouble russe (RUB)	89,1069	86,7725	73,9398	79,6300
Renminbi (CNY)	7,8958	7,6742	7,7744	7,9219

## 2.5. Regroupements d'entreprises, acquisition complémentaire d'intérêts et cessions d'intérêts

### 2.5.1. Regroupements d'entreprises

Le Groupe applique la norme IFRS 3 révisée aux acquisitions répondant à la définition d'une entreprise. L'acquisition d'actifs ou de groupes d'actifs ne constituant pas une entreprise est comptabilisée selon les normes applicables à ces actifs (IAS 38, IAS 16, IFRS 16, IAS 39).

À la date d'acquisition, lors de la prise de contrôle l'acquisition est traitée, soit selon la méthode du goodwill partiel ou du goodwill complet. L'option est prise au cas par cas.

Dans le cas du goodwill complet, l'écart d'acquisition correspond à la différence entre :

- La juste valeur de la contrepartie transférée en échange du contrôle de l'entreprise, intégrant les compléments de prix éventuels estimés à la date d'acquisition, augmentée de la juste valeur du montant des intérêts minoritaires dans l'entreprise acquise et, dans un regroupement d'entreprises avec une prise de contrôle réalisée par étapes, de la juste valeur à la date d'acquisition de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise, ainsi réévaluée par le compte de résultat ; et

- La juste valeur des actifs identifiables acquis et passifs repris à la date d'acquisition.

Dans le cas du goodwill partiel, il correspond à la différence entre la juste valeur de la contrepartie transférée (cf supra), et la quote-part dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis.

Le prix d'acquisition intègre l'impact estimé à la date d'acquisition des compléments de prix. Les compléments de prix sont déterminés en appliquant les critères prévus dans le contrat d'acquisition (chiffre d'affaires, résultats, ...) aux prévisions considérées comme les plus probables. Ils sont réestimés à chaque clôture, les variations éventuelles sont imputées en résultat après la date d'acquisition (y compris dans le délai d'un an suivant la date d'acquisition). Ils sont actualisés, lorsque l'impact est significatif. Le cas échéant, l'effet de la « réactualisation » de la dette inscrite au passif est comptabilisé dans la rubrique « Coût de l'endettement financier net » (sans impact à la clôture des comptes au 30 juin 2021).

Lorsque l'analyse de l'affectation du prix d'acquisition n'est pas finalisée à la date de clôture de l'année de l'acquisition, des montants provisoires sont constatés et identifiés en annexe en montants provisoires (notamment pour les goodwill, le cas échéant). Ces montants (hors compléments de prix, cf supra) sont ajustés de manière rétrospective lorsque l'analyse est finalisée, et l'impact est significatif, conformément aux dispositions d'IFRS 3 révisée, et au plus tard un an après la date d'acquisition. Les modifications intervenues après cette date sont constatées en résultat.

Lorsque l'écart d'acquisition est négatif, il est comptabilisé immédiatement en résultat. Les coûts directement attribuables au regroupement d'entreprise sont comptabilisés en charges de la période au compte de résultat consolidé dans le cas des sociétés consolidées par intégration globale.

Le Groupe évalue les intérêts minoritaires lors d'une prise de contrôle soit à leur juste valeur (méthode du goodwill complet), soit sur la base de leur quote-part dans l'actif net de la société acquise (méthode du goodwill partiel). L'option est prise pour chaque acquisition.

Le goodwill n'est pas amorti et fait l'objet d'un test de dépréciation à chaque clôture (confère 2.9 Perte de valeur des actifs immobilisés).

A ce stade, le Groupe ne dispose pas d'engagements de rachats ou d'options de ventes sur les filiales non détenues à 100%.

### **2.5.2. Acquisitions complémentaires d'intérêts après la prise de contrôle**

Pour les acquisitions/cessions d'intérêts complémentaires dans une filiale qui sont réalisées à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2010 sans modifier le contrôle exercé sur cette filiale, l'écart entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part complémentaire de capitaux propres consolidés acquise est constaté en capitaux propres part du Groupe, sans changer la valeur consolidée des actifs et passifs identifiables de la filiale y compris l'écart d'acquisition constaté lors de la prise de contrôle.

### **2.6. Recherche et développement – Travaux de R&D réalisés en interne**

Conformément à IAS 38 - Immobilisations incorporelles, les frais de recherche internes sont comptabilisés en charges dès lors qu'ils sont encourus.

Selon IAS 38, les frais de développement internes sont comptabilisés en immobilisations incorporelles à partir du moment où les six critères suivants sont satisfaits :

- (a) faisabilité technique nécessaire à l'achèvement du projet de développement,
- (b) intention du Groupe d'achever le projet,
- (c) capacité de celui-ci à utiliser cet actif incorporel,
- (d) démonstration de la probabilité d'avantages économiques futurs attachés à l'actif,
- (e) disponibilité de ressources techniques, financières et autres afin d'achever le projet et
- (f) évaluation fiable des dépenses de développement.

Compte tenu de leur nature, ces frais sont inscrits dans les comptes consolidés sur la ligne « Immobilisations incorporelles ».

Dès lors que la phase de développement est terminée, ces frais sont amortis linéairement en fonction de leur durée de vie économique estimée (entre 5 et 12 ans). Dès lors que la phase de développement est toujours en cours, les frais sont comptabilisés en immobilisations en cours ; ils ne font pas l'objet d'amortissement.

Les actifs incorporels immobilisés à durée de vie indéterminée et les immobilisations incorporelles en cours font l'objet d'un test de dépréciation annuel.

Les actifs incorporels immobilisés à durée de vie limitée font l'objet d'un test uniquement en cas d'indice de perte de valeur.

### **2.7. Autres immobilisations incorporelles**

Elles comprennent principalement des logiciels et progiciels. Les autres immobilisations incorporelles acquises figurent au bilan pour leur coût d'acquisition diminué le cas échéant des amortissements et des pertes de valeur cumulés.

Elles sont amorties linéairement en fonction de leur durée de vie économique estimée (entre 1 et 7 ans).

### **2.8. Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation estimée. Les valeurs résiduelles ne sont pas prises en compte, leurs impacts étant non significatifs. Les durées d'amortissement les plus généralement retenues sont les suivantes :

- Installations techniques, matériel et outillage : de 2 à 15 ans
- Installations générales, agencements, aménagements divers : de 5 à 10 ans
- Matériel de transport : de 3 à 5 ans
- Matériel de bureau et informatique : de 3 à 5 ans
- Mobilier : de 5 à 10 ans.

La mise en œuvre de la norme IAS 23 « Intérêts d'emprunts » n'a pas conduit à activer d'intérêts, l'endettement des sociétés concernées du Groupe, et/ou les actifs éligibles étant non significatifs.

## 2.9. Actifs et passifs liés aux droits d'utilisation

Comme indiqué en note 1 le groupe a appliqué la norme IFRS 16 « Contrats de location » au 1er juillet 2019 en optant pour la méthode rétrospective simplifiée.

La norme IFRS 16 ne fait plus la distinction côté preneur entre contrats de location financement et contrats de location simple. Les contrats de location confèrent le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pour un certain temps moyennant une contrepartie. Les contrats de location qui répondent à cette définition sont comptabilisés selon les modalités définies ci-dessous, sauf dans les cas d'exemptions prévus par la norme (durée des contrats inférieure à douze mois et/ou bien sous-jacents de faible valeur) et sauf dans les contrats non retraités du fait de leur impact non significatif.

En pratique, l'analyse a conduit à retraiter uniquement les contrats portant sur des actifs incorporels et corporels et plus spécifiquement sur des contrats de location immobilière à compléter.

Pour les contrats non retraités, les loyers sont maintenus en charges opérationnelles.

Pour les contrats retraités, les règles de comptabilisation sont présentées ci-après.

A la date de début du contrat, le groupe comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et un passif financier au titre d'une obligation locative. L'actif et le passif sont présentés sur une ligne distincte du bilan. L'obligation locative est évaluée à la valeur actualisée des paiements de loyers non encore versés, sur la durée du contrat. La valeur actualisée est déterminée en utilisant le taux d'emprunt implicite dans le cas des contrats de crédit-bail, et le taux d'emprunt marginal calculé (pour chaque pays), en fonction de la durée du contrat. Le taux d'emprunt marginal correspond à un taux qui correspond au profil de paiement. Le taux retenu est de 4 %. La durée d'un contrat de location est la période exécutoire, qui correspond à la période non résiliable, augmentée de toute option de prolongation du contrat que le groupe a la certitude raisonnable d'exercer, et de toute option de résiliation du contrat que le groupe a la certitude raisonnable de ne pas exercer.

Comme indiqué ci-dessus en note 2, la mise en œuvre au 31 décembre 2020 de l'interprétation IFRS IC de novembre 2019, portant sur la durée exécutoire des contrats de location (IAS 16) et la durée d'amortissement des agencements des inamovibles (IFRS 16), n'a pas eu d'impact sur les comptes du groupe.

En pratique, les durées retenues pour les principaux contrats de location sont les suivantes :

- en France : période exécutoire de neuf ans (baux commerciaux 3/6/9) : période non résiliable de trois ans et certitude d'exercer les options de prolongation après trois et six ans.
- à l'étranger : la période de location retenue est celle indiquée dans les baux (en moyenne, la durée des baux de nos filiales est de 39 mois).

Il n'existe pas de clause de résiliation anticipée dans les différents baux, et il n'existe pas de clause susceptible de mettre fin au contrat qui conduirait à supporter de pénalités plus que non significatives, en cas de non-renouvellement du bail à la fin de la période non résiliable.

En pratique, l'essentiel des loyers sont fixes et il existe des options d'achat dans le cadre de contrats de crédit-bail.

Les droits d'utilisation liés aux contrats de location sont évalués comme suit : le coût est diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur, et ajusté pour tenir compte, le cas échéant, des réévaluations de l'obligation locative.

Aucune perte de valeur et aucune réévaluation de l'obligation locative n'a été constatée en 2020 et 2021. En pratique, il n'existe pas de biens loués non utilisés.

En l'absence d'option d'achat, les droits d'utilisation liés aux contrats de location sont amortis sur la durée du contrat. Le groupe n'a pas identifié de situations où il est bailleur, ni de situations de cessions-bails.

## 2.10. Pertes de valeur des actifs immobilisés

Le Groupe procède, conformément à la norme IAS 36 - Dépréciation d'actifs, à la réalisation de tests de dépréciation de ses actifs long-terme selon le processus suivant :

- Pour les actifs corporels et incorporels amortis, le Groupe évalue à chaque clôture s'il existe un indice de perte de valeur sur ces immobilisations. Ces indices sont identifiés par rapport à des critères externes ou internes.

- Pour les écarts d'acquisition, et les incorporels à durée indéterminée ou non encore mis en service, un test de dépréciation est effectué au minimum une fois par an. Les écarts d'acquisition sont testés au niveau des UGT – Unités Génératrices de Trésorerie auxquels ils se rapportent.

A ce titre, le Groupe définit quatre UGT (Unités Génératrices de Trésorerie) principales, à savoir :

- MND Safety,
- MND Snow (anciennement nommé « enneigement ),
- MND Ropeway (anciennement nommé « remontées mécaniques »),
- MND Leisure (anciennement nommé « loisirs »).

Par rapport à l'exercice précédent et dans la logique du déploiement du plan stratégique SUCCEED TOGETHER 2024, les UGT « sécurité des sites de loisirs » et « protection contre les risques naturels » ont été regroupées pour former l'UGT « MND Safety ».

Une fois par an, les tests de dépréciation sont réalisés en comparant la valeur nette comptable à la valeur recouvrable qui correspond à la plus élevée des deux valeurs suivantes : prix de vente diminué du coût de cession ou valeur d'utilité. En pratique, les tests sont réalisés à partir de la valeur d'utilité déterminée comme suit.

Les flux futurs de trésorerie sont issus du plan d'affaires à quatre ans établi et validé par la Direction Générale et le Conseil d'Administration, extrapolé avec une année supplémentaire pour les besoins des tests, auquel s'ajoute une valeur terminale basée sur une estimation des flux de trésorerie normatifs. Les prévisions de flux (résultat opérationnel + amortissements + provisions non courantes – investissements opérationnels – variation du besoin en fonds de roulement sur activité) sont prises en compte sans tenir compte des restructurations non engagées et de la structure financière, conformément à la norme. Les flux liés à l'horizon explicite et la valeur terminale sont actualisés en tenant compte d'un taux d'actualisation correspondant en pratique au coût moyen pondéré du capital déterminé par l'entreprise après impôt. La valeur terminale est déterminée par actualisation d'un flux normatif, en tenant compte du taux d'actualisation utilisé pour l'horizon explicite et d'un taux de croissance à l'infini.

Les flux de trésorerie et les hypothèses sous-jacentes ont été revus en juillet 2021.

Le taux d'actualisation retenu au 30 juin 2021 pour actualiser les flux futurs de trésorerie s'élève à 10,2%, contre 10,2% l'année précédente, et a été calculé sur la base des principales hypothèses suivantes :

	Au 30 juin 2021	Au 30 juin 2020
Taux sans risque	1,2%	1,2%
Prime de risque marché	7,0%	7,0%
Prime de risque spécifique	2,0%	2,0%
Bêta	1,24	1,24
Taux de croissance à l'infini	1,7%	1,7%

Compte tenu de la perte significative constatée sur l'exercice 2020/2021, des tests de sensibilité ont été réalisés sur les principales données opérationnelles que sont le chiffre d'affaires et la marge afin d'y inclure une part de risque liée à la possible non atteinte du business plan.

Des tests de sensibilité sont également effectués en faisant varier les hypothèses actuarielles (taux d'actualisation et taux de croissance à l'infini), et les principales données opérationnelles (chiffre d'affaires et marges).

Les pertes de valeur sont imputées en priorité sur les écarts d'acquisition, puis sur les autres actifs de l'UGT, dans la limite de leur valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont constatées en résultat opérationnel courant ou non courant en fonction de l'évènement à l'origine de la dépréciation. Les pertes de valeur sur les écarts d'acquisition sont irréversibles.

Les dépréciations liées aux actifs autres que les écarts d'acquisition sont repris en résultat, lorsque la mise à jour des tests (en tenant compte d'éléments probants et durables) conduit à une valeur recouvrable supérieure à leur valeur nette comptable.

## 2.11. Actifs financiers

Un développement spécifique relatif aux instruments financiers est présenté dans la Note 9.

Le Groupe enregistre un actif financier lorsqu'il devient partie prenante aux dispositions contractuelles de cet instrument. Les actifs financiers, utilisés par le Groupe, comprennent :

- Les actifs évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat ;
- Les prêts et créances dont la part à plus d'un an est actualisée au taux de financement estimé de la contrepartie ;

Le Groupe ne dispose pas à la clôture du 30 juin 2021 d'instrument dérivé ayant un impact significatif sur les comptes consolidés (idem 2020).

Les achats et les ventes d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction.

### Les actifs évalués en juste valeur par le résultat

Les éventuelles parts d'OPCVM de trésorerie et les titres de créances négociables sont évalués à la juste valeur. Cette dernière correspond à la valeur de marché de ces placements à la date de clôture de l'exercice.

Les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat financier, sous la rubrique « Autres produits et charges financières ».

### Les prêts et créances

Cette catégorie inclut les créances rattachées à des participations non consolidées, ainsi que les prêts et les créances d'exploitation.

Lors de leur comptabilisation initiale, les prêts et créances sont mesurés à leur juste valeur augmentée des coûts de transaction qui leur sont directement attribuables. Dans la pratique, la juste valeur est proche de leur montant nominal.

Ces actifs et passifs financiers sont ventilés au bilan en éléments courants et non courants suivant leur date d'échéance inférieure ou supérieure à un an.

Conformément à la norme IFRS 13, les instruments financiers sont présentés en 3 niveaux (confère Note 31 – Instruments financiers), selon une hiérarchie de méthodes de détermination de la juste valeur :

- Niveau 1 : juste valeur calculée à partir de cours/prix cotés non ajustés sur un marché actif pour des actifs et passifs identiques ;
- Niveau 2 : juste valeur calculée par référence à des données observables de marché pour l'actif et le passif concerné, soit directement (prix cotés de niveau 1 ajusté), soit indirectement à savoir des données dérivées de prix ;
- Niveau 3 : juste valeur calculée par référence à des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (exemple : prix sur un marché inactif ou valorisation sur la base de multiples pour les titres non cotés).

## **2.12. Stocks**

Les stocks sont évalués suivant la méthode du prix moyen pondéré (PMP).

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé. La valeur brute de réalisation fait l'objet d'une revue annuelle par la direction opérationnelle de chaque Société et est établie en fonction de sa connaissance précise des produits existants, des évolutions techniques et des marchés.

## **2.13. Clients et autres actifs courants**

Les créances clients et autres actifs courants d'exploitation sont des actifs financiers courants. Ils sont évalués initialement à la juste valeur, qui correspond en général à leur valeur nominale. À chaque arrêté, les créances clients et autres actifs courants d'exploitation sont évalués au coût amorti déduction faite des pertes de valeur tenant compte des risques éventuels de non-recouvrement.

La mise en œuvre de la norme IFRS 9 peut conduire le groupe à constater des dépréciations complémentaires des créances clients au titre des pertes attendues. Les créances clients sont qualifiées selon le modèle de dépréciation suivant :

- Catégorie 1 : créances saines (dont le risque de crédit est faible à la date de clôture). L'analyse du risque est effectuée régulièrement au cas par cas, en tenant compte d'informations qualitatives et quantitatives. En pratique, l'analyse n'a pas conduit à constater de provisions pour pertes attendues sur les exercices présentés.
- Catégorie 2 : créances dont le risque de crédit s'est détérioré de manière significative depuis la comptabilisation initiale (absence de preuve de défaillance à la date de clôture). L'analyse du risque est effectuée régulièrement au cas par cas, en tenant compte d'informations qualitatives et quantitatives.
- Catégorie 3 : créances en souffrance pour lesquelles il existe des preuves objectives de défaillance à la clôture. Dans ce cas, une provision pour dépréciation est comptabilisée.

Dans le cadre de la mise en place de financement court terme, le Groupe effectue avec certains partenaires financiers, des opérations de mobilisation de créances (affacturation, cession DAILLY, escompte d'effets...).

Dans la pratique, l'analyse a conduit à ne pas déconsolider les créances et un passif financier est comptabilisé pour le montant encaissé.

Sur les exercices présentés, aucun contrat n'a donné lieu à la dé-comptabilisation des créances.

#### **2.14. Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les liquidités, les placements à court terme très liquides qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur, et les découverts bancaires. La trésorerie et équivalents de trésorerie sont essentiellement en euros. Les découverts bancaires figurent au passif courant des états de la situation financière, dans les emprunts et dettes financières à court terme. Les placements dont l'échéance initiale est à plus de trois mois à partir de la date d'acquisition sans possibilité de sortie anticipée sont exclus de la trésorerie et des équivalents de trésorerie de l'état des flux de trésorerie.

Il n'existe pas de placement donné en garantie ou soumis à des restrictions significatives.

#### **2.15. Provisions**

En conformité avec IAS 37, « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », le Groupe comptabilise des provisions dès lors qu'il existe des obligations actuelles, juridiques ou implicites, résultant d'événements passés, qu'il est probable que des sorties de ressources représentatives d'avantages économiques seront nécessaires pour régler les obligations et que le montant de ces sorties de ressources peut être estimé de manière fiable.

Les provisions dont l'échéance est supérieure à un an ou dont l'échéance n'est pas fixée de façon précise sont classées en « Provisions (part non courante) ».

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés mais une information est donnée dans les notes annexes sauf si la probabilité d'une sortie de ressource est très faible et que l'impact est non significatif.

Le Groupe évalue les provisions sur la base des faits et des circonstances relatifs aux obligations actuelles à la date de clôture, en fonction de son expérience en la matière, et après échange avec ses conseils, le cas échéant, et au mieux de ses connaissances à la date d'arrêt.

Les actifs éventuels ne sont pas comptabilisés.

Le Groupe constate des provisions relatives à des litiges (commerciaux, sociaux, garanties clients...) pour lesquels une sortie de ressource est probable et dès lors que le montant de ces sorties de ressources peut être estimé de manière fiable. Les provisions sont actualisées, lorsque cela est significatif.

L'augmentation des provisions enregistrée pour refléter les effets de l'écoulement du temps est comptabilisée en « Autres produits et charges financiers ».

Conformément à IFRIC 23, adoptée sur l'exercice clos le 30 juin 2021, les provisions pour incertitudes fiscales sont désormais présentées en dettes d'impôts exigibles et non plus en provisions pour risques et charges. Aucune provision pour risque fiscal n'était constatée au 30 juin 2021 et 2020.

#### **2.16. Emprunts et passifs financiers**

Les passifs financiers sont constitués d'emprunts bancaires, des dettes liées aux obligations locatives, et d'autres dettes financières. Les passifs financiers sont évalués initialement à la juste valeur de la contrepartie reçue, diminuée des coûts de transaction directement attribuables à l'opération.

Par la suite, ils sont évalués à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Tous les frais relatifs à l'émission d'emprunts ou d'obligations ainsi que toute différence entre les produits d'émission nets des coûts de transaction et la valeur de remboursement sont constatés au compte de résultat en « Charges financières » sur la durée de vie des emprunts selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La comptabilisation des passifs liés aux obligations locatives est présentée en note 2.9 ci-dessus.

## 2.17. Avantages du personnel

Les obligations du Groupe en matière de retraite consistent en des indemnités versées lors du départ du salarié. Conformément à la norme IAS 19 révisée, dans le cadre des régimes à prestations définies, les engagements de retraite sont calculés selon la méthode des unités de crédit projetées. La méthode prend en compte, sur la base d'hypothèses actuarielles, la probabilité de durée de service futur du salarié, le niveau de rémunération futur, l'espérance de vie et la rotation du personnel. L'obligation, calculée charges sociales comprises, est actualisée et est comptabilisée sur la base des années de service des salariés.

Comme indiqué précédemment, le groupe MND est en cours d'analyse des impacts de la décision IFRS IC applicable à la norme IFRS 19 « répartition de la charge d'un régime à prestations définies » sur convention collective.

Au 30 juin 2020 et au 30 juin 2021, le Groupe n'externalise pas le financement de l'engagement de retraite.

Indication des principales hypothèses retenues pour les clôtures 30 juin 2021 et 30 juin 2020 (engagements de retraite des entités françaises) :

	Au 30 juin 2021	Au 30 juin 2020
Table de mortalité	INSEE 2019	INSEE 2017
Age de départ à la retraite	65 ou 67 ans	65 ou 67 ans
Taux de charges sociales moyen	44,55%	44,55%
Taux d'actualisation (iBoxx)	0,79%	0,74%
Taux de revalorisation des salaires	1,00%	1,00%
Taux de turn-over	Variable par tranche d'âge	Variable par tranche d'âge
Hypothèse de départ	Départ volontaire	Départ volontaire

Les écarts actuariels (liés aux modifications d'hypothèses actuarielles et aux effets d'expérience) sont constatés en autres éléments du résultat global et l'impact des changements de régime est constaté immédiatement en résultat consolidé. Aucun changement de régime n'est intervenu sur les exercices présentés. Le Groupe précise qu'aucun plan de stocks options n'a été mis en place.

## 2.18. Actions propres

Conformément à la norme IAS 32, les actions propres détenues par le Groupe, sont enregistrées à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres.

Les opérations (acquisition et cession) sur les actions propres sont imputées sur les capitaux propres, nets d'impôt société, le cas échéant, et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

## 2.19. Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le Groupe applique la norme IFRS 15 à compter de l'exercice 2018/2019. La norme pose les principes de comptabilisation du chiffre d'affaires sur la base d'une analyse en cinq étapes successives :

- L'identification du contrat ;
- L'identification des différentes obligations de performance c'est-à-dire la liste des biens ou services distincts que le vendeur s'est engagé à fournir à l'acheteur ;
- La détermination du prix global du contrat ;
- L'allocation du prix global à chaque obligation de performance ;
- La comptabilisation du chiffre d'affaires lorsqu'une obligation de performance est satisfaite.

L'analyse du chiffre d'affaires dans le cadre de la norme IFRS 15 a permis de mettre en évidence deux familles principales de ventes :

- (1) les ventes de produits finis,
- (2) les ventes de projets,

On retrouve ces deux familles de ventes dans chacune des 4 activités du Groupe, « Sécurité », « Enneigement », « Remontées mécaniques », « Loisir d'été ».

Quelle que soit l'activité concernée, les ventes de produits finis doivent faire l'objet d'un transfert de contrôle pour être reconnues en chiffre d'affaires.

Concernant les ventes de projets, l'analyse des contrats a conduit à comptabiliser le chiffre d'affaires à l'avancement pour les sociétés remplissant les critères IFRS 15.35. Les actifs adaptés à l'environnement de chacun des clients n'ont pas d'usage alternatif pour l'entité et l'entité dispose, à tout moment, en cas de résiliation par le client, d'un droit exécutoire au paiement de la valeur des travaux réalisés à date.

Par ailleurs, le Groupe intervient en tant que principal partenaire vis-à-vis de ses clients et non en tant qu'intermédiaire. Il n'existe pas de composante de financement significative dans les contrats signés avec les clients. Il n'existe pas d'autre actif lié aux contrats clients (coûts marginaux d'obtention de contrats clients ou coûts d'exécution de contrats clients). Les passifs liés aux contrats clients correspondent essentiellement à des avances reçues et à des produits constatés d'avance.

Dans le cas où la prévision à fin d'affaire fait ressortir un résultat déficitaire, une provision pour perte à terminaison est comptabilisée indépendamment de l'avancement du chantier, en fonction de la meilleure estimation des résultats prévisionnels intégrant, le cas échéant, des droits à recettes complémentaires ou à réclamation, dans la mesure où ils sont quasi-certains et peuvent être évalués de façon fiable. Les provisions pour pertes à terminaison sont présentées au passif du bilan.

## **2.20. Résultat Opérationnel Courant**

Le résultat opérationnel courant est la différence entre le résultat opérationnel total d'une part et d'autre part le « Résultat sur cession de participations consolidées » et les « Autres produits et charges opérationnels non courants ».

## **2.21. Autres produits et charges opérationnels non courants**

Les autres produits et charges opérationnels non courants correspondent à des éléments inhabituels, anormaux et peu fréquents que la société présente de manière distincte dans son compte de résultat pour faciliter la compréhension de la performance opérationnelle courante. Les éléments non courants comprennent notamment l'impact des restructurations significatives, ou les dépréciations / amortissements exceptionnels significatifs constatés sur des actifs.

Conformément aux recommandations de l'AMF et de la CNCC, le Groupe n'a pas présenté sur des lignes distinctes du compte de résultat l'impact du covid-19.

## **2.22. Résultat financier**

Le résultat financier incorpore d'une part le coût de l'endettement net composé essentiellement des charges de location financière, le coût de financement de l'affacturage, des cessions de créances de type Dailly et les intérêts payés sur le financement du Groupe.

Les autres produits et charges financiers incluent les charges d'actualisation des provisions à long terme et notamment des provisions pour retraite.

## 2.23. Impôt sur les résultats

La ligne « impôt sur les résultats » du compte de résultat comprend les impôts exigibles et les impôts différés des sociétés consolidées, lorsque les bases sont constatées en résultat. Le cas échéant, les effets d'IS liés à des éléments constatés en autres éléments du résultat global ou directement en réserves sont constatés dans les rubriques correspondantes.

### Impôts exigibles

L'impôt exigible correspond à l'impôt dû aux autorités fiscales par chacune des sociétés consolidées dans les pays où elle exerce. La société, a choisi de présenter sa CVAE en impôt sur le résultat, considérant que cette contribution est déterminée sur la base de la rentabilité.

Enfin, le Groupe a choisi de présenter l'impact du Crédit d'Impôt Recherche en autres produits et charges opérationnels.

### Impôts différés

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable, en fonction des derniers taux d'impôt en vigueur à la date de clôture de chaque exercice, applicables à la période de reversement attendue. Ils ne sont pas actualisés.

Les impôts différés sont comptabilisés sur l'ensemble des différences temporelles entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs consolidés, à l'exception de celles liées aux écarts d'acquisition, et aux bénéfices non distribués des sociétés consolidées (sauf lorsque la distribution est prévisible).

Les différences correspondent à des retraitements de consolidation (impact de la constatation à la juste valeur des actifs et passifs lors de l'entrée dans le périmètre, extournes des amortissements dérogatoires, élimination des résultats de cession interne), ou à des réintégrations / déductions fiscales temporaires (provisions et charges non déductibles, participation des salariés), ou à des retenues à la source non récupérables au titre de distributions de dividendes prévues sur l'exercice suivant ).

Les actifs d'impôts différés relatifs aux déficits fiscaux reportables ne sont comptabilisés que dans la mesure où ils pourront être imputés sur des différences taxables futures, lorsqu'il existe une probabilité raisonnable de réalisation ou de recouvrement par imputation sur des résultats futurs, ou lorsqu'il existe des possibilités d'optimisation fiscale à l'initiative de la société. Les résultats fiscaux futurs sont pris en compte en fonction d'un horizon prévisible, qui ne dépasse généralement pas 5 ans, sur la base du business plan établi par la direction et approuvé par le conseil d'administration. Aucun impôt différé actif n'est constaté en cas d'historique de pertes récentes. Le calcul effectué tient compte des dispositions fiscales applicables en France en matière d'utilisation des déficits fiscaux reportables (notamment le plafonnement des utilisations et la durée fiscale de report des déficits), et de taux d'impôt.

Il est fait masse, par entité fiscale, des impôts différés actifs et passifs en y incluant les actifs d'impôt différés afférant à des éventuels reports déficitaires. Les impôts différés actifs nets sont constatés en actifs non courants ; les impôts différés passifs nets sont constatés en passifs non courants.

## 2.24. Résultat net par action

Le résultat par action (résultat de base par action) est obtenu en divisant le résultat disponible aux porteurs d'actions par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice. Les actions propres ne sont pas prises en compte dans ce calcul.

Le résultat dilué par action est obtenu en divisant le résultat disponible aux porteurs d'actions par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice auquel on ajoute tous les instruments dilutifs potentiels que sont les options et les obligations convertibles en action ordinaires émises par la société. Pour les besoins de ce calcul, le résultat net est retraité afin d'exclure les charges d'intérêts, nettes d'impôt, liées à ces instruments dilutifs et le numérateur est retraité de l'équivalence en actions du nombre de ces instruments.

Dans le cas d'un résultat déficitaire, le résultat dilué est égal au résultat non dilué.

## **2.25. Activités cédées ou abandonnées**

Dans le cadre de la restructuration du groupe, aucune activité n'a été cédée ou abandonnée sur les exercices présentés.

## **2.26. Informations sectorielles**

Le Groupe a défini deux activités sectorielles :

- La sécurité et le loisir,
- L'enneigement et la remontée

La ventilation des informations bilanciellles au niveau de l'actif et du passif, est calculée en fonction du chiffre d'affaires par activité. Seuls les capitaux propres ne sont pas alloués par activité sectorielle.

Le Groupe a identifié les zones pour allouer les ressources aux différents secteurs et pour évaluer leur performance. Ces zones géographiques correspondent aux zones pour lesquelles le Groupe s'est implanté localement :

- France ;
- Autriche ;
- Allemagne ;
- Espagne ;
- Italie ;
- Suisse ;
- Suède ;
- Norvège ;
- Etats-Unis ;
- Chine ;
- Russie ;
- Japon.

## NOTE 3 - Périmètre de consolidation

### 3.1. Sortie de périmètre

Dans le cadre de sa réorganisation industrielle et commerciale, le groupe MND a opéré au cours de l'exercice clos au 30 juin 2021 :

- La fusion des entités françaises = en effet, MND France (ex-LST) a absorbé les sociétés SUFAG, TAS et TECHFUN au 30 juin 2021, et ATM 73 a fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine au sein de la société MBS en date du 30 juin 2021 ;
- La fusion des deux entités italiennes ;
- La fusion des deux entités suédoises ;
- La liquidation de l'entité turque.

### 3.2. Liste des sociétés consolidées au 30 juin 2021

Unités	Société mère	Pays	Activité	Au 30 juin 2021			Au 30 juin 2020		
				Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode de conso.	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode de conso.
MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT	MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT	France	Services	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
MND FRANCE	MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT	France	Production & Distribution	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
MND GERMANY	MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT	Allemagne	Distribution	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
MND ITALY	MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT	Italie	Production & Distribution	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
TECHNOLOGIE ALPINE DE SECURITE	MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT	France	Production & Distribution	-	-	-	100,00 %	100,00 %	IG
MBS	MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT	France	Production & Distribution	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
ATM	MBS	France	Production & Distribution	-	-	-	100,00 %	100,00 %	IG
SUFAG	MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT	France	Production & Distribution	-	-	-	100,00 %	100,00 %	IG
MND SCANDINAVIA	MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT	Suède	Distribution	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
MND AUSTRIA	MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT	Autriche	Distribution	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
TECHFUN	MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT	France	Production & Distribution	-	-	-	100,00 %	100,00 %	IG
MND AMERICA	MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT	USA	Distribution	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
MND SWISS	MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT	Suisse	Distribution	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
MND ITALIA	MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT	Italie	Distribution	-	-	-	100,00 %	100,00 %	IG
MND IBERIA	MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT	Espagne	Distribution	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
MND TURKEY	MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT	Turquie	Distribution	-	-	-	100,00 %	100,00 %	IG
MND SVERIGE	MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT	Suède	Distribution	-	-	-	100,00 %	100,00 %	IG
MND CHINA	MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT	Chine	Distribution	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
MND MOUNTAIN DEVELOPMENT	MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT	Chine	Distribution	80,00 %	80,00 %	IG	80,00 %	80,00 %	IG
MND OOO	MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT	Russie	Distribution	100,00 %	100,00 %	IG	-	-	NC

## NOTE 4 - Comparabilité des comptes

Le Groupe applique à partir du 1er juillet 2020 la norme IFRS 9 sur les instruments financiers qui consiste à comptabiliser une provision en fonction des pertes attendues.

# NOTES SUR L'ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE

## NOTE 5 - Ecart d'acquisition

Montants bruts	Ecart d'acquisition	
<b>Au 30 juin 2020</b>	<b>13 152</b>	
• Acquisitions / Augmentations de l'exercice	937	
• Cessions / Diminutions de l'exercice		
• Écart de conversion	(8)	
<b>Au 30 juin 2021</b>	<b>14 081</b>	
<b>Pertes de valeurs</b>		
<b>Au 30 juin 2020</b>	<b>443</b>	
• Test de dépréciation	0	
• Écart de conversion		
<b>Au 30 juin 2021</b>	<b>443</b>	
<b>Montants nets</b>		
<b>Au 30 juin 2020</b>	<b>12 709</b>	
<b>Au 30 juin 2021</b>	<b>13 638</b>	
<b>Par UGT</b>	<b>Valeurs nettes Au 30 juin 2021</b>	<b>Valeurs nettes Au 30 juin 2020</b>
MND Safety	9 682	9 471
MND Snowmaking	1 063	1 063
MND Ropeways	2 589	1 871
MND Leisure	304	304
<b>TOTAL</b>	<b>13 638</b>	<b>12 709</b>

L'évaluation des UGT a été réalisée sur la base de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité a été déterminée à partir des flux de trésorerie actualisés. Les flux de trésorerie futurs sont ceux qui ressortent des plans d'affaires à cinq ans préparés par le Groupe (confère 2.9. Pertes de valeur des actifs immobilisés).

Les hypothèses clés sous-tendant les principaux tests d'impairment sont les suivantes :

UGT	Au 30 juin 2021		Au 30 juin 2020	
	Taux d'actualisation	Taux de croissance à l'infini	Taux d'actualisation	Taux de croissance à l'infini
MND Safety	10,2%	1,7%	10,2%	1,7%
MND Snowmaking	10,2%	1,7%	10,2%	1,7%
MND Ropeways	10,2%	1,7%	10,2%	1,7%
MND Leisure	10,2%	1,7%	10,2%	1,7%

Les tests de dépréciation réalisés au 30 juin 2021 n'ont pas donné lieu à la constatation d'une perte de valeur au titre des écarts d'acquisition. En effet, l'UGT « MND Safety » qui représente environ 75% de la valeur totale des écarts d'acquisition et celle également qui génère les flux de trésorerie les plus importants. Par conséquent, et au regard de l'excédent existant entre la valeur recouvrable et la valeur comptable, le Groupe estime sur la base des événements raisonnablement prévisibles à ce jour, que d'éventuels changements affectant les hypothèses clés mentionnées ci-dessus n'entraîneraient pas la comptabilisation complémentaire de perte de valeur.

#### **Sensibilité du taux**

Une dépréciation serait constatée sur l'UGT la plus sensible (SAFETY) en retenant un taux d'actualisation de 15,6 % contre 15,0% en n-1 combiné à un taux de croissance à l'infini nul (idem n-1).

#### **Sensibilité au flux**

En ce qui concerne la sensibilité aux hypothèses de chiffre d'affaires et de marge, une dépréciation des écarts d'acquisition ne serait effective, concernant les UGT les plus sensibles (SAFETY et ROPEWAYS) qu'avec une dégradation de la valeur terminale issue des flux de trésorerie de 43% (contre 43% en n-1). Par ailleurs, il convient de souligner que les hypothèses prévoient un retour à la normale des activités dès l'exercice clos le 30 juin 2021, notamment sur la base d'un scénario de sortie de crise sanitaire.

## NOTE 6 - Immobilisations incorporelles

	Frais de développements	Brevets, licences	Autres immobilisations	Total
<b>Montants bruts</b>				
<b>Au 30 juin 2019</b>	<b>9 864</b>	<b>3 880</b>	<b>7 584</b>	<b>21 328</b>
• Reclassement des actifs liés aux droits d'utilisation			(1 812)	(1 812)
• Augmentations de l'exercice	652	8	2 048	2 708
• Diminutions de l'exercice			(3)	(3)
• Transferts	3 362	21	(3 383)	0
• Variations de périmètre				0
• Écart de conversion				0
<b>Au 30 juin 2020</b>	<b>13 878</b>	<b>3 909</b>	<b>4 434</b>	<b>22 221</b>
• Reclassement des actifs liés aux droits d'utilisation				0
• Augmentations de l'exercice	873	1 307	592	2 772
• Diminutions de l'exercice				0
• Transferts		665	(665)	0
• Variations de périmètre				0
• Écart de conversion				0
<b>Au 30 juin 2021</b>	<b>14 751</b>	<b>5 881</b>	<b>4 361</b>	<b>24 993</b>
• Écart de conversion				0
<b>Au 30 juin 2019</b>	<b>(2 923)</b>	<b>(1 722)</b>	<b>(680)</b>	<b>(5 325)</b>
• Reclassement des actifs liés aux droits d'utilisation			786	786
• Dotations de l'exercice	(1 123)	(349)	(213)	(1 685)
• Diminutions de l'exercice			3	3
• Transferts				0
• Variations de périmètre				0
• Impairment	(7 665)			(7 665)
• Écart de conversion				0
<b>Au 30 juin 2020</b>	<b>(11 711)</b>	<b>(2 071)</b>	<b>(104)</b>	<b>(13 886)</b>
• Dotations de l'exercice	(784)	(323)	(188)	(1 295)
• Diminutions de l'exercice				0
• Transferts				0
• Variations de périmètre				0
• Impairment				0
• Écart de conversion				0
<b>Au 30 juin 2021</b>	<b>(12 495)</b>	<b>(2 394)</b>	<b>(292)</b>	<b>(15 181)</b>
<b>Au 30 juin 2019</b>	<b>6 940</b>	<b>2 158</b>	<b>6 904</b>	<b>16 003</b>
<b>Au 30 juin 2020</b>	<b>2 166</b>	<b>1 838</b>	<b>4 330</b>	<b>8 335</b>
<b>Au 30 juin 2021</b>	<b>2 255</b>	<b>3 487</b>	<b>4 069</b>	<b>9 812</b>

## NOTE 7.1 - Immobilisations corporelles

	Terrains et Constructions	Instal. techn., mat. et out.	Autres immo. Corporelles	Total
<b>Montants bruts</b>				
<b>Au 30 juin 2019</b>	<b>295</b>	<b>14 088</b>	<b>3 291</b>	<b>17 675</b>
• Reclassement des actifs liés aux droits d'utilisation		(8 657)		(8 657)
• Augmentations de l'exercice		63	154	217
• Diminutions de l'exercice		(769)	(42)	(811)
• Transferts		(10)	10	0
• Variations de périmètre				0
• Écart de conversion			4	4
<b>Au 30 juin 2020</b>	<b>295</b>	<b>4 715</b>	<b>3 417</b>	<b>8 428</b>
• Augmentations de l'exercice	7	428	418	853
• Diminutions de l'exercice	(5)		(58)	(63)
• Transferts				0
• Variations de périmètre				0
• Écart de conversion	(2)			(2)
<b>Au 30 juin 2021</b>	<b>295</b>	<b>5 143</b>	<b>3 777</b>	<b>9 216</b>
<b>Au 30 juin 2019</b>	<b>(122)</b>	<b>(6 366)</b>	<b>(2 035)</b>	<b>(8 523)</b>
• Reclassement des actifs liés aux droits d'utilisation		3 083		3 083
• Dotations de l'exercice	(24)	(1 154)	(304)	(1 482)
• Diminutions de l'exercice		339	9	348
• Transferts		10	(10)	0
• Variations de périmètre				0
• Écart de conversion			1	1
<b>Au 30 juin 2020</b>	<b>(146)</b>	<b>(4 088)</b>	<b>(2 339)</b>	<b>(6 573)</b>
• Dotations de l'exercice	(14)	(178)	(293)	(485)
• Diminutions de l'exercice			51	51
• Transferts				0
• Variations de périmètre				0
• Écart de conversion	1	2	5	8
<b>Au 30 juin 2021</b>	<b>(159)</b>	<b>(4 264)</b>	<b>(2 576)</b>	<b>(6 999)</b>
<b>Au 30 juin 2019</b>	<b>174</b>	<b>7 722</b>	<b>1 256</b>	<b>9 151</b>
<b>Au 30 juin 2020</b>	<b>150</b>	<b>627</b>	<b>1 078</b>	<b>1 854</b>
<b>Au 30 juin 2021</b>	<b>137</b>	<b>879</b>	<b>1 201</b>	<b>2 216</b>

## NOTE 7.2 – Actifs liés aux droits d'utilisation

	Terrains et Constructions	Instal. techn., mat. et out.	Autres immo. Corporelles	Autres immo. Incorporelles	Total
<b>Montants bruts</b>					
<b>Au 30 juin 2019</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
• Autres actifs liés aux droits d'utilisation au 1er juillet 2019	7 450		1 021		8 471
• Reclassement des actifs liés aux droits d'utilisation (crédit-bail)		8 657		1 812	10 469
• Augmentations de l'exercice			100		100
<b>Au 30 juin 2020</b>	<b>7 450</b>	<b>8 657</b>	<b>1 121</b>	<b>1 812</b>	<b>19 040</b>
• Augmentations de l'exercice			186		186
• Diminutions de l'exercice	(427)				(427)
• Transferts		(138)		138	0
• Variations de périmètre					0
• Écart de conversion					0
<b>Au 30 juin 2021</b>	<b>7 023</b>	<b>8 519</b>	<b>1 307</b>	<b>1 950</b>	<b>18 799</b>
<b>Amortissements</b>					
<b>Au 30 juin 2019</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
• Reclassement des actifs liés aux droits d'utilisation (crédit-bail)		(3 083)		(786)	(3 869)
• Dotations de l'exercice	(1 881)		(367)		(2 248)
• Écart de conversion	(4)				(4)
<b>Au 30 juin 2020</b>	<b>(1 885)</b>	<b>(3 083)</b>	<b>(367)</b>	<b>(786)</b>	<b>(6 121)</b>
• Dotations de l'exercice	(1 825)	(1 111)	(497)	(227)	(3 660)
• Diminutions de l'exercice	184				184
• Transferts					0
• Variations de périmètre					0
• Impairment					0
• Écart de conversion					0
<b>Au 30 juin 2021</b>	<b>(3 526)</b>	<b>(4 194)</b>	<b>(864)</b>	<b>(1 013)</b>	<b>(9 597)</b>
<b>Montants nets</b>					
<b>Au 30 juin 2020</b>	<b>5 565</b>	<b>5 574</b>	<b>754</b>	<b>1 026</b>	<b>12 919</b>
<b>Au 30 juin 2021</b>	<b>3 497</b>	<b>4 325</b>	<b>443</b>	<b>937</b>	<b>9 202</b>

Comme indiqué en note 2.10 ci-dessus, l'analyse effectuée n'a pas conduit à identifier d'actifs liés aux contrats de location qui seraient à tester indépendamment d'une unité génératrice de trésorerie. Les contrats de crédit-bail portent essentiellement sur les installations techniques et sur le système d'information (SAP).

## NOTE 8 - Titres mis en équivalence

Non applicable car toutes les sociétés sont en intégration globale.

## NOTE 9 - Autres actifs financiers non courants

	Au 30 juin 2021	Au 30 juin 2020
Prêts, cautionnements et autres créances - non courants	1 098	1 927
<b>Valeurs brutes</b>	<b>1 098</b>	<b>1 927</b>
Provision pour dépréciation	0	0
<b>Valeurs nettes</b>	<b>1 098</b>	<b>1 927</b>

Les prêts, cautionnements et autres créances - non courants regroupent essentiellement des dépôts de garantie versés principalement par les sociétés filiales françaises aux sociétés propriétaires des bâtiments industriels des sites français et des cautions bancaires.

## NOTE 10 - Impôts différés actifs

Les actifs d'impôts différés relatifs aux déficits fiscaux reportables ne sont comptabilisés que dans la mesure où ils pourront être imputés sur des différences taxables futures, ou lorsqu'il existe une probabilité raisonnable de réalisation ou de recouvrement par imputation sur des résultats futurs. Les résultats futurs sont pris en compte en fonction d'un horizon prévisible (à 5 ans), au regard des prévisions disponibles, qui dépend des sociétés du Groupe. Le calcul effectué tient compte des dispositions fiscales applicables en France en matière d'utilisation des déficits fiscaux reportables (plafonnement des utilisations...).

Au 30 juin 2019 et conformément à la norme IAS 12, l'historique des pertes récentes a conduit le groupe à comptabiliser en charges l'intégralité des reports déficitaires activés au cours des années précédentes.

	Différences temporaires	Retraite	Retraitements divers	Total
<b>Au 30 juin 2019</b>	<b>23</b>	<b>139</b>	<b>(1 755)</b>	<b>(1 596)</b>
• Incidence résultat	16	28	195	239
• Variations de périmètre				0
• Reclassement				0
• Autres				0
• Écart de conversion			(1)	(1)
<b>Au 30 juin 2020</b>	<b>39</b>	<b>167</b>	<b>(1 561)</b>	<b>(1 358)</b>
• Incidence résultat	2	9	248	259
• Variations de périmètre				0
• Reclassement				0
• Autres				0
• Écart de conversion			4	4
<b>Au 30 juin 2021</b>	<b>41</b>	<b>176</b>	<b>(1 309)</b>	<b>(1 095)</b>

Le suivi des déficits fiscaux en fin de période est résumé ci-dessous :

Suivi des déficits fiscaux Au 30 juin 2020	France	Allemagne	Autriche	Reste du monde
<b>Déficits fiscaux de fin de période</b>	<b>(120 561)</b>	<b>(14 063)</b>	<b>(6 789)</b>	<b>(22 753)</b>
<i>Dont déficits ayant donné lieu à activation d'impôts différés</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>Dont déficits n'ayant pas donné lieu à activation d'impôts différés</i>	<i>(120 561)</i>	<i>(14 063)</i>	<i>(6 789)</i>	<i>(22 753)</i>
Suivi des déficits fiscaux Au 30 juin 2021	France	Allemagne	Autriche	Reste du monde
<b>Déficits fiscaux de fin de période</b>	<b>(145 358)</b>	<b>(14 034)</b>	<b>(7 392)</b>	<b>(24 490)</b>
<i>Dont déficits ayant donné lieu à activation d'impôts différés</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>Dont déficits n'ayant pas donné lieu à activation d'impôts différés</i>	<i>(145 358)</i>	<i>(14 034)</i>	<i>(7 392)</i>	<i>(24 490)</i>

## NOTE 11 - Stocks

	Au 30 juin 2021	Au 30 juin 2020
Stocks matières premières et fournitures	15 394	13 162
Encours de Production	8 082	8 240
Stocks de marchandises	1 489	1 648
<b>Valeurs brutes</b>	<b>24 965</b>	<b>23 050</b>
Provision pour dépréciation	(3 458)	(4 549)
<b>Valeurs nettes</b>	<b>21 507</b>	<b>18 501</b>

Une reprise de provision a été comptabilisée sur l'exercice clos au 30 juin 2021 d'un montant de 3,6 M€ suite à la cession de ce stock à leur valeur de réalisation rendant la provision sans objet.

## NOTE 12 - Clients et autres débiteurs

	Au 30 juin 2021	Au 30 juin 2020
Avances et acomptes versés sur commandes	4 613	3 075
Créances clients	9 623	11 531
Actifs sur contrats clients	2 295	2 274
Créances sociales	76	58
Créances fiscales	18 854	5 840
Comptes courants débiteurs	0	0
Débiteurs divers	960	949
<b>Valeurs brutes</b>	<b>36 421</b>	<b>23 727</b>
Provision pour dépréciation	(570)	(2 370)
<b>Valeurs nettes</b>	<b>35 851</b>	<b>21 357</b>
	<b>Au 30 juin 2021</b>	<b>Au 30 juin 2020</b>
<b>Échéancement</b>		
Inférieur à un an	35 851	21 357
Compris entre un et cinq ans	0	0
Supérieur à cinq ans	0	0
<b>Total</b>	<b>35 851</b>	<b>21 357</b>

Le poste « Créances clients » s'élève à 9,6 M€ au 30 juin 2021 et le poste « Actifs sur contrats clients » (qui correspond aux clients - factures à établir) à 2,3 M€, en lien avec la baisse de l'activité constatée sur l'exercice.

Le poste « Créances fiscales » est composé essentiellement des aides COVID19 et des créances de TVA (crédit de TVA, TVA déductible sur décaissements, TVA sur factures non parvenues).

Il n'existe pas de créance déconsolidée sur les exercices présentés.

La dépréciation concerne uniquement le poste « Clients et comptes rattachés ». Sur la base de leur analyse au cas par cas, certaines créances ont été dépréciées, notamment celles dont le risque de crédit s'est détérioré de manière significative depuis la comptabilisation initiale. L'application de IFRS 9 a également conduit le groupe à passer une provision pour dépréciation d'un montant de 113 K€ à la clôture.

## NOTE 13 - Trésorerie et équivalents de trésorerie

	Au 30 juin 2021	Au 30 juin 2020
Disponibilités à court terme	10 020	5 556
<b>Total</b>	<b>10 020</b>	<b>5 556</b>

Il n'existe pas de trésorerie soumise à des restrictions ou à des garanties.

## NOTE 14 - Capital Social

Au 30 juin 2021, le capital de la Société était composé 251 322 231 actions.

Sur l'exercice, le Groupe a procédé des augmentations de capital successives avec l'émission de 119 826 985 actions nouvelles pour un montant total net de 11,0 M€ prime d'émission comprise.

Le tableau ci-dessous synthétise les augmentations de capital intervenues depuis le 30 juin 2020.

Date	Nature des opérations	Capital émis	Primes d'émission ou d'apport (après imputation des frais)	Nombre d'actions créées	Nombre d'actions composant le capital	Valeur nominale	Capital social
<b>Total Au 30 juin 2020</b>					131 495 246	0,10 €	13 149 524,60 €
02/09/2020	Augmentation de capital	400 000,00 €	0,00 €	4 000 000	135 495 246	0,10 €	13 549 524,60 €
23/12/2020	Augmentation de capital	700 000,00 €	0,00 €	7 000 000	142 495 246	0,10 €	14 249 524,60 €
29/01/2021	Conversion d'obligations / Souscription BSA	5 562 718,50 €	370 393,98 €	55 627 185	198 122 431	0,10 €	19 812 243,10 €
04/02/2021	Réduction de capital				198 122 431	0,01 €	1 981 224,31 €
30/06/2021	Conversion d'obligations / Souscription BSA (1)	531 998,00 €	3 493 942,00 €	53 199 800	251 322 231	0,01 €	2 513 222,31 €
<b>Total</b>		<b>7 194 716,50 €</b>	<b>3 864 335,98 €</b>	<b>119 826 985,00 €</b>	<b>251 322 231,00 €</b>	<b>0,01 €</b>	<b>2 513 222,31 €</b>

(1) Suite à la souscription des BSA au 30 juin 2021, le groupe tient à préciser qu'il n'existe plus à compter de cette date de bons à souscription d'actions.

## NOTE 15 – Provisions non courantes

	Autres	Pensions et retraites	Total
<b>Au 31 mars 2019</b>	<b>42</b>	<b>857</b>	<b>899</b>
• Dotations de l'exercice	48	22	70
• Reprise de provision utilisée			0
• Reprise de provision non utilisée			0
• Variations de périmètre			0
• Autres			0
• Écart de conversion			0
<b>Au 30 juin 2020</b>	<b>90</b>	<b>879</b>	<b>969</b>
• Dotations de l'exercice			0
• Reprise de provision utilisée			0
• Reprise de provision non utilisée		(1)	(1)
• Variations de périmètre			0
• Reclassement			0
• Écart de conversion			0
<b>Au 30 juin 2021</b>	<b>90</b>	<b>878</b>	<b>968</b>

Les écarts actuariels et écarts de conversion sont constatés directement en autres éléments du résultat global.

## NOTE 16 - Provisions pour retraites et assimilés

Le groupe doit verser des indemnités de départs à la date de départ à la retraite des salariés, conformément aux dispositions des conventions collectives. Les obligations liées à ces engagements sont comptabilisées sous forme de provisions.

Ces engagements sont calculés selon la méthode des unités de crédit projetées par actualisation des droits futurs estimés à l'âge de départ à la retraite.

	Au 30 juin 2021	Au 30 juin 2020
<b>Variation de l'engagement net reconnu au bilan</b>		
<b>Dette actuarielle de début de période</b>	<b>879</b>	<b>857</b>
Charge d'intérêt	-4	17
Coût des services rendus	3	5
Gains ou pertes actuariels		
<b>Dette actuarielle de fin de période</b>	<b>878</b>	<b>879</b>

Le Groupe ne disposant pas d'actif de couverture, l'intégralité de l'engagement exposé ci-dessus est inscrit au passif du Groupe.

Aucun changement de régime n'est intervenu sur les exercices présentés.

## NOTE 17 - Emprunts et dettes financières

Au 30 juin 2019	Au 30 juin 2019	Emissions	Remboursements	Conversion OC	Reclassement	Variation des cours de change	Au 30 juin 2020
Emprunts obligataires	12 420		(221)	(3 250)	500		9 449
BPIFrance / Avance ADEME	0						0
Emprunts auprès étab. de crédit	0						0
Dettes financières crédit-bail	0				1 542		1 542
Autres emprunts et dettes assimilées	0	52 380	(420)		(50 560)		1 400
Dettes sur obligations locatives	0	8 471			(4 127)		4 344
Intérêts courus	0						0
<b>Dettes financières non courantes</b>	<b>12 420</b>	<b>60 851</b>	<b>(641)</b>	<b>(3 250)</b>	<b>(52 645)</b>	<b>0</b>	<b>16 735</b>
Emprunts obligataires	500				(500)		0
BPIFrance / Avance ADEME	9 371		(8 258)				1 113
Emprunts auprès étab. de crédit	13 084		(13 084)		441		441
Dettes financières crédit-bail	3 844		(1 442)		336		2 738
Autres emprunts et dettes assimilées	3 351		(1 045)		48389		50 695
Autres dettes financières	0				4075		4 075
Dettes sur obligations locatives	0		(2 000)		4127		2 127
Intérêts courus	215	4 536	(215)				4 536
Concours bancaires courants	23 546		(16 646)		(2 345)		4 555
<b>Dettes financières courantes</b>	<b>53 911</b>	<b>4 536</b>	<b>(42 690)</b>	<b>0</b>	<b>54 523</b>	<b>0</b>	<b>70 280</b>
<b>Échéancement</b>	<b>Au 30 juin 2019</b>						<b>Au 30 juin 2020</b>
Inférieur à un an	53 911						70 280
Compris entre un et deux ans	12 420						12 376
Compris entre deux et trois ans	0						2 800
Compris entre trois et quatre ans	0						1 235
Supérieur à cinq ans	0						324
<b>Total</b>	<b>66 331</b>						<b>87 015</b>
Au 30 juin 2020	Au 30 juin 2020	Emissions	Remboursements	Conversion OC	Reclassement	Variation des cours de change	Au 30 juin 2021
Emprunts obligataires	9 449			(9 449)			0
Emprunts garantis par l'Etat	0	18 889					18 889
BPIFrance / Avance ADEME	0				1 414		1 414
Emprunts auprès étab. de crédit	0						0
Dettes financières crédit-bail	1 542						1 542
Autres emprunts et dettes assimilées	1 400	5 000			54 552		60 952
Dettes sur obligations locatives	4 344				(2 110)		2 234
Intérêts courus	0				9639		9 639
<b>Dettes financières non courantes</b>	<b>16 735</b>	<b>23 889</b>	<b>0</b>	<b>(9 449)</b>	<b>63 495</b>	<b>0</b>	<b>94 670</b>
Emprunts obligataires	0						0
Emprunts garantis par l'Etat	0						0
BPIFrance / Avance ADEME	1 113	301			(1 414)		0
Emprunts auprès étab. de crédit	441		(354)				87
Dettes financières crédit-bail	2 738		(2 121)				617
Autres emprunts et dettes assimilées	50 695		(95)		(50 600)		0
Autres dettes financières	4 075		(895)				3 180
Dettes sur obligations locatives	2 127		(2 318)		2 110		1 919
Intérêts courus	4 536	9 055			(13 591)		0
Concours bancaires courants	4 555		(3 491)				1 064
<b>Dettes financières courantes</b>	<b>70 280</b>	<b>9 356</b>	<b>(9 274)</b>	<b>0</b>	<b>(63 495)</b>	<b>0</b>	<b>6 867</b>
<b>Échéancement</b>	<b>Au 30 juin 2020</b>						<b>Au 30 juin 2021</b>
Inférieur à un an	70 280						6 867
Compris entre un et deux ans	12 376						2 037
Compris entre deux et trois ans	2 800						89 873
Compris entre trois et quatre ans	1 235						2 760
Supérieur à cinq ans	324						
<b>Total</b>	<b>87 015</b>						<b>101 537</b>

Au cours des derniers exercices, dont celui clos le 30 juin 2021, le groupe a finalisé, avec succès, le renforcement de sa structure bilancielle et le réaménagement de ses dettes bancaires, avec l'appui d'un nouveau partenaire financier aux côtés de Montagne & Vallée, l'actionnaire de référence de MND.

Ces opérations se sont traduites par :

- la réalisation de deux augmentations de capital au mois de septembre 2019, pour un montant total brut de 35 M€.

- le réaménagement de 34,8 M€ de dettes bancaires à court et moyen terme, en une seule ligne de prêt senior à remboursement in fine d'un montant de 35M€ avec une maturité prévue au 31 décembre 2023, assortie de covenants usuels, tenant notamment au respect trimestriel de ratios financiers permettant d'apprécier le poids de la dette sur le bilan et le compte de résultats.
- La mise en place d'un nouveau prêt senior de 20 M€ auprès de Cheyne Capital, remboursement in fine échéance mai 2024 (dont un montant de 15M€ effectivement versé à la clôture des comptes au 30 juin 2020 et un montant de 5 M€ effectivement versé au cours du 1<sup>er</sup> semestre de cet exercice 2020/2021).

Ce financement vient s'ajouter au prêt de 35 M€ consenti en août 2019 qui avait permis le réaménagement complet des dettes bancaires à court et moyen terme du groupe. Dans le cadre de la mise en place de la nouvelle ligne de financement senior de 20 M€, le groupe MND et Cheyne Capital ont également convenu d'allonger la maturité du prêt initial in fine de 35 M€ pour la porter de décembre 2023 à mai 2024, l'alignant ainsi avec le nouveau prêt senior de 20 M€.

Au total, le groupe MND bénéficie désormais auprès de Cheyne Capital d'un financement senior d'un montant nominal total de 55 M€, à échéance in fine mai 2024 et avec 100% des intérêts capitalisés.

En contrepartie, les prêts accordés par Cheyne Capital sont sécurisés par des garanties usuelles des contrats de financement bancaire. Ce financement senior est assorti de covenants usuels, tenant notamment au respect trimestriel de ratios financiers permettant d'apprécier le poids de la dette sur le bilan et le compte de résultats.

Pour rappel, le groupe MND a obtenu de façon formelle en juillet 2020 tous les waivers de consentement et renoncement aux cas de défauts attachés aux ratios financiers lors des opérations de refinancement du prêt senior d'un montant global de 55M€ avec une échéance du prêt senior au 15 mai 2024.

Cette ligne de prêt senior à remboursement in fine d'un montant de 55 M€, avec une maturité prévue à fin mai 2024, a toutefois été comptabilisée en dette à moins d'un an à la clôture des comptes annuels clos le 30 juin 2020.

Dans le cadre de la crise sanitaire et de la conclusion des opérations de financement réalisées au cours du 1<sup>er</sup> semestre de cet exercice 2020/2021, le groupe MND a bénéficié de la part de Cheyne Capital d'une suspension de calcul des covenants financiers pour les périodes trimestrielles du 30 septembre 2020, du 31 décembre 2020 et du 31 mars 2021. Les ratios financiers, qui ont été testés à la clôture des comptes annuels 30 juin 2021, sont respectés conformément aux termes du contrat de financement.

Par conséquent, cette ligne de prêt senior à remboursement in fine d'un montant nominal de 55 M€, avec une maturité prévue à fin mai 2024, a donc été comptabilisée en dette à plus d'un an à la clôture des comptes annuels clos le 30 juin 2021.

- Le groupe a également conclu en août 2020 un accord de financements avec l'État français et la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

L'État français, par l'intermédiaire de son Fonds de développement économique et social (FDES), a octroyé un prêt de 18 M€ au groupe MND à échéance mai 2024. Ce prêt est contre-garanti à hauteur de 50% par la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

- Enfin, le Groupe a par ailleurs constaté l'exercice précédent des comptes clos au 30 juin 2020, une nouvelle dette bancaire liée à l'application de la norme IFRS 16. Cette dette est identifiée de manière distincte (« Dettes sur obligations locatives ») dans le tableau ci-dessus avec un impact dans les comptes en 2021 de 4.2M€ et en 2020 de 6.5M€.

## NOTE 18 – Provisions courantes

	Garanties	Litiges	Restructuration	Autres, pénalité fin	Total
<b>Au 30 juin 2019</b>	<b>933</b>	<b>247</b>	<b>4 687</b>	<b>0</b>	<b>5 867</b>
• Dotations de l'exercice			3 601	1 809	5 410
• Reprise de provision utilisée		(47)	(3 608)		(3 655)
• Reprise de provision non utilisée					0
• Variations de périmètre					0
• Autres					0
• Écart de conversion					0
<b>Au 30 juin 2020</b>	<b>933</b>	<b>200</b>	<b>4 680</b>	<b>1 809</b>	<b>7 622</b>
• Dotations de l'exercice			1 012	1 034	2 046
• Reprise de provision utilisée			(3 667)	(1 530)	(5 197)
• Reprise de provision non utilisée					0
• Variations de périmètre					0
• Autres					0
• Écart de conversion					0
<b>Au 30 juin 2021</b>	<b>933</b>	<b>200</b>	<b>2 025</b>	<b>1 313</b>	<b>4 471</b>

Dans la continuité du plan de transformation engagé au cours de l'exercice précédent, le groupe a accéléré sa restructuration opérationnelle en France et à l'étranger, ce qui se traduit par la comptabilisation complémentaire d'une provision de 1,0 M€. Parallèlement à cette opération, le Groupe a enregistré dans ses comptes une reprise de provision d'un montant de 3,7 M€ pour faire face aux frais engagés sur l'exercice clos au 30 juin 2021.

Par ailleurs, des provisions sur contrats ont été provisionnées pour un montant de 1,3 M€ au 30 juin 2021 contre 1,8 M€ au 30 juin 2020.

**Actifs et passifs éventuels : néant**

## NOTE 19 - Fournisseurs et autres créditeurs

	Au 30 juin 2021	Au 30 juin 2020
Dettes fournisseurs	15 928	18 464
Dettes sociales	6 069	5 785
Dettes fiscales	11 949	6 676
Dettes diverses	195	1 243
Passifs sur contrats	23 071	8 929
<b>Total</b>	<b>57 212</b>	<b>41 097</b>
<b>Échéancement</b>	<b>Au 30 juin 2021</b>	<b>Au 30 juin 2020</b>
Inférieur à un an	57 212	41 097
Compris entre un et cinq ans	0	0
Supérieur à cinq ans	0	0
<b>Total</b>	<b>57 212</b>	<b>41 097</b>

Comme indiqué en note 1, les passifs liés aux incertitudes fiscales sont désormais constatés en dettes d'impôts sur les sociétés. Aucun passif n'a été constaté à ce titre sur les exercices présentés.

La variation du poste « dettes fournisseurs » correspond à la baisse de l'activité qu'a connue le groupe au cours de l'exercice écoulé.

Le poste « Passifs sur contrats » est composé principalement des acomptes clients reçus à hauteur de 20,7 M€ contre 4,0 M€ en N-1 et aux produits constatés d'avance pour 2,4 M€ contre 4,9 M€ en N-1, confère paragraphe 2.19 de la NOTE 2 – Méthodes et règles d'évaluation.

## NOTES SUR L'ETAT DU RESULTAT NET CONSOLIDE

### NOTE 20 – Chiffre d'affaires consolidé

#### Chiffre d'affaires consolidé

	Au 30 juin 2021 12 mois		Au 30 juin 2020 12 mois	
Production vendue de biens	21 405	52,2%	28 792	71,4%
Production vendue de services	11 274	27,5%	5 710	14,2%
Ventes de marchandises	8 321	20,3%	5 798	14,4%
<b>Total</b>	<b>41 000</b>	<b>100,0%</b>	<b>40 300</b>	<b>100,0%</b>

La "Production vendue de services" regroupe principalement les prestations de montage (réalisées lors de contrats clé en main) et de service après-vente.

L'analyse des produits des activités ordinaires dans le cadre de la norme IFRS 15 a permis de mettre en évidence 2 familles de ventes :

- (1) les ventes de produits finis,
- (2) les ventes de projets,

Dans le chiffre d'affaires reconnu au cours de l'exercice, le tableau ci-après précise la quote-part de ce chiffre d'affaires lié aux contrats dont la reconnaissance du revenu a fait l'objet d'un calcul d'avancement par les coûts (cf. : Note 2.19 – Reconnaissance du chiffre d'affaires).

	Au 30 juin 2021 12 mois	Au 30 juin 2020 12 mois
Chiffre d'affaires	27 989	15 937
Coûts encourus	(20 300)	(15 430)

Le chiffre d'affaires correspondant qui s'élève à 28,0 M€ a des coûts encourus qui s'élèvent à un montant 20,3 M€.

## NOTE 21 – Achats consommés

	Au 30 juin 2021 12 mois	Au 30 juin 2020 12 mois
Achat sous-traitance industrielle	(9 501)	(7 288)
Achat matières premières, fournit. & aut. appro.	(16 023)	(18 177)
Variation stocks matières premières, fournit. & autres appro.	2 019	(3 322)
Achats de marchandises	(2 482)	(3 933)
Variation stocks de marchandises	(172)	(93)
Achats non stockés de matières et fournitures	(935)	(855)
<b>Total</b>	<b>(27 094)</b>	<b>(33 668)</b>

## NOTE 22 – Charges externes

	Au 30 juin 2021 12 mois	Au 30 juin 2020 12 mois
Sous-traitance générale	(203)	(259)
Locations et charges locatives	(996)	(1 107)
Primes d'assurance	(694)	(769)
Entretiens et réparations	(865)	(710)
Rémun. d'intermédiaires & honoraires	(2 684)	(4 765)
Publicités	(1 316)	(631)
Transports	(1 675)	(1 987)
Déplacements, missions	(1 231)	(1 463)
Frais postaux et télécommunication	(200)	(250)
Divers	(1 410)	(1 824)
<b>Total</b>	<b>(11 274)</b>	<b>(13 765)</b>

Pour information, l'application de la norme IRFS 16 sur les contrats de location a conduit à enlever des charges externes, les loyers immobiliers et mobiliers pour un montant de 2 611 K€ contre 2 409 K€ au 30 juin 2020. Les loyers liés aux contrats non retraités sont non significatifs.

## NOTE 23 - Charges de personnel et effectifs

	Au 30 juin 2021 12 mois	Au 30 juin 2020 12 mois
Rémunération du personnel	(11 843)	(14 341)
Charges sociales	(2 264)	(5 200)
Dotation nette pour engagement de retraite	20	(110)
<b>TOTAL</b>	<b>(14 087)</b>	<b>(19 651)</b>

A la clôture de l'exercice du 30 juin 2021, les sociétés fortement impactées par la crise sanitaire ont bénéficié de réduction de charges sociales pour un montant de 2,1 M€.

<u>Effectifs moyens des sociétés intégrées</u>	Au 30 juin 2021 12 mois	Au 30 juin 2020 12 mois
Cadres	136	133
Techniciens, agents de maîtrise, employés, ouvriers et C.D.D.	157	166
<b>Total</b>	<b>293</b>	<b>299</b>

En date du 30 juin 2021, le Groupe compte 284 salariés pour 291 collaborateurs au 30 juin 2020.

L'effectif total du Groupe ne comprend que les personnes salariées des sociétés comprises dans le périmètre de consolidation.

## NOTE 24 – Dotations aux dépréciations et provisions courantes

	Au 30 juin 2021 12 mois	Au 30 juin 2020 12 mois
Dot. aux provisions d'exploitation	(1 330)	(2 260)
Dot./dép. des stocks en-cours et produits finis	(605)	(2 372)
Dot./dép. des actifs circulants	(186)	(1 005)
Rep. aux provisions d'exploitation	1 559	167
Rep./dép. des créances	1 986	1 805
Rep./dép. des stocks	1 696	5 802
<b>Total</b>	<b>3 120</b>	<b>2 137</b>

## NOTE 25 - Autres produits et charges d'exploitation

	Au 30 juin 2021 12 mois	Au 30 juin 2020 12 mois
Crédits d'Impôt Recherche et Crédit d'Impôt Export	239	116
Subventions d'exploitation	10 629	86
Pertes sur créances irrécouvrables	(1 479)	(4 885)
Produits et charges diverses	2 292	173
<b>Total</b>	<b>11 681</b>	<b>(4 510)</b>

Au cours de l'exercice, les entreprises ayant connu une forte baisse d'activité suite au COVID19 ont pu bénéficier des mesures exceptionnelles mises en place par le gouvernement ; des aides ont été comptabilisées pour un montant de 10,1 M€.

Au 30 juin 2021, le groupe a constaté des pertes sur créances irrécouvrables pour un montant de 1,5 M€ pour lesquelles une provision pour dépréciation avait été constatée sur l'exercice clos au 30 juin 2020 pour la totalité.

## NOTE 26 – Indicateurs de performance

	Au 30 juin 2021 12 mois	Au 30 juin 2020 12 mois
Chiffres d'Affaires	41 000	40 300
Achats Consommés	(27 094)	(33 668)
<b>MARGE BRUTE</b>	<b>13 906</b>	<b>6 632</b>
Charges externes	(11 274)	(13 765)
Charges de Personnel	(14 087)	(19 651)
Impôts et Taxes	(721)	(649)
Dotations aux amortissements	(5 164)	(5 415)
Dotations nettes aux provisions	3 120	2 137
Autres Produits et Charges d'exploitation	11 681	(4 510)
<b>RESULTAT OPERATIONNEL COURANT</b>	<b>(2 540)</b>	<b>(35 221)</b>
Dotation aux amortissements	5 164	5 415
<b>EBITDA</b>	<b>2 624</b>	<b>(29 806)</b>
Eléments exceptionnels à caractère non recurrent	0	0
<b>EBITDA AJUSTE</b>	<b>2 624</b>	<b>(29 806)</b>

Le Groupe suit la marge brute comme indicateur afin de mesurer sa performance indépendamment de ses charges externes, charges de personnel et de sa politique de financement et d'amortissement.

Le calcul de cet indicateur est déterminé comme suit :

**MARGE BRUTE** : Chiffre d'affaires – Achats consommés. Le Groupe suit la marge brute comme indicateur afin de mesurer sa performance indépendamment de ses charges externes, charges de personnel et de sa politique de financement et d'amortissement.

**EBITDA AJUSTE** : Le Groupe suit l'EBITDA (Earnings Before Interest, Taxes, Depreciation, and Amortization) ajusté comme indicateur de performance afin de mesurer la performance du Groupe indépendamment de sa politique de financement et d'amortissement.

L'**EBITDA ajusté** désigne le bénéfice avant que n'en soit soustrait les intérêts, les impôts et taxes, les dotations aux amortissements, les provisions sur immobilisations (mais après dotations aux provisions sur stocks et créances clients) et l'ajustement des éléments exceptionnels à caractère non récurrent.

## NOTE 27 – Autres produits et charges opérationnels non courants

	Au 30 juin 2021 12 mois	Au 30 juin 2020 12 mois
Produit de cession d'immobilisations	24	254
Valeur nette comptable des immobilisations cédées	(483)	(463)
Frais de restructuration	(4 209)	(4 049)
Amortissement exceptionnel	0	(7 665)
Pénalités, amendes et litiges	(108)	165
Autres produits	81	1
Autres charges	(3)	(619)
<b>TOTAL</b>	<b>(4 698)</b>	<b>(12 376)</b>

Les autres produits et charges opérationnels se sont élevés à -4,7 M€ sur l'exercice.

Les autres produits et charges opérationnels comptabilisée en 2020/2021 sont constitués pour l'essentiel

- de coûts de rationalisation non provisionnés l'an dernier du fait de l'accélération de la transformation du groupe en cours d'exercice et
- des provisions relatives aux derniers travaux d'adaptation de la structure du Groupe en Europe qui seront achevés à l'issue du 1er semestre 2021/2022.

## NOTE 28 - Résultat financier

	Au 30 juin 2021 12 mois	Au 30 juin 2020 12 mois
Gains de change	45	1 048
Pertes de change	(690)	(752)
Autres produits financiers	300	521
<b>Produits financiers</b>	<b>(345)</b>	<b>817</b>
Coût de l'endettement financier net	(11 497)	(10 165)
Autres charges financières	(198)	(1 017)
<b>Charges financières</b>	<b>(11 695)</b>	<b>(11 182)</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>(12 040)</b>	<b>(10 365)</b>

Le résultat financier, qui s'élève à -12,0 M€ à l'issue de l'exercice, intègre les coûts liés à la restructuration de la dette financière opérée au 1<sup>er</sup> semestre (frais d'émission d'emprunt et indemnités de conversion et de parité des emprunts obligataires) et les intérêts financiers de la dette financière.

Le coût de l'endettement financier net passe à 11,5 M€ au 30 juin 2021 contre 10,1 M€ au 30 juin 2020. Cela s'explique notamment par la restructuration de la dette financière opérée au cours de l'exercice, des frais d'émission d'emprunt et des indemnités de conversion et de parité des emprunts obligataires.

L'augmentation du coût de l'endettement financier est principalement liée au coût de restructuration de la dette opérée au cours de l'exercice et aux frais d'émission d'emprunt pour un montant de 0,7 M€ et au poids des intérêts, charges financières et commissions d'affacturage pour un montant de 10,7M€.

## NOTE 29 - Impôts sur les résultats

<u>Composantes de la charge d'impôt</u>	Au 30 juin 2021 12 mois	Au 30 juin 2020 12 mois
Impôts exigibles	81	18
Impôts différés	353	239
CVAE	(75)	(108)
<b>TOTAL</b>	<b>359</b>	<b>149</b>

<u>Rapprochement entre la charge théorique et la charge réelle</u>	Au 30 juin 2021 12 mois	Au 30 juin 2020 12 mois
Résultat net	(18 918)	(57 813)
Impôts sur les bénéfices	359	149
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>(19 278)</b>	<b>(57 962)</b>
Taux d'impôt théorique	28,00%	28,00%
<b>Impôt théorique calculé au taux de la société mère</b>	<b>5 398</b>	<b>16 229</b>
Différences permanentes	395	82
Déficits non activés	(5 398)	(16 229)
Autres	(36)	67
<b>Charge (ou produit) réelle d'impôt</b>	<b>359</b>	<b>149</b>

## NOTE 30 – Intégration fiscale française

Les filiales consolidées suivantes appartiennent au périmètre d'intégration fiscale français dont MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT est la société tête de groupe :

- MND France
- MBS

## NOTE 31 - Résultat par action

	Au 30 juin 2021 12 mois	Au 30 juin 2020 12 mois
Résultat net attribuable aux porteurs de capitaux ordinaires de l'entité mère (en K€)	(18 885)	(56 409)
Nombre d'actions de droit ordinaire	251 322 231	131 495 246
Nombre moyen d'actions de droit ordinaire	161 933 959	56 355 384
Nombre d'actions à dividende prioritaire	0	0
Nombre restant d'obligations convertibles en actions	0	4 516 127
Nombre d'actions potentielles dilutives en échange de la conversion des obligations	0	110 952 572
<b>Résultat en euros par action</b>	<b>(0,12)</b>	<b>(1,00)</b>
<b>Résultat dilué en euros par action</b>	<b>(0,12)</b>	<b>(1,00)</b>

Le résultat de base par action est calculé en divisant le bénéfice net revenant aux actionnaires de la Société par le nombre moyen d'actions de droit ordinaire en circulation au cours de l'exercice.

Les instruments donnant droit au capital de façon différée (obligations convertibles...) sont considérés comme anti dilutifs car ils induisent une augmentation du résultat par action.

Ainsi le résultat dilué par action est identique au résultat de base par action étant donné que le résultat est déficitaire.

## AUTRES INFORMATIONS

### NOTE 32 – Information sectorielle

#### 32.1.1 Résultats sectoriels

	Au 30 juin 2021			Au 30 juin 2020		
	Sécurité & Loisirs	Enneigement & Remontées Mécaniques	Total	Sécurité & Loisirs	Enneigement & Remontées Mécaniques	Total
Chiffre d'Affaires	14 019	26 981	41 000	19 527	20 773	40 300
Résultat Opérationnel Courant	(1 289)	(1 251)	(2 540)	(8 032)	(27 190)	(35 222)
Résultat Opérationnel	(2 854)	(4 384)	(7 238)	(9 104)	(38 494)	(47 598)

Le pôle « Enneigement & Remontées mécaniques » a totalisé des ventes annuelles de 27,0 M€ vs 20,8 M€ sur l'exercice précédent.

Le pôle « Sécurité & Loisirs » a enregistré un chiffre d'affaires annuel consolidé de 14,0 M€ vs 19,5 M€ sur l'exercice précédent.

Au cours de la période, le pôle "Enneigement & Remontées mécaniques" a enregistré un résultat opérationnel courant de -1,2 M€ tandis que le pôle "Sécurité & Loisirs" a vu son bénéfice opérationnel courant se dégrader à -1,3 M€.

### 32.1.2 Répartition des actifs et des passifs

	Au 30 juin 2021			Au 30 juin 2020		
	Sécurité & Loisirs	Enneigement & Remontées Mécaniques	Total	Sécurité & Loisirs	Enneigement & Remontées Mécaniques	Total
<b>Actifs non courants</b>	<b>17 793</b>	<b>18 173</b>	<b>35 967</b>	<b>20 137</b>	<b>17 607</b>	<b>37 744</b>
- écart d'acquisition	9 986	3 652	13 638	10 247	2 462	12 709
- autres actifs non courants	7 807	14 521	22 329	9 890	15 145	25 035
<b>Actifs courants</b>	<b>19 968</b>	<b>50 275</b>	<b>70 243</b>	<b>18 200</b>	<b>30 784</b>	<b>48 984</b>
- stocks	7 237	14 270	21 507	6 267	12 234	18 501
- créances clients et autres débiteurs	10 496	25 354	35 850	7 824	13 531	21 355
- autres actifs courants	820	7 357	8 177	1 530	2 042	3 572
- disponibilités	1 415	3 294	4 709	2 579	2 977	5 556
<b>Total actif</b>	<b>37 762</b>	<b>68 448</b>	<b>106 210</b>	<b>38 338</b>	<b>48 391</b>	<b>86 729</b>
<b>Passifs non courants</b>	<b>34 961</b>	<b>61 374</b>	<b>96 335</b>	<b>8 661</b>	<b>11 454</b>	<b>20 115</b>
- dettes financières	34 009	59 409	93 418	7 505	9 228	16 734
- autres passifs non courants	953	1 965	2 918	1 155	2 226	3 381
<b>Passifs courants</b>	<b>17 181</b>	<b>52 621</b>	<b>69 802</b>	<b>35 314</b>	<b>83 687</b>	<b>119 001</b>
- dettes financières	2 287	5 831	8 119	29 713	40 569	70 281
- dettes fournisseurs et autres créditeurs	11 403	27 209	38 612	1 386	38 405	39 791
- autres passifs courants	3 490	19 581	23 071	4 215	4 714	8 929
<b>Total passif</b>	<b>52 142</b>	<b>113 995</b>	<b>166 138</b>	<b>43 974</b>	<b>95 141</b>	<b>139 115</b>

### 31.2 Chiffre d'affaires par zone géographique

	Au 30 juin 2021		Au 30 juin 2020	
France	15 030	36,7%	16 061	39,9%
Allemagne	683	1,7%	0	0,0%
Autriche	3 442	8,4%	4 811	11,9%
Espagne	1 222	3,0%	889	2,2%
Italie	2 134	5,2%	4 315	10,7%
Suisse	1 452	3,5%	1 515	3,8%
Suède	5 493	13,4%	2 783	6,9%
Reste de l'Europe (hors France)	2 371	5,8%	2 118	5,3%
Etats-Unis	2 505	6,1%	1 847	4,6%
Turquie	23	0,1%	26	0,1%
Chine	3 360	8,2%	2 793	6,9%
Reste du monde	3 286	8,0%	3 142	7,8%
<b>Total</b>	<b>41 000</b>	<b>100,0%</b>	<b>40 300</b>	<b>100,0%</b>

Sur l'exercice 2020/2021, la part de la France sur le chiffre d'affaires du Groupe a baissé de 40% à 37% pour s'établir à 15,0 M€.

Le chiffre d'affaires de la zone Europe, hors France, s'élève à 16,8 M€ contre 16,4 M€ l'année précédente, avec des variations contributives importantes sur certains pays, comme en Suède qui passe de 6,9% du chiffre d'affaires Groupe à 13,4%.

## NOTE 33 – Instruments financiers

Au 30 juin 2021

	Désignation des instruments financiers	Niveau de juste valeur (cf. infra)	Valeur nette comptable	Juste valeur
<b>Actifs</b>				
Titres non consolidés	B		0	0
Créances rattachées	B		1 098	1 098
Autres actifs financiers non courants	B		0	0
Clients	B		11 348	11 348
Autres actifs courants (hors charges constatées d'avance)	B	2	2 142	2 142
Juste valeur des instruments financiers	A	2	0	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	A	1	10 020	10 020
<b>Total</b>			<b>24 607</b>	<b>24 607</b>
<b>Passifs</b>				
Dettes financières (part à plus et à moins d'un an)	B	2	100 473	100 473
Juste valeur des instruments financiers	A	2	0	0
Dettes sur acquisition de titres (part à plus et à moins d'un an)	B		0	0
Concours bancaires courants	B		1 064	1 064
Fournisseurs et autres créditeurs	B		15 928	15 928
Autres dettes courantes (hors produits constatés d'avance)	B		23 071	23 071
<b>Total</b>			<b>140 536</b>	<b>140 536</b>

Le poste « titres non consolidés et créances rattachés » comprend essentiellement les dépôts de garantie versés à la société MONTAGNE ET VALLEE au titre des contrats de location immobilière.

A - Actifs et passifs en juste valeur par le résultat

B - Actifs et passifs évalués au coût amorti

C - Actifs et passifs évalués en juste valeur par les capitaux propres

Aucun reclassement entre les différentes catégories n'a été effectué sur l'exercice.

Lorsque la juste valeur est utilisée, soit pour évaluer les actifs / passifs financiers (cas des valeurs mobilières de placement) soit pour donner une information en annexe dans le tableau précédent sur la juste valeur des autres actifs / passifs financiers, les instruments financiers sont ventilés en trois catégories selon la hiérarchie définie par la norme IFRS 13 :

- Niveau 1 (prix cotés sur un marché actif) : trésorerie et équivalents de trésorerie ;
- Niveau 2 : juste valeur calculée par référence à des données observables de marché pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (prix cotés de niveau 1 ajustés), soit indirectement à savoir des données dérivées de prix, à partir de techniques de valorisation s'appuyant sur des données observables tels que des prix d'actifs ou de passifs similaires ou des paramètres cotés sur un marché actif : swaps et ventes à terme, emprunts et dettes financières ;
- Niveau 3 : juste valeur calculée par référence à des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (ex : partir de techniques de valorisation reposant pour tout ou partie sur des données non observables telles que des prix sur un marché inactif ou la valorisation sur la base de multiples pour les titres non cotés) : titres de sociétés non consolidées (non applicable).

Aucun niveau d'évaluation n'est indiqué lorsque la valeur nette comptable est proche de la juste valeur.

## NOTE 34 – Facteurs de risques financiers

### 34.1. Risque de solvabilité

Sur les derniers exercices les résultats du groupe MND ont été négatifs.

Au 30 juin 2021, le résultat net du Groupe s'élève à (18 918 K€), contre (57 813 K€) au titre de l'exercice précédent. En outre, les principales charges affectant le résultat opérationnel courant (2 540 K€) contre (35 221 K€) au titre de l'exercice précédent sont les achats consommés (27 094 K€), les charges de personnel (14 087 K€) et les charges externes (11 274K€).

Par ailleurs, le Groupe pourrait continuer d'être affecté en raison de la pandémie du Covid-19, pour ses activités liées à l'industrie du tourisme.

Toutefois, il convient de constater une nette amélioration par rapport à l'exercice précédent, le Groupe a en effet réalisé un EBITDA ajusté positif de +2,6 M€, contre un EBITDA fortement négatif de (29,8 M€) au titre de l'exercice 2019/2020.

En vue de poursuivre son développement et notamment financer ses besoins en fonds de roulement, le Groupe continue d'étudier des financements nouveaux, notamment auprès d'investisseurs privés, plus particulièrement par la souscription d'emprunts obligataires. Par ailleurs, le Groupe continue d'effectuer des démarches de demande de subventions auprès des administrations pour lesquelles il est éligible dans le contexte de la crise sanitaire.

En l'absence de nouvelles sources de financement, le Groupe ne serait potentiellement pas en mesure de faire face à ses échéances à venir, ce qui serait de nature à remettre en cause la continuité de son exploitation.

### 34.2. Risque liquidité – appréciation de la continuité d'exploitation

Les activités du Groupe sont à ce jour encore essentiellement orientées vers l'équipement de la saison d'hiver en montagne et donc soumises à la saisonnalité marquée de l'activité de ses clients.

Les stations de ski devant être opérationnelles pour l'ouverture de la saison, les équipements doivent être livrés et installés dans des délais compatibles avec cette échéance.

La seconde incidence porte sur la disponibilité des financements nécessaires pour faire face au pic de besoin en fonds de roulement, le Groupe ne percevant la majeure partie de ses revenus que plusieurs mois après avoir engagé une part significative de ses dépenses.

Le Groupe s'attache donc à mettre en œuvre diverses mesures afin d'une part de gérer au mieux cette saisonnalité et d'autre part de l'atténuer. A cette fin, le Groupe a mis en place une structure avec des fonctions support et un management centralisé dont une des missions consiste à appréhender au mieux les contraintes de chaque activité afin de pouvoir mettre en œuvre des synergies industrielles comme une optimisation de l'utilisation de l'outil de production, ou encore de sécuriser les approvisionnements pour éviter toute rupture dans les plannings de production et installations. Chacune des entités opérationnelles pour ce qui concerne la France et les filiales de distribution pour l'étranger veille à développer une relation de proximité avec ses clients afin d'obtenir une visibilité accrue sur leurs besoins et ainsi planifier les approvisionnements et la production.

Cependant, si les mesures mises en œuvre par le Groupe subissaient des décalages de réalisation dus notamment à des retards dans la mise en place des financements ou si elles ne trouvaient pas les effets escomptés ou s'avéraient insuffisantes, cela pourrait avoir une incidence significative sur les activités, les résultats, la situation financière et le développement futurs du Groupe.

MND a œuvré en 2020/2021 au renforcement de sa situation bilancielle. Lors de l'été 2020, le Groupe a obtenu 38 M€ de nouveaux financements auprès de l'État français, de la région Auvergne-Rhône-Alpes et de son partenaire financier Cheyne Capital.

Au 30 juin 2021, la trésorerie disponible s'est renforcée à 10 020 K€, contre 5 556 K€ un an plus tôt et 7 326 K€ à fin décembre 2020. Il convient de souligner qu'au 30 juin 2021, le montant des aides publiques octroyées en 2020/2021 encore non perçues s'élevait à 10 M€.

La dette financière (hors dettes locatives) s'établissait à 97 384 K€, dont 68 591 K€ de dette senior (avec 100% des intérêts capitalisés) auprès de Cheyne Capital, échéance in fine mai 2024 et 18 889 K€ de prêt (avec 100% des intérêts capitalisés) auprès de l'Etat français, par l'intermédiaire du Fonds de développement économique et social (FDES), également à échéance mai 2024.

L'endettement financier net (hors dettes locatives IFRS 16) s'élevait à 87 364 K€ à fin juin 2021, contre 91 284 K€ à fin décembre 2020 et 74 988 K€ en juin 2020.

L'endettement financier brut du Groupe s'élève à 101 537 K€ et son échéancier est le suivant :

- Part à moins d'un an : 6 867 K€
- De 1 à 5 ans : 94 670 K€
- Au-delà de 5 ans : 0 K€

L'essentiel de la dette financière moyen terme est souscrit à taux fixe (montant d'intérêts de 10.7M€ pour l'exercice clos le 30 juin 2021). Les financements à court terme (concours bancaires) sont rémunérés sur la base d'un taux variable Euribor 3M (montant d'intérêts de 0.7M€ pour l'exercice clos le 30 juin 2021). Si les taux variables venaient à monter, le Groupe mettrait en place des instruments de couverture lui permettant de se prémunir au mieux du risque de taux.

Cependant, au 30 juin 2021, compte tenu d'un total de dettes financières à taux variable représentant moins de 20 % de la dette financière brute, le Groupe considère que la sensibilité en année pleine d'une variation des taux d'intérêt de +/- 1% est sans incidence matérielle ni sur la valeur de marché de l'endettement, ni sur le niveau de résultat consolidé.

Les comptes clos au 30 juin 2021 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration selon le principe de continuité d'exploitation aux vues des prévisions d'activité et de trésorerie à plus de 12 mois.

Dans ce contexte, la Société a procédé à une analyse de sa prévision de trésorerie, qui lui permet de confirmer sa capacité de financement de ses besoins au cours des 12 prochains mois.

A ce titre, au cours des derniers exercices, dont celui clos le 30 juin 2021, le groupe a finalisé, avec succès, le renforcement de sa structure bilancielle et le réaménagement de ses dettes bancaires, avec l'appui d'un nouveau partenaire financier aux côtés de Montagne & Vallée, l'actionnaire de référence de MND.

Sur cette base, le Groupe considère à la date d'arrêté de ses comptes clos le 30 juin 2021 avoir la capacité de couvrir ses échéances jusqu'au 30 juin 2022.

Cependant le Groupe continuera dans le futur d'avoir des besoins de financement importants pour assurer le financement de ses activités courantes au regard de la saisonnalité marquée de l'activité et pour continuer à financer sa croissance.

Il se pourrait toutefois que le Groupe ne parvienne pas à se procurer des capitaux supplémentaires quand il en aura besoin, ou que ses capitaux ne soient disponibles à des conditions financières acceptables pour le Groupe. Si les fonds nécessaires n'étaient pas disponibles, le Groupe pourrait devoir ralentir ses investissements en R&D et en développement commercial, notamment à l'international.

La réalisation de ce risque pourrait avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement et ses perspectives.

### 34.3. Risque de change

Le Groupe est très présent à l'échelle internationale et est par conséquent naturellement exposé aux fluctuations des devises. Les résultats financiers consolidés étant comptabilisés en euros, si le Groupe enregistre des ventes ou des produits dans d'autres devises, la conversion de ces revenus en euros peut donner lieu à d'importantes variations du montant de ces ventes et produits.

En outre, l'exposition au risque de change est essentiellement liée aux fluctuations du yuan chinois, de la couronne suédoise et du dollar américain.

		30 juin 2021		Sens. Devise	30 juin 2020		Sens. Devise
<b>Zone euro</b>	<b>EUR</b>	<b>27 725</b>	<b>68%</b>		<b>29 763</b>	<b>74%</b>	
<b>Autres devises</b>							
Dollar américain	USD	2 505	4%	(25)	1 847	3%	(18)
Franc suisse	CHF	1 452	3%	(15)	1 515	3%	(15)
Couronne suédoise	SEK	5 493	10%	(55)	2 783	5%	(28)
Livre turque	TRY	23	0%	(0)	26	0%	(0)
Dollar canadien	CAD	132	0%	(1)	51	0%	(1)
Renminbi	CNY	3 360	6%	(34)	2 793	5%	(28)
Kuna croate	HRK	311	1%	(3)	1 522	3%	(15)
<b>Sous-total autres devises</b>		<b>13 276</b>	<b>32%</b>		<b>10 537</b>	<b>26%</b>	
<b>Total</b>		<b>41 000</b>	<b>100%</b>	<b>(133)</b>	<b>40 300</b>	<b>100%</b>	<b>(105)</b>

La sensibilité du Groupe sur le chiffre d'affaires s'élève à **133K€** dans l'hypothèse où chaque devise se déprécie de 1% par rapport à l'euro.

Par ailleurs, le Groupe réduit son exposition au risque de change en couvrant ses principales opérations en devises.

### 34.4. Risque lié aux impayés ou à la solvabilité des clients du Groupe

Les clients du Groupe sont principalement des exploitants de station de ski, de tailles disparates avec des acteurs majeurs tels que la Compagnie des Alpes mais également des intervenants de moindre taille, susceptibles de connaître des difficultés financières, pouvant, le cas échéant, les conduire à une insolvabilité totale. En cas de détérioration importante du marché de la montagne dans les pays où il opère, notamment par suite d'un enneigement fortement réduit au cours d'une saison, le Groupe pourrait faire face à un nombre croissant de clients placés dans de telles difficultés, ce qui pourrait avoir un impact négatif sur les résultats et la trésorerie du Groupe.

Le Groupe considère ce risque marqué tant au regard de la diversité géographique de ses clients que de la complexité de ses contrats de projets.

Par ailleurs, la stratégie du Groupe engagée depuis plusieurs exercices à travers l'implantation d'un réseau de distribution international permettant de commercialiser sur plusieurs continents et un élargissement des activités à des secteurs non liés à la neige (activité de prévention de risques naturels, équipements de sites de loisirs) limitent ce risque. Enfin, un programme de développement d'une nouvelle activité dans le domaine

des transports urbains devrait à terme conduire à atténuer encore davantage la sensibilité du Groupe à l'importance de l'enneigement naturel.

Le Groupe a été confronté à de ponctuels problèmes de solvabilité de ses clients sur les derniers exercices.

### **34.5. Risque de changement de contrôle**

Dans le cadre des augmentations de capital intervenues en septembre 2019 pour un montant total brut de 35 M€, le fonds britannique CHEYNE SVC LLP s'est vu attribuer une action de préférence au capital de MONTAGNE & VALLEE et une action de préférence au capital de CHEYDEMONT. En vertu de cet accord, un changement de contrôle pourrait avoir lieu en cas de survenance d'un cas de défaut (i.e. défaut de paiement, insolvabilité, violation de covenant, changement significatif défavorable dans la situation financière de MONTAGNE & VALLEE, CHEYDEMONT ou MND).

En outre, un tel changement de contrôle serait sans conséquence sur les financements mis en place et sans conséquence significative sur les contrats de vente conclus par MND à ce jour. En revanche, ce changement de contrôle entraînerait une situation d'offre publique obligatoire et contraindrait CHEYNE SVC LLP à se conformer à toutes les dispositions applicables à cette situation.

### **34.6. Risque de dilution**

A la date du 30 juin 2021, l'intégralité des obligations convertibles à échéance 2023, issues de la conversion par compensation de créance, en octobre 2020, d'un emprunt obligataire simple d'un montant nominal de 5,2 M€ émis en 2019, ont été converties en action MND, venant renforcer les fonds propres du groupe.

Cet emprunt obligataire a ainsi permis au cours de cet exercice 2020 / 2021 le renforcement des fonds propres du groupe tout en épargnant l'utilisation des ressources financières du groupe du remboursement des obligations simples.

Par conséquent, la dilution potentielle issue de la conversion d'obligations convertibles dans le cadre de cet emprunt obligataire est désormais nulle.

MND ne dispose donc plus d'aucun instrument financier dilutif inscrit à son bilan ou hors-bilan. Le capital social de MND est désormais constitué de 251 322 231 actions au 30 juin 2021 (avant l'opération de regroupement des actions présenté en événement post-clôture).

Toutefois, la Société ne peut garantir qu'à l'avenir, des émissions de ce type ou attributions gratuites d'actions ne soient pas réalisées dans le cadre de sa politique de motivation de ses salariés ou que le développement de l'activité ne nécessite une ou plusieurs levées de fonds complémentaires. L'une ou l'autre de ces opérations générerait alors une dilution pour les actionnaires de la Société.

## **NOTE 35 – Transactions avec les parties liées**

Les parties liées avec lesquelles des transactions sont effectuées incluent les entreprises associées directement ou indirectement au Groupe MND, et les entités qui détiennent directement ou indirectement une participation dans le Groupe MND.

Ces transactions sont effectuées aux conditions normales du marché.

L'ensemble de ces opérations a été recensé conformément aux transactions prévues par la norme IAS 24 et leur incidence sur les comptes consolidés du Groupe pour les exercices 2021 et 2020 est la suivante par nature et par partie liée :

Ligne des états financiers	Nature	Parties liées	Au 30 juin 2021	Au 30 juin 2020
			12 mois	12 mois
Charges externes	Fees (1)	Montagne & Vallée	(1 178)	(1 369)
Charges externes	FD (2)	Montagne & Vallée	(303)	(261)
Retraitement IFRS 16 : Amort. / Frais Fi.	Loyers (3)	Montagne & Vallée	(1 233)	(1 221)
Retraitement IFRS 16 : Amort. / Frais Fi.	Loyers (4)	SCI JLS	(285)	(276)
Retraitement IFRS 16 : Amort. / Frais Fi.	Loyers (5)	SCI Moromaya	(106)	(105)
Retraitement IFRS 16 : Amort. / Frais Fi.	Loyers (6)	SCI Snowbusiness Gmbh	(180)	(180)
Rémunérations	Salaire (7)	Xavier Gallot-Lavallee	(6)	(6)
Rémunérations	Salaire (7)	Roland Didier	(18)	(18)
Bilan	Dettes	Montagne & Vallée	1 069	1 774

(1) Convention d'animation entre MONTAGNE ET VALLEE et le Groupe MND, incluant la prise en charge des rémunérations de Monsieur Xavier Gallot-Lavallée, PDG du Groupe, et de Monsieur Roland Didier, Directeur Général Délégué du Groupe, ainsi que la refacturation de la convention conclue entre MONTAGNE ET VALLEE et OBNEVE, société contrôlée par Monsieur Ernesto BASSETTI, administrateur du Groupe MND.

(2) Refacturation des frais de déplacement et de représentation de Messieurs Xavier Gallot-Lavallée, Ernesto Bassetti et Roland Didier.

(3) Convention de location relative aux locaux de Sainte-Hélène du Lac conclue entre MONTAGNE ET VALLEE et le Groupe MND.

(4) Convention de location relative aux locaux de Tours en Savoie conclue entre MBS et la SCI JLS contrôlée à 100% par MONTAGNE ET VALLEE.

(5) Convention de location relative aux locaux de Sainte-Hélène du Lac conclue entre TECHFUN et la SARL MOROMAYA contrôlée majoritairement par MONTAGNE ET VALLEE.

(6) Convention de location relative aux locaux d'Innsbruck conclue entre MND AUSTRIA et la SCI SNOWBUSINESS Gmbh contrôlée à 100 % par MONTAGNE ET VALLEE.

(7) Rémunération des mandataires sociaux (PV du Conseil d'Administration du 21/06/2013).

## NOTE 36 – Rémunérations des dirigeants

La société MND est devenue une Société Anonyme à conseil d'administration depuis le 15 mai 2013.

Au titre de l'exercice écoulé, les rémunérations versées par le Groupe aux dirigeants (PDG, DGD et autres membres du conseil d'administration) figurent dans la note 33 ci-dessus et sont notamment relatives :

- Aux honoraires liés à la convention de management fees conclue entre le Groupe MND et Montagne et Vallée ;
- À divers contrats de prestations de services ;
- À des indemnités de mandat.

## NOTE 37 - Engagements hors bilan et passifs éventuels

<u>Engagements donnés</u>	Au 30 juin 2021	Au 30 juin 2020
Cautions	7 705	2 144
Nantissements (titres, fonds de commerce, autres)	91 799	57 069
Dailly	318	0
Location simple	0	0
<b>Total engagements donnés</b>	<b>99 822</b>	<b>59 213</b>
<u>Engagements reçus</u>	Au 30 juin 2021	Au 30 juin 2020
Cautions	0	0
Nantissements	0	0
Autres	0	0
<b>Total engagements reçus</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Précisions sur les engagements donnés :

- Les suretés réelles (nantissement de titres et de fonds de commerce) sont données en garantie pour des dettes financières.
- Les cautions bancaires sont données sur marché, retenues de garantie ou paiements d'acompte.
- Les Dailly sont présentés en tant qu'engagements donnés hors bilan mais ils restent consolidés dans les comptes du Groupe dans les passifs financiers.

## NOTE 38 – Faits exceptionnels et litiges

A la connaissance de la société, il n'existe pas de litige ou de fait exceptionnel susceptible d'avoir une incidence significative sur la situation financière, l'activité, le patrimoine ou les résultats de la Société ou du Groupe.

## NOTE 39 – Evènements post clôture

### PERSPECTIVES 2021/2022

Au 30 juin 2021, le carnet de commandes s'élève à 91,7 M€, contre 46,6 M€ à fin décembre 2020 soit une progression de +97% au 2nd semestre (+45,1 M€). Après un ralentissement aux 2ème et 3ème trimestre de l'exercice 2020/2021 (d'octobre 2020 à mars 2021), sous l'effet de la fermeture administrative des remontées mécaniques, la prise de commandes a été particulièrement dynamique au 4ème trimestre. Les commandes à facturer au cours de l'exercice 2021/2022 représentaient 57,4 M€ du carnet de commandes à fin juin 2021, soit une croissance de +40% par rapport au chiffre d'affaires annuel 2020/2021.

Tout en bénéficiant d'un effet de base favorable, et sur la base d'un scénario de sortie de crise sanitaire progressive, le groupe anticipe une forte croissance de son activité en 2021/2022. Le Groupe s'inscrit d'ores et déjà dans une dynamique soutenue avec une croissance de +60% de son activité au 1er trimestre de

l'exercice. Sur l'ensemble de l'exercice 2021/2022, MND vise ainsi un doublement de son chiffre d'affaires annuel, qui serait ainsi porté à plus de 80 M€.

Sur le plan de la rentabilité (EBITDA ajusté), le Groupe va continuer de recueillir les effets opérationnels du plan stratégique de transformation « Succeed Together 2024 » et de bénéficier des mesures d'économies réalisées depuis deux exercices et de la poursuite de l'allègement de la structure du groupe, notamment en Europe. MND se fixe donc de poursuivre en 2021/2022 l'amélioration de sa rentabilité (EBITDA ajusté).

L'extension des capacités de production, visant notamment à accroître les espaces d'assemblage pour les pôles transport par câble et enneigement et à accueillir une nouvelle ligne de production dédiée aux projets de transport urbain, sera concrétisée dans le courant du prochain exercice 2022/2023.

### **Crise Sanitaire Covid-19**

Depuis janvier 2020, le coronavirus Covid-19 s'est propagé depuis la Chine et l'Organisation Mondiale de la Santé a déclaré en mars 2020 une situation de pandémie à l'échelle mondiale.

Des mesures sanitaires significatives ont été mises en œuvre par de nombreux pays pour limiter la propagation du virus : restrictions de voyage, périodes de quarantaine obligatoires aux personnes en provenance des régions touchées, fermeture de frontières, confinements des populations, fermeture des magasins autres que ceux de premières nécessités, fermeture des hôtels, des théâtres, des lieux publics, éventuellement des domaines skiables, etc.

Ces mesures provoquent des perturbations économiques majeures avec des incidences sur le trafic international de marchandises et sur la santé financière de nombreuses entreprises, dont les entreprises du secteur du tourisme.

A ce titre, de tels événements pourraient fortement impacter l'activité des sociétés du Groupe et affecter la capacité des clients du Groupe à honorer leurs créances envers les sociétés du Groupe, ce qui, à son tour, aurait une incidence défavorable importante sur les résultats financiers du Groupe.

En outre, la crise sanitaire pourrait avoir comme effet une accentuation des risques relevés précédemment comme la solvabilité du Groupe, sa liquidité ou encore la volatilité des devises.

Autrement dit, ces effets pourraient gravement porter préjudice à la situation financière, aux résultats d'exploitation et aux flux de trésorerie du Groupe.

Dans ce contexte d'incertitudes, le Groupe met en œuvre les dispositifs gouvernementaux à sa disposition, dans le cadre des mesures de soutien aux entreprises, pour ses activités les plus impactées.

Parallèlement, MND poursuit son plan de performance opérationnelle et d'optimisation de sa structure de coûts afin de continuer à adapter le Groupe à son nouvel environnement économique et atteindre les objectifs attachés à son plan stratégique « Succeed Together 2024 ».

A ce jour, la groupe MND poursuit ses activités de production, livraison et installations auprès de ses clients conformément à son plan prévisionnel 2021/2022.

### **Regroupement des actions**

MND (Euronext Growth - FR0011584549 - ALMND) a informé le marché de la 1ère cotation, à compter de la séance de Bourse du 24 septembre 2021, des actions MND regroupées, à raison de 100 actions anciennes pour 1 action nouvelle.

Cette opération technique vise notamment à permettre de réduire la volatilité excessive du titre.

Les opérations de regroupement ont débuté le lundi 23 août 2021 pour s'achever le jeudi 23 septembre 2021 inclus, dernier jour de cotation des actions anciennes.

MND rappelle les principales modalités de cette opération de regroupement :

- Nombre d'actions composant le capital en circulation : 251 322 231 titres
- Valeur nominale des actions soumises au regroupement : 0,01 €
- Code ISIN des actions soumises au regroupement : FR0011584549
- Cours de Bourse des actions soumises au regroupement : 0,089 €
- Base de regroupement : 100 actions anciennes contre 1 action nouvelle
- Nombre d'actions nouvelles à provenir du regroupement : 2 513 222 titres
- Valeur nominale des actions post regroupement : 1,00 €
- Code ISIN des actions post regroupement : FR00140050Q2
- Cours de Bourse post regroupement : 8,90 € (cours au 22 septembre 2021)

Cette opération est sans impact sur la valeur des titres MND détenus en portefeuille par les actionnaires, exception faite des rompus. En pratique, chaque actionnaire s'est vu attribuer automatiquement par son intermédiaire financier 1 action nouvelle regroupée contre 100 actions anciennes.

Les actions nouvelles qui n'ont pu être attribuées individuellement et correspondant à des droits formant rompus seront vendues en Bourse par le teneur de comptes dans un délai de 30 jours à compter du 28 septembre 2021, et les sommes provenant de la vente seront réparties proportionnellement aux droits formant rompus entre les actionnaires qui n'auraient pas pu obtenir un nombre d'actions multiple de 100 pendant la période de regroupement.

S'agissant des droits de vote, seul le regroupement d'actions anciennes qui disposeraient chacune d'un droit de vote double du fait de leur inscription au nominatif depuis 2 ans au moins, au nom du même actionnaire, donnera droit à des actions nouvelles disposant d'un droit de vote double, étant précisé que lors du regroupement d'actions anciennes inscrites au nominatif depuis moins de 2 ans, l'action nouvelle ainsi créée conservera une ancienneté d'inscription au nominatif calculée sur la plus récente des dates d'inscription des 100 actions anciennes ainsi regroupées.

## NOTE 40 – Honoraires des commissaires aux comptes

	Au 30 juin 2021				Au 30 juin 2020			
	RSM		Advolis Orfis		RSM		Advolis Orfis	
	K€	%	K€	%	K€	%	K€	%
<b>Audit</b>								
> Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
* Emetteur	67	51%	67	53%	74	52%	74	55%
* Filiales intégrées globalement	64	49%	60	47%	68	48%	61	45%
> Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
* Emetteur		0%		0%		0%		0%
* Filiales intégrées globalement		0%		0%		0%		0%
<b>Sous-Total</b>	<b>131</b>	<b>100%</b>	<b>126</b>	<b>100%</b>	<b>141</b>	<b>100%</b>	<b>134</b>	<b>100%</b>
<b>Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement</b>								
> Juridique, fiscal, social		0%		0%		0%		0%
> Autres (à indiquer si >10% des honoraires d'audit)		0%		0%		0%		0%
<b>Sous-Total</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>131</b>	<b>100%</b>	<b>126</b>	<b>100%</b>	<b>141</b>	<b>100%</b>	<b>134</b>	<b>100%</b>



## ATTESTATION DU RAPPORT FINANCIER

J'atteste qu'à ma connaissance les comptes présentés dans le rapport financier sont établis conformément aux normes comptables applicables et qu'ils donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat du Groupe MND, et que le rapport financier présente un tableau fidèle des événements importants survenus au cours de l'exercice et de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre les parties liées, ainsi que des principaux risques et incertitudes.

Xavier Gallot-Lavallée  
Président Directeur Général



# RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

**MONTAGNE NEIGE ET DEVELOPPEMENT**

Siège social : 74 Voie Magellan - 73800 Sainte-Hélène-du-Lac  
Société anonyme au capital de 1.981.224,31 euros

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES CONSOLIDES**

Exercice clos le 30 juin 2021

**RSM France**

2bis rue Tête d'Or

69006 LYON

**ORFIS**

Le Palais d'Hiver – 149 boulevard Stalingrad

69100 Villeurbanne

**MONTAGNE NEIGE ET DEVELOPPEMENT**

Siège social : 74 Voie Magellan - 73800 Sainte-Hélène-du-Lac

Société anonyme au capital de 1.981.224,31 euros

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES****SUR LES COMPTES CONSOLIDES**

Exercice clos le 30 juin 2021

A l'assemblée générale de la société MONTAGNE NEIGE ET DEVELOPPEMENT,

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société MONTAGNE NEIGE ET DEVELOPPEMENT relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

**Fondement de l'opinion****Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

## **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er juillet 2020 à la date d'émission de notre rapport.

## **Observations**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe « Crise Sanitaire Covid-19 » de la note 39 « Événements post clôture » de l'annexe des comptes consolidés qui expose les impacts relatifs à la crise sanitaire liée au Covid-19

## **Justification des appréciations**

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

## **Reconnaissance du chiffre d'affaires**

Votre société applique la méthode de prise en compte des résultats à l'avancement pour les contrats clés en mains d'équipements de montagne comprenant la fourniture et la mise en service de remontées mécaniques, installations de loisirs, équipement de stations de skis, selon les modalités décrites dans la note 2.19 « Reconnaissance du chiffre d'affaires » de l'annexe des comptes consolidés. Ces résultats sont dépendants des estimations à terminaison de chaque programme réalisé sous le contrôle de la direction générale. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les évaluations des résultats à terminaison de ces contrats, à revoir les calculs effectués par la société et à examiner les procédures mises en place par la société pour la mesure du degré d'avancement et l'enregistrement des coûts. Ces estimations reposent sur des hypothèses qui ont, par nature, un caractère incertain, les réalisations étant susceptibles de différer parfois de manière significative des données prévisionnelles utilisées.

## **Ecart d'acquisition**

Les écarts d'acquisition, dont le montant net figurant au bilan au 30 juin 2021 s'établit à 13,6 M€, ont fait l'objet de tests de perte de valeur selon les modalités décrites dans les notes 2.10 « Pertes de valeur des actifs immobilisés » et 5 « Ecart d'acquisition » de l'annexe des comptes consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Lyon et Villeurbanne, le 17 novembre 2021

Les commissaires aux comptes

**RSM France**

Société de Commissariat aux Comptes Membre de  
la Compagnie Régionale de Paris

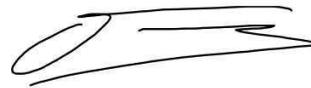


**Pierre-Michel MONNERET**

Associé

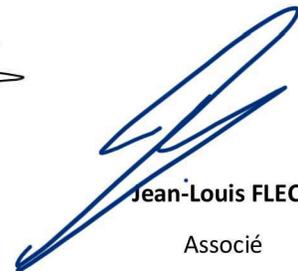
**ORFIS**

Société de Commissariat aux Comptes Membre de la  
Compagnie Régionale de Lyon



**Nicolas TOUCHET**

Associé



**Jean-Louis FLECHE**

Associé



COMPTES ANNUELS  
SA MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT  
EXERCICE CLOS LE 30/06/2021

# I. BILAN AU 30/06/2021

## A. Bilan actif

Rubrique	Montant brut	Amort. Prov.	Net 30/06/2021	Net 30/06/2020
Capital souscrit non appelé				
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	3 591 472	1 162 254	2 429 218	706 244
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	93 540		93 540	759 010
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
Terrains	46 352	8 089	38 263	36 101
Constructions	47 321	29 665	17 655	21 307
Installations techniques, mat. et outillage	6 624	6 178	446	625
Autres immobilisations corporelles	1 193 707	865 341	328 366	369 806
Immobilisations en cours	113 953		113 953	
Avances et acomptes				
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	120 055 342	35 108 855	84 946 487	47 952 963
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	79 940		79 940	341 766
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>125 228 251</b>	<b>37 180 382</b>	<b>88 047 868</b>	<b>50 187 821</b>
<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances, acomptes versés sur commandes	69 284		69 284	15 590
<b>CREANCES</b>				
Créances clients et comptes rattachés	5 270 165		5 270 165	4 943 365
Autres créances	21 066 775	16 136 855	4 929 920	26 366 052
Capital souscrit et appelé, non versé				
<b>DIVERS</b>				
Valeurs mobilières de placement	243 216	229 057	14 159	20 871
(Donc actions propres) :				
Disponibilités	53 777		53 777	4 019 636
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>				
Charges constatées d'avance	339 315		339 315	306 832
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>27 042 532</b>	<b>16 365 912</b>	<b>10 676 620</b>	<b>35 672 345</b>
Frais d'émission d'emprunts à étaler				275 287
Primes de remboursement des obligations				222 203
Ecart de conversion actif				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>152 270 782</b>	<b>53 546 294</b>	<b>98 724 488</b>	<b>86 357 657</b>

## B. Bilan passif

Rubriques	Exercice 2021	Exercice 2020
Capital social ou individuel (dont versé : 2 513 222 )	2 513 222	13 149 525
Primes d'émission, de fusion, d'apport	17 959 267	53 130 115
Ecart de réévaluation (dont écart d'équivalence)		
Réserve légale	444 172	444 172
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		16 071 717
Autres réserves		
Report à nouveau		-37 769 345
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	<b>-6 315 461</b>	<b>-35 168 574</b>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	937 436	937 436
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>15 538 636</b>	<b>10 795 045</b>
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Provisions pour risques	2 025 633	1 013 151
Provisions pour charges		3 666 850
<b>PROVISIONS</b>	<b>2 025 633</b>	<b>4 680 001</b>
<b>DETTES FINANCIERES</b>		
Emprunts obligataires convertibles		9 670 771
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	5 672 973	426 673
Emprunts et dettes financières divers	59 640 919	42 597 505
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 415 413	6 437 250
Dettes fiscales et sociales	5 058 484	3 415 390
<b>DETTES DIVERSES</b>		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	3 097 616	4 957 616
Autres dettes	960	8 460
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>		
Produits constatés d'avance	1 273 854	3 368 946
<b>DETTES</b>	<b>81 160 219</b>	<b>70 882 610</b>
Ecart de conversion passif		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>98 724 488</b>	<b>86 357 657</b>

## II. COMPTE DE RESULTAT AU 30/06/2021

Rubriques	Exercice 2021			Exercice 2020
	France	Exportation	Total	
Ventes de marchandises	14 602		14 602	
Production vendue de biens				
Production vendue de services	8 358 420	896 453	9 254 873	7 452 293
<b>CHIFFRES D'AFFAIRES NETS</b>	<b>8 373 022</b>	<b>896 453</b>	<b>9 269 475</b>	<b>7 452 293</b>
Production stockée				
Production immobilisée			395 890	240 760
Subventions d'exploitation			6 000	1 000
Reprises sur dép., prov. (et amortissements), transferts de charges			241 123	52 993
Autres produits			2 109 397	24 647
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			<b>12 021 884</b>	<b>7 771 693</b>
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			580	-5
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			4 421 185	5 690 316
Impôts, taxes et versements assimilés			183 116	123 935
Salaires et traitements			2 505 056	2 167 946
Charges sociales			1 280 721	1 094 116
Dotations d'exploitation :				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			632 955	740 961
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions			200 000	
Autres charges			3 261	23 400
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			<b>9 226 873</b>	<b>9 840 669</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>			<b>2 795 012</b>	<b>-2 068 976</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>			<b>14 608 979</b>	<b>4 853 965</b>
Produits financiers de participations			222 626	1 038 031
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				-101 024
Reprises sur provisions et transferts de charges			14 386 162	3 916 917
Différences positives de change			190	41
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>CHARGES FINANCIERES</b>			<b>21 470 713</b>	<b>35 552 504</b>
Dotations financières aux amortissements et provisions			13 915 349	29 323 487
Intérêts et charges assimilées			7 547 528	6 227 057
Différences négatives de change			7 837	1 960
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>RESULTAT FINANCIER</b>			<b>-6 861 734</b>	<b>-30 698 539</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>			<b>-4 066 723</b>	<b>-32 767 515</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>			<b>3 904 707</b>	<b>3 098 085</b>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			215 023	85
Produits exceptionnels sur opérations en capital			22 833	5 000
Reprises sur provisions et transferts de charges			3 666 850	3 093 000
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>			<b>6 153 445</b>	<b>5 499 144</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			138 611	48 089
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			4 877 653	2 863 054
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			1 137 181	2 588 000
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>			<b>-2 248 738</b>	<b>-2 401 059</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise				
Impôts sur les bénéfices				
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>			<b>30 535 570</b>	<b>15 723 742</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>			<b>36 851 031</b>	<b>50 892 316</b>
<b>BENEFICE OU PERTE</b>			<b>-6 315 461</b>	<b>-35 168 574</b>

# III. ANNEXE

1. ACTIVITE DE LA SOCIETE.....	6	5.1. CAPITAUX PROPRES .....	21
2. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE.....	9	5.2. ETAT DES PROVISIONS .....	22
3. REGLES ET METHODES COMPTABLES .....	11	5.2.1. Provisions pour charges .....	22
3.1 UTILISATION D'ESTIMATIONS .....	11	5.2.2. Provisions pour dépréciation des créances .....	23
3.2 IMMOBILISATIONS.....	11	5.3. ETATS DES ECHEANCES DES DETTES.....	24
3.2.1 Immobilisations incorporelles ....	11	5.4. CHARGES A PAYER .....	25
3.2.2 Immobilisations corporelles .....	12	5.5. COMPTES DE REGULARISATION .....	25
3.2.3 Immobilisations financières.....	12	5.5.1. Produits constatés d'avance.....	25
3.2.4 Actions propres.....	13	5.6. DETTES SUR LES ENTREPRISES LIEES.....	25
3.3 CREANCES ET DETTES.....	13	6. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT .....	26
3.3.1 Créances Clients et Comptes Rattachés .....	13	6.1 VENTILATION DU MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES.....	26
3.3.2 Autres Créances.....	13	6.2 AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION .....	26
3.3.3 Disponibilités.....	13	6.3 RESULTAT FINANCIER .....	27
3.4 PROVISIONS REGLEMENTEES .....	13	6.4 RESULTAT EXCEPTIONNEL .....	27
3.5 PROVISIONS POUR RISQUES.....	14	6.5 IMPOT SUR LES BENEFICES.....	28
3.6 OPERATIONS EN DEVICES .....	14	6.5.1 Ventilation de l'impôt sur les bénéfices lié à l'activité .....	28
3.7 CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES .....	14	6.5.2 Fiscalité différée .....	28
3.8 PRODUITS CONSTATES D'AVANCE .....	14	7. INFORMATIONS DIVERSES .....	29
4. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ACTIF.....	15	7.1 EFFECTIF MOYEN DU PERSONNEL SALARIE ET INTERIMAIRES.....	29
4.1. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES .....	15	7.1.1 Identités des sociétés consolidantes .....	29
4.1.1. Tableau des acquisitions et des cessions de l'exercice .....	15	7.1.2 Intégration fiscale.....	29
4.1.2. Tableau des amortissements.....	16	7.2 REMUNERATION DES ORGANES D'ADMINISTRATION .....	29
4.2. IMMOBILISATIONS FINANCIERES .....	16	7.3 ENGAGEMENTS FINANCIERS .....	30
4.3. LISTE DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS...	17	7.4 ENGAGEMENTS SUR LE PERSONNEL .....	31
4.4. ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES.....	18	7.4.1 Engagement en matière d'indemnité de départ à la retraite.....	31
4.5. VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT ET CREANCES ASSIMILEES .....	19		
4.6. PRODUITS A RECEVOIR .....	19		
4.7. CHARGES CONSTATEES D'AVANCE.....	20		
4.8. CREANCES SUR LES ENTREPRISES LIEES.....	20		
5. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN PASSIF .....	21		

# 1. Activité de la société

## Informations générales

Les comptes statutaires de la société Montagne et Neige Développement ont été arrêtés par le Conseil d'administration en date du 28 octobre 2021.

## Cotation en Bourse

Le Groupe MND a été introduit en Bourse sur le marché Euronext à Paris, compartiment C, le 16 octobre 2013.

Le 4 décembre 2018, faisant usage de la 11<sup>ème</sup> résolution adoptée par l'assemblée générale mixte des actionnaires du 27 septembre 2018, et consécutivement à l'accord d'Euronext Paris le 23 novembre 2018, le Groupe MND a annoncé le transfert de la cotation des actions composant son capital social du marché réglementé d'Euronext vers le marché Euronext Growth à Paris. Ce transfert, effectif depuis la séance de Bourse du 4 décembre 2018, vise à permettre à MND d'être coté sur un marché plus approprié à la taille de l'entreprise. Le transfert sur Euronext Growth simplifie le fonctionnement de la société et diminue ses coûts, tout en lui permettant de continuer à bénéficier des attraits des marchés financiers.

Sa capitalisation boursière s'élève au 28 octobre 2021 à 18,8 M€ avec un cours de l'action de 7,48 €.

## Renforcement de la structure bilancielle et réaménagement des dettes bancaires

MND a poursuivi au cours de l'exercice 2020/2021 le renforcement de ses capacités financières, pour accompagner le retour à pleine capacité de ses sites de production et adapter son organisation au nouvel environnement économique.

- **38 M€ de nouveaux financements auprès de l'État français et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, ainsi que de son partenaire financier Cheyne Capital**

Le groupe a conclu en août 2020 des accords de financements avec l'État français, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, et son partenaire financier Cheyne Capital pour l'obtention de prêts d'un montant total de 38 M€.

L'État français, par l'intermédiaire de son Fonds de développement économique et social (FDES), a octroyé un prêt de 18 M€ au groupe MND à échéance mai 2024. Ce prêt est contre-garanti à hauteur de 50% par la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Concomitamment, un nouvel accord de financement a été conclu avec Cheyne Capital pour l'octroi d'une nouvelle ligne de prêt senior, à remboursement in fine avec une maturité prévue au 15 mai 2024, d'un montant de 20 M€. Ce financement vient s'ajouter au prêt de 35 M€ consenti en août 2019. Dans le cadre de la mise en place de la nouvelle ligne de financement senior de 20 M€, le groupe MND et Cheyne Capital ont également convenu d'allonger la maturité du prêt initial in fine de 35 M€ pour la porter de décembre 2023 à mai 2024, l'alignant ainsi avec le nouveau prêt senior de 20 M€. Au total, le groupe MND bénéficie désormais auprès de Cheyne Capital d'un financement senior d'un montant nominal total de 55 M€, à échéance in fine mai 2024 et avec 100% des intérêts capitalisés.

Ce financement senior est assorti de covenants usuels, tenant notamment au respect trimestriel de ratios financiers permettant d'apprécier le poids de la dette sur le bilan et le compte de résultat.

Enfin, il convient de souligner que dans le cadre de la crise sanitaire et de la conclusion des opérations de financement réalisées au cours de cet exercice 2020 / 2021, le groupe MND a bénéficié de la part de Cheyne Capital d'une suspension du calcul des covenants financiers pour les périodes trimestrielles du 30 septembre 2020, du 31 décembre 2020 et du 31 mars 2021.

Dans le cadre de son arrêté de comptes consolidés clos au 30 juin 2021, le groupe respecte ses covenants financiers.

- **Conversion de l'intégralité des obligations convertibles à échéance décembre 2023**

MND a annoncé au cours de cet exercice 2020 / 2021 la conversion d'un emprunt obligataire simple d'un montant nominal de 5,2 M€, détenu par des investisseurs européens, en emprunt obligataire convertible par compensation de créance d'obligations simples émises en 2019.

Le principe de cette opération a été décidée le 29 octobre 2020 par le Président - Directeur général agissant sur subdélégation du Conseil d'administration du même jour, faisant ainsi usage de la 18<sup>ème</sup> résolution de l'assemblée générale du 21 février 2020.

A la date du 30 juin 2021, l'intégralité des obligations convertibles à échéance 2023, issues de la conversion par compensation de créance, en octobre 2020, d'un emprunt obligataire simple d'un montant nominal de 5,2 M€ émis en 2019, ont été converties en action MND, venant renforcer les fonds propres du groupe.

Cet emprunt obligataire a ainsi permis au cours de cet exercice 2020 / 2021 le renforcement des fonds propres du groupe tout en épargnant l'utilisation des ressources financières du groupe du remboursement des obligations simples.

Par ailleurs, la dilution potentielle issue de la conversion d'obligations convertibles dans le cadre de cet emprunt obligataire est désormais nulle.

MND ne dispose donc plus d'aucun instrument financier dilutif inscrit à son bilan ou hors-bilan. Le capital social de MND est désormais constitué de 251 322 231 actions au 30 juin 2021 (avant l'opération de regroupement des actions présenté en événement post-clôture).

- **Crise Sanitaire Covid-19**

Depuis janvier 2020, le coronavirus Covid-19 s'est propagé depuis la Chine et l'Organisation Mondiale de la Santé a déclaré en mars 2020 une situation de pandémie à l'échelle mondiale.

Des mesures sanitaires significatives ont été mises en œuvre par de nombreux pays pour limiter la propagation du virus : restrictions de voyage, périodes de quarantaine obligatoires aux personnes en provenance des régions touchées, fermeture de frontières, confinements des populations, fermeture des magasins autres que ceux de premières nécessités, fermeture des hôtels, des théâtres, des lieux publics, éventuellement des domaines skiables, etc.

Ces mesures provoquent des perturbations économiques majeures avec des incidences sur le trafic international de marchandises et sur la santé financière de nombreuses entreprises, dont les entreprises du secteur du tourisme.

L'exercice 2020/2021 s'est déroulé dans un contexte toujours marqué par la crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19 et ses conséquences économiques pour les professionnels de la montagne, lourdement impactés par la fermeture administrative des remontées mécaniques. Dans cet environnement fortement perturbé, MND a su faire preuve de résilience, tirant parti de son offre globale multi-activités 4 saisons et de sa présence internationale multi-continents.

L'exercice 2020/2021 a été marqué par la fermeture des remontées mécaniques pour les exploitants de domaines skiables européens sur l'ensemble de la saison hivernale et dans de nombreux pays européens.

Dans ce contexte d'incertitudes, le Groupe a mis en œuvre les dispositifs gouvernementaux à sa disposition, dans le cadre des mesures de soutien aux entreprises (exonérations de charges sociales, activité partielle, fonds de solidarité et aide liée aux coûts fixes) pour ses activités les plus impactées.

Parallèlement, MND a poursuivi au cours de cet exercice son plan de performance opérationnelle et d'optimisation de sa structure de coûts (rationalisation des sites industriels, réduction du nombre de filiales de distribution, optimisation des charges fixes), afin de continuer à adapter le Groupe à son nouvel environnement économique et atteindre comme indiqué ci-dessus l'équilibre opérationnel (EBITDA ajusté) visé sur l'ensemble de l'exercice 2020/2021.

- **Restructuration opérationnelle et plan de transformation**

Le plan de transformation et de rationalisation des organisations et des opérations industrielles du groupe MND en France et à l'étranger, qui a été engagé dès le début de l'exercice 2019 /2020, s'est poursuivi de façon active au cours de cet exercice clos au 30 juin 2021.

Compte tenu du contexte récent, le plan de transformation a été accéléré et renforcé pour adapter la structure de coûts, à travers un vaste plan de transformation visant à améliorer la performance des activités du groupe.

Ce plan vise à passer un cap d'organisation et de structuration, un cap d'industrialisation de ses méthodes et process, dans le but de satisfaire ses clients et d'atteindre ses objectifs de rentabilité de manière durable.

Concrètement, le plan de rationalisation engagé visait notamment à réduire d'environ 20% soit plus de 6 M€ en année pleine la structure de coûts du groupe pour abaisser le point d'équilibre opérationnel et viser ainsi un EBITDA ajusté à l'équilibre dès l'exercice 2020/2021.

Au final, la rationalisation du nombre de sites industriels, la réduction en cours du nombre de filiales de distribution et l'optimisation d'un certain nombre de coûts fixes du groupe a permis de réaliser **7 M€ d'économies** sur l'ensemble de l'exercice (dont 2,5 M€ d'économies sur les charges externes (-18%) et 4,5 M€ sur les charges de personnel (-23%) hors prise en compte des mesures gouvernementales de soutien face à la Covid-19), au-delà des 6 M€ visées initialement pour l'exercice 2020/2021.

## 2. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Depuis la clôture de l'exercice social, les évènements importants suivants sont à signaler :

- **Crise Sanitaire Covid-19**

La crise sanitaire du Covid-19 se poursuit au cours de l'exercice 2021/2022.

Dans ce contexte d'incertitudes, le Groupe met en œuvre les dispositifs gouvernementaux à sa disposition, dans le cadre des mesures de soutien aux entreprises, pour ses activités les plus impactées.

Parallèlement, MND poursuit son plan de performance opérationnelle et d'optimisation de sa structure de coûts afin de continuer à adapter le Groupe à son nouvel environnement économique et atteindre les objectifs attachés à son plan stratégique « Succeed Together 2024 ».

A ce jour, la groupe MND poursuit ses activités de production, livraison et installations auprès de ses clients conformément à son plan prévisionnel 2021/2022.

- **Risque de liquidité – Appréciation de la continuité de l'exploitation**

Le groupe considère à la date d'arrêté de ses comptes clos le 30 juin 2021 être en capacité de couvrir ses échéances jusqu'au 30 juin 2022.

Cependant le Groupe continuera dans le futur d'avoir des besoins de financement importants pour assurer le financement de ses activités courantes au regard de la saisonnalité marquée de l'activité et pour continuer à financer sa croissance.

Il se pourrait toutefois que le Groupe ne parvienne pas à se procurer des capitaux supplémentaires quand il en aura besoin, ou que ses capitaux ne soient disponibles à des conditions financières acceptables pour le Groupe. Si les fonds nécessaires n'étaient pas disponibles, le Groupe pourrait devoir ralentir ses investissements en R&D et en développement commercial, notamment à l'international.

La réalisation de ce risque pourrait avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement et ses perspectives.

- **Regroupement des actions**

Aux termes de la réunion du Conseil d'Administration du 28 juillet 2021, agissant sur délégation de l'Assemblée Générale Mixte du 23 décembre 2020 aux termes de sa 22ème résolution, il a été décidé la mise en œuvre d'un regroupement d'actions à raison de 100 actions anciennes de 0,01 € de valeur nominale pour 1 action nouvelle de 1,00 € de valeur nominale.

MND (Euronext Growth - FR0011584549 - ALMND) a informé le marché de la 1ère cotation, à compter de la séance de Bourse du 24 septembre 2021, des actions MND regroupées, à raison de 100 actions anciennes pour 1 action nouvelle.

Cette opération technique vise notamment à permettre de réduire la volatilité excessive du titre.

Les opérations de regroupement ont débuté le lundi 23 août 2021 pour s'achever le jeudi 23 septembre 2021 inclus, dernier jour de cotation des actions anciennes.

MND rappelle les principales modalités de cette opération de regroupement :

- Nombre d'actions composant le capital en circulation : 251 322 231 titres
- Valeur nominale des actions soumises au regroupement : 0,01 €
- Code ISIN des actions soumises au regroupement : FR0011584549
- Cours de Bourse des actions soumises au regroupement : 0,089 €
- Base de regroupement : 100 actions anciennes contre 1 action nouvelle
- Nombre d'actions nouvelles à provenir du regroupement : 2 513 222 titres
- Valeur nominale des actions post regroupement : 1,00 €
- Code ISIN des actions post regroupement : FR00140050Q2
- Cours de Bourse post regroupement : 8,90 € (cours au 22 septembre 2021)

Cette opération est sans impact sur la valeur des titres MND détenus en portefeuille par les actionnaires, exception faite des rompus. En pratique, chaque actionnaire s'est vu attribuer automatiquement par son intermédiaire financier 1 action nouvelle regroupée contre 100 actions anciennes.

Les actions nouvelles qui n'ont pu être attribuées individuellement et correspondant à des droits formant rompus seront vendues en Bourse par le teneur de comptes dans un délai de 30 jours à compter du 28 septembre 2021, et les sommes provenant de la vente seront réparties proportionnellement aux droits formant rompus entre les actionnaires qui n'auraient pas pu obtenir un nombre d'actions multiple de 100 pendant la période de regroupement.

S'agissant des droits de vote, seul le regroupement d'actions anciennes qui disposeraient chacune d'un droit de vote double du fait de leur inscription au nominatif depuis 2 ans au moins, au nom du même actionnaire, donnera droit à des actions nouvelles disposant d'un droit de vote double, étant précisé que lors du regroupement d'actions anciennes inscrites au nominatif depuis moins de 2 ans, l'action nouvelle ainsi créée conservera une ancienneté d'inscription au nominatif calculée sur la plus récente des dates d'inscription des 100 actions anciennes ainsi regroupées.

Le Conseil d'Administration du 28 octobre 2021 a constaté que le nombre d'actions objet et résultant du regroupement au 24 septembre 2021 est de deux millions cinq cent treize mille deux cent vingt-deux (2.513.222) actions nouvelles, d'un euro (1,00 €) de valeur nominale chacune.

## 3. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice 2021 ont été établis conformément aux dispositions du règlement ANC 2016-07 relatif au plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques à l'exception des immobilisations ayant fait l'objet d'une réévaluation légale.

### 3.1 Utilisation d'estimations

L'établissement des états financiers nécessite l'utilisation d'hypothèses et d'estimations qui peuvent avoir une incidence sur la valeur comptable de certains éléments du bilan ou/et compte de résultat, ainsi que sur les notes fournies dans l'annexe des comptes annuels.

Compte tenu du contexte économique et financier à fin juin 2021, ces estimations peuvent devoir être révisées si les bases d'informations sur lesquelles elles ont été établies évoluent. Elles peuvent se révéler, dans le futur, différentes de la réalité.

Les principales estimations concernent les hypothèses retenues pour :

- l'évaluation des provisions et des engagements de retraite,
- l'évaluation de la valorisation des titres de participation.

### 3.2 Immobilisations

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires);
- les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production;
- les actifs acquis à titre gratuit ou par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale;
- Les coûts d'entrée d'une immobilisation incorporelle correspondent aux seuls coûts directs attribuables au projet.

Les règles d'amortissement et de dépréciation des actifs incorporels et corporels portent sur la notion de durée d'utilisation limitée ou non des actifs immobilisés pour qualifier leur caractère amortissable.

Un actif immobilisé est amortissable lorsque sa durée d'utilisation est limitée.

En cas d'indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué à la clôture des comptes (article 214-15 du PCG). La valeur nette comptable de l'actif est alors comparée à sa valeur actuelle.

#### 3.2.1 Immobilisations incorporelles

Les principales immobilisations incorporelles de l'entreprise sont les suivantes :

- les logiciels, brevets acquis ou créés en interne, marques et licences acquises,
- autres actifs incorporels.

### 3.2.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production.

L'amortissement pratiqué, qu'il soit linéaire ou dégressif, est équivalent à un amortissement calculé sur la durée d'utilisation réelle du bien.

Les durées moyennes d'amortissement retenues pour les principaux types d'immobilisations sont les suivantes :

	Durée
Installations techniques, matériels et outillages industriels	3 à 5 ans
Installations générales, agencements et aménagements divers	5 à 20 ans
Matériel de transport	1 à 3 ans
Matériel de bureau et informatique	2 à 3 ans
Mobilier	1 à 10 ans

### 3.2.3 Immobilisations financières

Conformément au règlement CRC n° 2014-03 les titres de participation acquis sont évalués selon les règles d'évaluation du coût d'entrée des actifs. Pour ceux acquis à titre onéreux, le Groupe a opté pour leur inscription à l'actif à leur coût d'acquisition constitué du prix d'achat augmenté des coûts directement attribuables. Les actifs acquis par voie d'apport sont comptabilisés à la valeur figurant dans le traité d'apport. Lorsque la valeur d'utilité des titres devient inférieure à la valeur comptable, l'écart constaté fait l'objet d'une dépréciation des titres, puis, si nécessaire, des créances détenues sur la filiale et éventuellement d'une provision pour risques et charges.

La société a intégré dans le coût des titres les frais d'acquisition liés à ces immobilisations financières. Ces frais sont amortis fiscalement sur une durée de 5 ans à compter de l'activation des charges.

La valeur d'utilité des titres est calculée selon une approche basée sur la méthode d'actualisation des flux futurs de trésorerie tels qu'ils ressortent des plans à moyen terme. Cette méthode consiste à prendre en compte les flux financiers issus des prévisions de l'activité des deux prochaines années, extrapolées à 5 ans, auxquels on ajoute une valeur terminale déterminée à partir d'un flux normatif (taux de croissance à l'infini défini à 1,70%, identique pour toutes les filiales). Le taux d'actualisation est déterminé en référence aux comparables de marché (référence au taux sans risque, à la prime de risque exigée par les investisseurs sur le marché des petites et moyennes capitalisations, au coefficient bêta traduisant le risque sectoriel). Au 30 juin 2021, le taux d'actualisation est de 10,20 %.

Par dérogation au principe du PCG, les reprises de provisions relatives aux titres de participation sont comptabilisées en résultat exceptionnel en cas de cession de titres, afin que l'intégralité des incidences relatives à la cession soit constatée au niveau du résultat exceptionnel.

### **3.2.4 Actions propres**

Les actions propres sont comptabilisées à leur prix d'acquisition, hors frais. Si, à la clôture de l'exercice, la valeur d'acquisition est supérieure au cours moyen du dernier mois de l'exercice, l'écart fait l'objet d'une dépréciation financière. Les plus ou moins-values de cession sont comptabilisées en résultat exceptionnel suivant la méthode FIFO (First In - First Out).

Par dérogation au principe du PCG, les reprises de provisions relatives aux actions propres sont comptabilisées en résultat exceptionnel en cas de cession de titres, afin que l'intégralité des incidences relatives à la cession soit constatée au niveau du résultat exceptionnel.

Les actions rachetées dans le cadre d'un contrat de liquidité et les actions sans destination précise sont classées en valeurs mobilières de placement.

## **3.3 Créances et dettes**

### **3.3.1 Créances Clients et Comptes Rattachés**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Leur valeur d'inventaire fait l'objet d'une appréciation au cas par cas. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire d'une créance est inférieure à sa valeur nominale et/ou lorsque des difficultés de recouvrement sont clairement identifiées.

Les dépréciations sont évaluées en tenant compte de l'historique des pertes sur créances, de l'analyse de l'antériorité et d'une estimation détaillée des risques.

### **3.3.2 Autres Créances**

Les créances acquises ou apportées pour une valeur décotée sont évaluées à leur valeur d'acquisition ou d'apport. L'écart entre la valeur nominale et la valeur d'acquisition ou d'apport n'est comptabilisé en profit qu'après encaissement d'un excédent par rapport au montant inscrit au bilan. Le risque d'irrecouvrabilité ne donne lieu à la constatation d'une dépréciation que si la perte par rapport au nominal de la créance excède le montant de la décote.

### **3.3.3 Disponibilités**

Les liquidités disponibles en banque et en caisse ont été évaluées à leur valeur nominale.

## **3.4 Provisions réglementées**

Les provisions réglementées figurant au bilan représentent la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant les modalités énoncées ci-avant.

La contrepartie des provisions réglementées est comptabilisée en charges exceptionnelles, au poste "Dotations aux provisions réglementées - Amortissements dérogatoires".

### **3.5 Provisions pour risques**

Les provisions sont évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaires à l'extinction de l'obligation en application du règlement CRC n° 2000-06 sur les passifs. En fin d'exercice, cette estimation est faite en fonction des informations connues à la date d'établissement des comptes.

### **3.6 Opérations en devises**

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur à la clôture de l'exercice. La nature de ces opérations est principalement liée à des opérations financières.

L'écart de conversion qui résulte de l'actualisation des dettes et créances en devises est inscrit en comptes de régularisation, à l'actif s'il s'agit d'une perte latente et au passif s'il s'agit d'un profit latent.

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques.

### **3.7 Charges à répartir sur plusieurs exercices**

Les commissions bancaires et frais divers versés dans le cadre de la mise en place de crédit sont enregistrés à l'actif en « Frais d'émission d'emprunts à étaler » et étalés en charges financières sur la durée de l'emprunt. Lorsque le crédit est remboursé par anticipation, ces commissions et frais sont soldés dans le résultat financier de l'exercice de remboursement.

### **3.8 Produits constatés d'avance**

Les produits constatés d'avance sont constitués des produits perçus ou comptabilisés avant que la prestation et fournitures les justifiant aient été effectués ou fournies.

## 4. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ACTIF

### 4.1. Immobilisations corporelles et incorporelles

#### 4.1.1. Tableau des acquisitions et des cessions de l'exercice

Chiffres exprimés en euros	Au 30/06/2020	Acquisitions	Virements de poste à poste et corrections +/-	Cessions	Au 30/06/2021
Frais d'établissement et de développement Autres postes d'immobilisation incorporelles (1)	2 377 979	1 213 493			3 591 472
<b>Total 1 Incorporelles</b>	<b>2 377 979</b>	<b>1 213 493</b>		<b>0</b>	<b>3 591 472</b>
Terrains	41 402	4 950			46 352
Constructions sur sol propre Constructions sur sol d'autrui Constructions installations, agencements.....	47 321				47 321
Installations générales et agencements	620 378				620 378
Installations techniques, matériels et outillages	6 624				6 624
Matériel de transport	18 191				18 191
Matériel de bureau et informatique, mobilier Emballages récupérables et divers	495 382	60 406		650	555 138
<b>Total 2 Corporelles</b>	<b>1 229 298</b>	<b>65 356</b>	<b>0</b>	<b>650</b>	<b>1 294 004</b>
Immobilisations corporelles en cours (2)		252 327		44 834	207 493
<b>Total 3 Encours Corporelles</b>	<b>0</b>	<b>252 327</b>	<b>0</b>	<b>44 834</b>	<b>207 493</b>
Acomptes					
<b>TOTAL</b>	<b>3 607 277</b>	<b>1 531 176</b>	<b>0</b>	<b>45 484</b>	<b>5 092 969</b>

(1) Les acquisitions de l'exercice intègrent 759 K€ de virement de poste à poste.

(2) Les variations des postes d'immobilisations corporelles et incorporelles d'un exercice à l'autre sont dues à des mouvements d'acquisitions et de cessions d'actifs réalisées par la société pour les besoins de son activité.

Dans le cadre de sa restructuration opérationnelle, le groupe a poursuivi le déploiement de son système d'information (SAP) en France et à l'étranger conduisant la société à activer dépenses pour un montant de 1,6 M€.

#### 4.1.2. Tableau des amortissements

Les amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif, selon la nature des biens, et en fonction de la durée de vie prévue.

Chiffres exprimés en euros	Au 30/06/2020	Dotations	Diminutions ou reprises	Au 30/06/2021
Frais d'établissement et de développement				
Autres immobilisations incorporelles	912 726	249 529		1 162 254
<b>Total 1</b>	<b>912 726</b>	<b>249 529</b>	<b>0</b>	<b>1 162 254</b>
Terrains	5 301	2 788		8 089
Constructions	26 014	3 652		29 665
Installations générales et agencements	395 708	56 200		451 907
Installations techniques, matériels et outillages	5 999	179		6 178
Matériel de transport	13 039	2 063		15 102
Matériel de bureau informatique, mobilier	355 399	43 258	325	398 332
<b>Total 2</b>	<b>801 460</b>	<b>108 140</b>	<b>325</b>	<b>909 273</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 714 186</b>	<b>357 669</b>	<b>325</b>	<b>2 071 527</b>

#### 4.2. Immobilisations financières

Ce tableau présente les flux des immobilisations financières :

Chiffres exprimés en euros	Valeur Brute au 30/06/2020	Acquisitions	Cessions et	Valeur Brute au 30/06/2021
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	83 703 779	36 450 000	98 437	120 055 342
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières	341 766	36 347	298 174	79 940
<b>TOTAL</b>	<b>84 045 545</b>	<b>36 486 347</b>	<b>396 611</b>	<b>120 135 282</b>

Les acquisitions de l'exercice correspondent à des augmentations de capital réalisées au sein du groupe MND pour un montant de 35 730 K€ et à un rachat des titres de MND Italia (détenu par la société MND France – ex LST SAS) pour un montant de 700 K€.

Les cessions concernent principalement la sortie des titres de MND Turkey pour 88 K€.

Chiffres exprimés en euros	Provision au 30/06/2020	Dotations	Reprises	Provision au 30/06/2021
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	35 750 817	9 065 708	9 707 669	35 108 855
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières				
<b>TOTAL</b>	<b>35 750 817</b>	<b>9 065 708</b>	<b>9 707 669</b>	<b>35 108 855</b>

Une reprise nette de dotation a été comptabilisée pour un montant de 0,7 M€ sur les titres de participation du groupe MND ; la provision passe ainsi de 35,8 M€ à 35,1 M€.

### 4.3. Liste des filiales et des participations

Ce tableau ci-dessous est présenté en €.

Sociétés concernées	Valeur brute des titres	Valeur nette des titres	QP du capital détenue (en %)	Capital social	Capitaux propres y compris résultat	Résultat Net	Chiffre d'affaires	Dividendes encaissés
<b><u>Filiales françaises</u></b>								
MBS SAS	8 891 868	2 425 353	100 %	200 000	-78 689	-1 177 676	3 537 976	/
MND France SAS	83 703 716	68 617 470	100 %	1 800 000	663 068	-7 119 360	26 483 440	/
<b><u>Filiales étrangères</u></b>								
MND AMERICA	948 929	948 929	100 %	1 046 000	-794 000	-477 000	2 507 000	/
MND ITALY	3 339 584	1 034 217	100 %	300 000	-1 066 000	-867 000	3 783 000	/
MND SCANDINAVIA	2 643 682	2 643 682	100 %	237 000	378 000	-109 000	6 306 000	/
MND AUSTRIA	7 332 110	3 782 769	100 %	100 000	-535 000	-603 000	3 935 000	/
MND CHINA	293 251	293 251	100 %	283 000	-819 000	-335 000	0	/
MND ZHANGJIAKOU	5 200 815	5 200 815	80 %	6 515 000	-8 313 000	-167 000	3 759 000	/
MND SWISS	586 496	0	100 %	546 000	-2 712 00	-447 000	708 000	/
MND IBERIA	670 000	0	100 %	150 000	-247 000	203 000	1 317 000	/
LST GMBH	6 433 891	0	100 %	315 000	-9 833 000	-29 000	0	/
MND OOO	11 000	0	100 %	9 000	-28 000	-28 000	582 000	/
<b>Total général</b>	<b>120 055 342</b>	<b>84 946 487</b>						

#### 4.4. Etat des échéances des créances

Les créances détenues par la société s'élèvent à 26 756 195 € en valeur brute au 30/06/2021 et elles se décomposent comme suit :

Chiffres exprimés en euros	Montant Brut	A un an au plus	A plus d'un an
<b>ACTIF IMMOBILISE :</b>	<b>79 940</b>	<b>0</b>	<b>79 940</b>
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	79 940		79 940
<b>ACTIF CIRCULANT :</b>	<b>26 676 254</b>	<b>26 676 254</b>	<b>0</b>
Clients	5 270 165	5 270 165	
Clients douteux			
Personnel et comptes rattachés	615	615	
Organismes sociaux	8 508	8 508	
Etat : impôts et taxes diverses	2 380 185	2 380 185	
Groupe et associés	18 596 409	18 596 409	
Débiteurs divers	81 057	81 057	
Charges constatées d'avance	339 315	339 315	
<b>TOTAL</b>	<b>26 756 194</b>	<b>26 676 254</b>	<b>79 940</b>

L'état des échéances des créances ne comprend pas les avances et acomptes versés sur les commandes en cours.

#### 4.5. Valeurs mobilières de placement et créances assimilées

(En euros)	30/06/2021			30/06/2020		
	Brut	Dépréciations	Net	Brut	Dépréciations	Net
Parts dans les entreprises liées						
Actions propres	243 216	229 057	14 158	244 313	223 442	20 871
Actions						
Autres titres (droits de propriété)						
Obligations et bons émis par la société et rachetés par elle						
Obligations						
Certificats de dépôts						
Bon du Trésor						
Billets de trésorerie						
Autres titres de créances négociables						
Bons de caisse						
Autres valeurs mobilières de placements						
<b>Total des valeurs mobilières de placements et créances assimilées</b>	<b>243 216</b>	<b>229 057</b>	<b>14 158</b>	<b>244 313</b>	<b>223 442</b>	<b>20 871</b>

Les actions propres ont été évaluées à la clôture en fonction du cours de bourse moyen de juin 2021.

A la date de clôture, les actions propres représentaient :

- en nombre : 196 649 actions
- en valeur : 14 158 euros

#### 4.6. Produits à recevoir

Le montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan s'élève à :

Chiffres exprimés en euros	Au 30/06/2021	Au 30/06/2020
Autres créances		
• Etat – autres produits à recevoir		
• Organismes sociaux - Produits à recevoir	8 508	
Client et comptes rattachés		
• Clients – Factures à établir	25 000	3 368 946
<b>TOTAL</b>	<b>33 508</b>	<b>3 368 946</b>

#### 4.7. Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 339 315 €.

Chiffres exprimés en euros	Au 30/06/2021	Au 30/06/2020
Charges d'exploitation	339 315	306 832
Charges financières		
Charges exceptionnelles		
<b>TOTAL</b>	<b>339 315</b>	<b>306 832</b>

#### 4.8. Créances sur les entreprises liées

Chiffres exprimés en euros	Au 30/06/2021	Au 30/06/2020
Titres de participations	120 055 342	83 703 779
Autres immobilisations financières	76 110	57 936
Clients et comptes rattachés	5 221 360	1 568 580
Autres créances	18 596 409	31 024 143
<b>Total Groupe et Associés</b>	<b>143 949 221</b>	<b>116 354 438</b>

## 5. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN PASSIF

### 5.1. Capitaux propres

Affectation des résultats de l'exercice 2020 :

Les comptes de l'exercice 2020 ont fait apparaître un résultat de -35 168 574 €. Selon la décision de l'AGO statuant sur les comptes, ce déficit a été affecté en report à nouveau.

#### Composition du capital social

Composition du capital social	Nombre de titres				Valeur nominale
	Catégorie de titres	A l'ouverture de l'exercice	Créés pendant l'exercice	Remboursés pendant l'exercice	
Action ordinaires	131 495 246	119 826 985		251 322 231	0,01
Actions amorties					
Actions à dividende prioritaire sans droit de vote					
Actions préférentielles					
Parts sociales					
Certificats d'investissements					

En date du 04 février 2021, l'assemblée générale a statué sur la réduction de capital par voie de diminution de la valeur nominale de chaque action de 10 centimes à 1 centime d'euros par imputation sur le compte report à nouveau pour un montant total de 17 831 018,79 euros.

## Variation des capitaux propres

(En euros)	Au 30/06/2020	Variation de capital	Affectation du résultat 2020	Résultat de l'exercice	Autres variations	Au 30/06/2021
Capital social	13 149 525	-10 636 302				2 513 222
Primes d'émission, de fusion, d'apport	53 130 115	-35 170 848				17 959 267
Ecart de réévaluation						
Réserve légale	444 172					444 172
Réserves statutaires ou contractuelles						
Réserves réglementées						
Réserves indisponibles	16 071 716	-16 071 716				
Report à nouveau	-37 769 345	72 937 919	-35 168 574			
Résultat de l'exercice	- 35 168 574		35 168 574			
Subventions d'investissements						
Provisions réglementées	937 436					937 436

## 5.2. Etat des provisions

Le détail des provisions par nature est le suivant :

### 5.2.1. Provisions pour charges

Chiffres exprimés en euros	Au 30/06/2020	Dotations	Reprises	Au 30/06/2021
Provisions pour pensions et obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretiens				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congrés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	4 680 001	1 337 181	3 991 549	2 025 633
<b>TOTAL</b>	<b>4 680 001</b>	<b>1 337 181</b>	<b>3 991 549</b>	<b>2 025 633</b>

Dans la continuité du plan de transformation engagé au cours de l'exercice précédent, le groupe a accéléré sa restructuration opérationnelle en France et à l'étranger, ce qui notamment se traduit par la comptabilisation complémentaire d'une provision de 1,3 M€ (dont 1,1 M€ en résultat exceptionnel et 0,2 M€ en résultat d'exploitation). Parallèlement à cette opération, le Groupe a enregistré dans ses comptes une reprise de provision d'un montant de 3,9 M€ (dont 3,6 M€ en résultat exceptionnel et 0,3 M€ en résultat financier), totalement utilisée, pour faire face aux frais engagés sur l'exercice clos au 30 juin 2021.

### 5.2.2. Provisions pour dépréciation des créances

Chiffres exprimés en euros	Au 30/06/2020	Dotations	Reprises	Au 30/06/2021
Poste : Clients douteux				
Poste : Autres créances (Compte courant)	16 140 123	4 350 525	4 353 794	16 136 854
<b>TOTAL</b>	<b>16 140 123</b>	<b>4 350 525</b>	<b>4 353 794</b>	<b>16 136 854</b>

Le montant de la provision pour dépréciation des autres créances s'élève à 16.1 M€ au 30 juin 2021.

### 5.3. Etats des échéances des dettes

DETTES	Montant brut fin ex.	Moins d'1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :				
à 1 an maximum à l'origine	6 148	6 148		
à plus d'1 an à l'origine	5 666 825		5 666 825	
Emprunts et dettes financières divers	47 511 543		47 511 543	
Fournisseurs et comptes rattachés	6 415 413	6 415 413		
Personnel et comptes rattachés	766 281	766 281		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	711 338	711 338		
Etat et autres collectivités publiques :				
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	1 736 566	1 736 566		
Obligations cautionnées				
Autres impôts et comptes rattachés	1 844 299	1 844 299		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	3 097 616	3 097 616		
Groupe et associés	12 129 376	12 129 376		
Autres dettes	960	960		
Dette rep.de titres emp. ou remis en garantie				
Produits constatés d'avance	1 273 854	1 273 854		
<b>TOTAL</b>	<b>81 160 218</b>	<b>27 981 850</b>	<b>53 178 368</b>	<b>0</b>
Emprunts souscrits en cours d'exercice	13 251 398			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	9 800 830			

## 5.4. Charges à payer

Le montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan s'élève à :

Rubriques	Exercice 2021	Exercice 2020
<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 025 954	1 516 039
Dettes fiscales et sociales	1 149 653	865 634
<b>DETTES FINANCIERES</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dette financières divers	5 682 295	3 390 177
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
<b>DETTES DIVERSES</b>		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	960	8 460
<b>DETTES</b>	<b>8 858 862</b>	<b>5 780 310</b>

## 5.5. Comptes de régularisation

### 5.5.1. Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance s'analysent comme suit :

Chiffres exprimés en euros	Au 30/06/2021	Au 30/06/2020
Produits d'exploitation	1 273 854	3 368 946
Produits financiers		
Produits exceptionnels		
<b>TOTAL</b>	<b>1 273 854</b>	<b>3 368 946</b>

## 5.6. Dettes sur les entreprises liées

Les montants concernant les entreprises liées correspondent à :

Chiffres exprimés en euros	Au 30/06/2021	Au 30/06/2020
Emprunts et dettes financières diverses	14 129 376	6 521 338
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 539 079	- 50 479
<b>TOTAL</b>	<b>16 668 455</b>	<b>6 470 859</b>

## 6. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

### 6.1 Ventilation du montant net du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2021 se ventile de la façon suivante :

Chiffres exprimés en euros	Exercice 2021			Exercice 2020
	France	CEE + Export	Total	Total
Ventes de marchandises	14 602		14 602	
Ventes de produits finis				
Production vendue de services	8 358 420	896 453	9 254 873	7 452 293
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>8 373 022</b>	<b>896 453</b>	<b>9 269 475</b>	<b>7 452 293</b>
%	90,33 %	9,67 %	100,00 %	

### 6.2 Autres produits d'exploitation

Chiffres exprimés en euros	Au 30/06/2021	Au 30/06/2020
Production stockée		
Production immobilisée	395 890	240 760
Autres produits divers de gestion et subvention d'exploitation	6 000	1 000
Reprise sur amortissement et provisions, transfert de charges	2 350 519	77 640
<b>TOTAL</b>	<b>2 752 409</b>	<b>319 400</b>

### 6.3 Résultat financier

Le résultat financier de l'exercice s'élève à -6 861 734 € et s'analyse de la façon suivante :

Rubriques	Exercice 2021	Exercice 2020
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>14 608 979</b>	<b>4 853 965</b>
Produits financiers de participations	222 626	1 038 031
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		-101 024
Reprises sur provisions et transferts de charges	14 386 162	3 916 917
Différences positives de change	190	41
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>CHARGES FINANCIERES</b>	<b>21 470 713</b>	<b>35 552 504</b>
Dotations financières aux amortissements et provisions	13 915 349	29 323 487
Intérêts et charges assimilées	7 547 528	6 227 057
Différences négatives de change	7 837	1 960
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>-6 861 734</b>	<b>-30 698 539</b>

Une provision pour dépréciation des titres et des comptes courants de certaines des filiales du groupe a été comptabilisée sur l'exercice pour un montant de 14 M€.

Par ailleurs, des reprises ont été constatées sur l'exercice clos au 30 juin 2021 pour un montant de 14 M€, notamment avec la fermeture d'entités juridiques et des fusions de certaines sociétés.

### 6.4 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel de l'exercice de -2 248 738 € s'analyse de la façon suivante :

Rubriques	Exercice 2021	Exercice 2020
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>3 904 707</b>	<b>3 098 085</b>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	215 023	85
Produits exceptionnels sur opérations en capital	22 833	5 000
Reprises sur provisions et transferts de charges	3 666 850	3 093 000
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>6 153 445</b>	<b>5 499 144</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	138 611	48 089
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	4 877 653	2 863 054
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	1 137 181	2 588 000
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>-2 248 738</b>	<b>-2 401 059</b>

Comme précisé en note 5.2 – Etat des provisions, la société MND a enregistré sur ces comptes clos au 30 juin des provisions pour restructuration d'un montant de 1,1 M€ en charges exceptionnelles.

Par ailleurs, des reprises ont été constatées pour un montant de 3,6 M€, principalement liées à la

restructuration du groupe ; cette reprise est en lien directe avec les charges exceptionnelles qui ont été engagées pour ces opérations de restructuration et qui s'élèvent à 4,9 M€.

## 6.5 Impôt sur les bénéfices

La société MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT est membre d'un Groupe d'intégration fiscale ayant pour société mère, la société MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT .

### 6.5.1 Ventilation de l'impôt sur les bénéfices lié à l'activité

Résultats	Bénéfices comptables avant impôt (en K€)	Réintégrations et déductions (en K€)	Résultat fiscal (en K€)	Montant de l'impôt théorique (en K€)	Report déficitaire à imputer IS (en K€)	Dû	Résultat net après impôt (en K€)
TOTAL	-6 315 461	-572 553	-6 888 014				-6 315 461

### 6.5.2 Fiscalité différée

BASES	A l'ouverture de l'exercice (K€)	Variations en résultat de l'exercice (K€)	A la clôture de l'exercice (K€)
<b>Evaluations dérogatoires en vue d'obtenir des allègements fiscaux :</b>			
Provisions réglementées :	937 436		937 436
<b>Différences entre le régime fiscal et le traitement comptable de certains produits ou charges :</b>			
Provision pour indemnité de départ à la retraite			
Participation			
Contribution sociale de solidarité			
Provision dépréciation des créances Clients			
Autres provisions pour risques			
<b>TOTAL</b>	<b>937 436</b>	<b>0</b>	<b>937 436</b>

## 7 INFORMATIONS DIVERSES

### 7.1 Effectif moyen du personnel salarié et intérimaire

Sur l'année fiscale 2021, l'effectif moyen du personnel s'analyse comme suit :

Année fiscale 2021	Effectif
Cadres	35
Agents de maîtrise, techniciens et employés	14
Ouvriers	
<b>TOTAL</b>	<b>49</b>

#### 7.1.1 Identités des sociétés consolidantes

La société MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT est la société consolidante du Groupe MND.

Les copies des états financiers consolidés peuvent être obtenues à l'adresse du siège social de la société mère.

#### 7.1.2 Intégration fiscale

La société MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT a conclu une convention d'intégration fiscale avec ses filiales françaises détenues directement ou indirectement à plus de 95 %. Cette convention a été signée dans le cadre de l'option prise par MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT pour le régime de Groupe tel que défini aux articles 223 A et suivants du Code Général des Impôts. Chaque société intégrée fiscalement est replacée dans la situation qui aurait été la sienne si elle avait été imposée séparément.

L'économie ou la charge d'impôt complémentaire résultant de la différence entre l'impôt dû par les filiales intégrées et l'impôt résultant de la détermination du résultat d'ensemble est enregistrée par MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT. L'application du régime d'intégration fiscale se traduit en 2021, pour le périmètre, par une absence de charge d'impôt. En l'absence d'intégration fiscale, la charge nette d'impôt pour MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT aurait été également nulle.

Le montant des déficits du Groupe s'élève au 30 juin 2021 à 145 358 K€.

### 7.2 Rémunération des organes d'administration

La rémunération des organes de direction n'est pas fournie car cela conduirait à donner une rémunération individuelle.

### 7.3 Engagements financiers

Les engagements hors-bilan de la société se décomposent comme suit :

(En euros)	Filiales et participations	Autres entreprises liées	Tiers	De 1 à 5 ans	Total au 30/06/2021	Total au 30/06/2020
Cautions de contre garantie sur marché						
Créances cédées non échues						
Gages, nantisements, hypothèques et suretés réelles			49 300 256	49 300 256	49 300 256	54 536 000
Avals, cautions et garanties donnés			2 047 586	2 047 586	2 047 586	2 891 030
Lettres d'intention						
Garanties de passif						
Autres engagements donnés						
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>			<b>51 347 842</b>	<b>51 347 842</b>	<b>51 347 842</b>	<b>57 427 030</b>
Avals cautions et garanties reçues						
Créances assorties de garantie						
Abandon de créances avec clause de retour à meilleur fortune						
Chèques de caution						
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>						
<b>ENGAGEMENTS RECIPROQUES</b>						
<b>TOTAL DES ENGAGEMENTS</b>						

#### Gages, nantissement :

En contrepartie des prêts accordés par Cheyne capital des garanties usuelles ont été accordées au titre de garanties.

## 7.4 Engagements sur le personnel

### 7.4.1 Engagement en matière d'indemnité de départ à la retraite

En application de la loi française, la Société offre à ses employés différents régimes de retraite, indemnités de fin de carrière, primes liées aux médailles du travail et autres avantages complémentaires postérieurs à l'emploi afférents à son personnel retraité et actif. Ces avantages sont couverts de deux manières :

- par des régimes dits à cotisations définies ;
- par des régimes dits à prestations définies.

Les régimes dits à cotisations définies sont des régimes par lesquels l'employeur s'engage à verser des cotisations régulières.

L'engagement de l'employeur se trouve limité au versement des cotisations prévues. L'employeur n'apporte pas de garantie sur le niveau futur des avantages versés au salarié ou au retraité (engagement dit « de moyens »). La charge annuelle correspond à la cotisation due au titre d'un exercice qui libère l'employeur de toute obligation ultérieure.

Les régimes dits à prestations définies sont ceux par lesquels l'employeur garantit le niveau futur des prestations définies dans l'accord, le plus souvent en fonction du salaire et de l'ancienneté du salarié (engagement dit « de résultat »).

Les régimes à prestations définies peuvent :

- soit être financés par des versements à des fonds spécialisés dans la gestion des montants reçus ;
- soit être gérés de manière interne.

La convention collective de l'entreprise MND, prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé d'accord particulier. Les engagements correspondants n'ont pas été constatés sous la forme de provision.

La société ne dispose pas d'actif de couverture et qu'aucun changement de régime n'est intervenu sur l'exercice.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèse d'actualisation des versements prévisibles.

La valeur retenue pour les principales hypothèses actuarielles et leur base de détermination est la suivante à la date de clôture, comparée à l'exercice précédent :

- taux d'actualisation: 0,79 %
- taux d'augmentation annuel des salaires: 1%
- âge de départ à la retraite : 65 ou 67 ans
- table de taux de mortalité : INSEE 2019
- nature du départ : départ volontaire

Le montant de l'engagement pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilés s'élève à 47 278 euros.

**MONTAGNE NEIGE ET DEVELOPPEMENT**

Siège social : 74 Voie Magellan - 73800 Sainte-Hélène-du-Lac  
Société anonyme au capital de 1.981.224,31 euros

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 30 juin 2021

**RSM France**

2bis rue Tête d'Or

69006 LYON

**ORFIS**

Le Palais d'Hiver – 149 boulevard Stalingrad

69100 Villeurbanne

**MONTAGNE NEIGE ET DEVELOPPEMENT**

Siège social : 74 Voie Magellan - 73800 Sainte-Hélène-du-Lac

Société anonyme au capital de 1.981.224,31 euros

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 30 juin 2021

A l'assemblée générale de la société MONTAGNE NEIGE ET DEVELOPPEMENT,

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société MONTAGNE NEIGE ET DEVELOPPEMENT relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion****Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

## **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er juillet 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## **Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe « Crise sanitaire Covid-19 » exposé dans la note « 2. Evènements significatifs survenus depuis la clôture de l'exercice », de l'annexe des comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2021 qui expose les impacts relatifs à la crise sanitaire liée au Covid-19.

## **Justification des appréciations**

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Titres de participations**

Les titres de participation, dont le montant net figurant au bilan au 30 juin 2021 s'établit à 84,9 millions d'euros, sont évalués à leur coût d'acquisition et sont dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans la 3.2.3. Des règles et méthodes comptables de l'annexe. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, en particulier les prévisions de flux de trésorerie établies par la direction financière du groupe, à revoir les calculs effectués par la société, à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes et à examiner la procédure d'approbation de ces estimations par la direction générale.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

## **Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Actionnaires**

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du Code de Commerce.

#### **Informations relatives au gouvernement d'entreprise présenté dans le rapport de gestion**

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

#### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

#### **Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

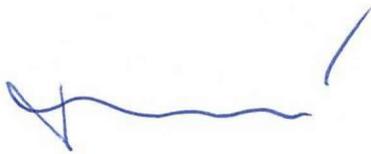
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Lyon et Villeurbanne, le 17 novembre 2021

Les commissaires aux comptes

**RSM France**

Société de Commissariat aux Comptes Membre de la  
Compagnie Régionale de Paris



**Pierre-Michel MONNERET**

Associé

**ORFIS**

Société de Commissariat aux Comptes Membre de la  
Compagnie Régionale de Lyon



**Nicolas TOUCHET**

Associé



**Jean-Louis FLECHE**

Associé

## **MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT**

Société Anonyme au capital de 1.981.224,31 euros

Parc d'Activités Alpespace

74 Voie Magellan

73800 SAINTE-HELENE DU LAC

---

### **Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées**

Assemblée générale d'approbation des comptes  
de l'exercice clos le 30 juin 2021

**ORFIS**  
Le Palais d'hiver  
149 Boulevard Stalingrad  
69100 VILLEURBANNE

**RSM FRANCE**  
2bis rue Tête d'Or  
69006 LYON

## **MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT**

Société Anonyme au capital de 1.981.224,31 euros

Parc d'Activités Alpespace  
74 Voie Magellan  
73800 SAINTE-HELENE DU LAC

### **Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin  
2021

A l'assemblée générale de la société MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

**Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

**Conventions autorisées et conclues depuis la clôture**

Nous avons été avisés des conventions suivantes, autorisées et conclues depuis la clôture de l'exercice écoulé, qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Les personnes concernées par ces conventions sont indiquées dans le tableau annexe en dernière page du présent rapport.

- **Avenant n°8 à la convention d'animation (convention initiale du 30 avril 2013, avenant n°1 du 28 juin 2013, avenant n°2 du 1<sup>er</sup> novembre 2013, avenant n°3 du 2 mars 2015, avenant n°4 du 31 mars 2016, avenant n°5 du 31 mars 2017, avenant n°6 du 3 avril 2018, avenant n°7 du 1<sup>er</sup> juillet 2020 déjà approuvés et avenant n°8 du 1<sup>er</sup> juillet 2021)**

La société MONTAGNE ET VALLEE effectue pour le compte des sociétés du groupe (MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT et ses filiales) des prestations d'assistance dans les domaines comptable et financier, commercial et informatique.

La convention prévoit une obligation de confidentialité des parties et que, du fait de son caractère « intuitu personae », elle pourra être résiliée de plein droit par chacune des parties sans indemnité, par simple lettre recommandée. Elle est conclue pour une durée d'un an à compter du 1er avril 2013 et renouvelable par tacite reconduction.

Afin d'y intégrer les modifications de périmètre :

- Le conseil d'administration de votre Société, réuni le 28 juin 2013, a autorisé la signature d'un avenant n°1 à cette convention, qui est intervenue le même jour,
- Le conseil d'administration de votre Société, réuni le 31 octobre 2013, a autorisé la signature d'un avenant n°2 à cette convention, intervenue en date du 1<sup>er</sup> novembre 2013,
- Le conseil d'administration de votre Société, réuni le 2 mars 2015, a autorisé la signature d'un avenant n°3 à cette convention, intervenue le même jour,
- Le conseil d'administration de votre Société, réuni le 31 mars 2016, a autorisé la signature d'un avenant n°4 à cette convention, intervenue le même jour,
- Le conseil d'administration de votre Société, réuni le 31 mars 2017, a autorisé la signature d'un avenant n°5 à cette convention, intervenue le même jour,
- Le conseil d'administration de votre Société, réuni le 10 avril 2018, a autorisé la signature d'un avenant n°6 à cette convention, intervenue le 3 avril 2018,
- le conseil d'administration de votre Société, réuni le 29 octobre 2020, a autorisé la

signature d'un avenant n°7 à cette convention, intervenue en date du 1er juillet 2020

Enfin, le conseil d'administration de votre Société, réuni le 28 octobre 2021, a autorisé la signature d'un avenant n°8 à cette convention, intervenue en date du 1er juillet 2021.

Un montant global de 88.205,96 euros a été facturé à votre Société pour l'exercice clos le 30 juin 2021, correspondant aux coûts complets de fonctionnement (coûts de personnel et frais généraux) augmentés d'une marge de 10%.

En complément, un montant de 112.082,74 euros a été refacturé à votre société au titre des frais de déplacement et d'hébergement supportés par les personnels de MONTAGNE ET VALLEE.

***Motifs justifiant de son intérêt pour la société :***

Cette convention a été révisée par voie d'avenant afin de tenir compte des fusions des sociétés françaises TAS, SUFAG et TECHFUN avec la société LST (elle-même renommée MND France), de la transmission universelle de patrimoine de la société ATM73 avec la société MBS, des changements de dénominations sociales de sociétés MND NORTH AMERICA, MND ITALY et MND SCANDINAVIA, de la sortie du périmètre de la société MND ITALIA et enfin de la modification des modalités de rémunération.

▪ **Avenant n°12 au contrat de sous-sous-location conclu avec la société MONTAGNE ET VALLEE (convention initiale du 22 novembre 2013, avenant n°1 du 1<sup>er</sup> janvier 2014, avenant n°2 du 2 janvier 2014, avenant n°3 du 5 juin 2014, avenant n°4 en date du 1<sup>er</sup> octobre 2014, avenant n°5 en date du 1<sup>er</sup> avril 2015, avenant n°6 en date du 1<sup>er</sup> avril 2016, avenant n°7 en date du 1<sup>er</sup> avril 2017, avenant n°8 du 1<sup>er</sup> octobre 2017, avenant n°9 du 1<sup>er</sup> avril 2018, avenant n°10 du 1<sup>er</sup> janvier 2019, avenant n°11 du 1<sup>er</sup> juillet 2020 déjà approuvés et avenant n°12 du 1<sup>er</sup> juillet 2021)**

Le conseil d'administration de votre Société, réuni le 21 novembre 2013, a autorisé la signature d'un contrat de sous-sous-location concernant le siège social, avec la société MONTAGNE ET VALLEE.

Le contrat a été conclu pour une durée de 9 années à compter du 22 novembre 2013, la Société ayant la faculté de faire cesser le bail à l'expiration de chaque période recommandée avec un préavis de 6 mois, sans qu'aucune indemnité ne lui soit due.

Le loyer avait été fixé à 74.902,73 euros hors charges et hors taxes, payable trimestriellement et à l'avance, auquel est ajouté le remboursement des charges et prestations applicables aux lieux loués ainsi que les provisions sur charges (avec révision annuellement et de plein droit en fonction de l'indice du coût de la construction publié trimestriellement ou par un indice équivalent en cas de disparition). Un dépôt de garantie de 44.791,83 euros avait également été prévu, étant précisé qu'il devra rester équivalent à 6 mois de loyers.

Afin d'y intégrer les modifications au contrat :

- Ce contrat a fait l'objet d'avenants n°1 et n°2, respectivement du 1er et du 2 janvier 2014, en raison de l'achèvement des travaux d'agrandissement et de restructuration des locaux,
- Ce contrat a également fait l'objet d'un avenant n°3 en date du 5 juin 2014 afin de tenir compte de l'installation d'un système de vidéo-surveillance, alarme, incendie installé par

- la société Siemens,
- Ce contrat a fait l'objet d'un avenant n°4 en date du 1er octobre 2014, d'un avenant n°5 en date du 1er avril 2015, d'un avenant n°6 en date du 1er avril 2016 et d'un avenant n°7 en date du 1er avril 2017 afin de tenir compte de la réorganisation des superficies du site. De plus ce même avenant n°7 a revu l'indice d'indexation du loyer qui est révisé annuellement et de plein droit, sans formalités, et pour la première fois le 1er avril 2018, en fonction de la variation de l'indice du coût de la construction publié trimestriellement par l'INSEE (indice de base est l'indice s'appliquant au quatrième trimestre de l'année 2016),
  - Ce contrat a fait l'objet d'un avenant n°8 en date du 1er octobre 2017, d'un avenant n°9 en date du 1er avril 2018 et d'un avenant n°10 en date du 1<sup>er</sup> janvier 2019 afin de tenir compte de la réorganisation des superficies du site.
  - Enfin, ce contrat a fait l'objet d'un avenant n°11 en date du 1er juillet 2020 afin de tenir compte de la réorganisation des superficies du site, lequel a été autorisé par le conseil d'administration de votre société, réuni le 2 septembre 2020.

Enfin, le conseil d'administration de votre Société, réuni le 28 octobre 2021, a autorisé la signature d'un avenant n°12 à cette convention, intervenue en date du 1<sup>er</sup> juillet 2021.

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2021, votre société a comptabilisé une charge de 121.547,44 euros au titre de cette convention.

***Motifs justifiant de son intérêt pour la société :***

Ce contrat a été révisé par voie d'avenant afin de tenir compte de la réorganisation des superficies du site.

**CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE**

---

**Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé**

En application de l'article R.225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Les personnes concernées par ces conventions sont indiquées dans le tableau annexe en dernière page du présent rapport.

- **Convention et avenants à la convention de prestations de services et répartition des frais généraux (convention initiale du 30 avril 2013, avenant n°1 du 28 juin 2013, avenant n°2 du 1<sup>er</sup> novembre 2013, avenant n°3 du 2 mars 2015, avenant n°4 du 31 mars 2016, avenant n°5 du 31 mars 2017, avenant n°6 du 31 mars 2018 et avenant n°7 du 30 juin 2019 déjà approuvés)**

Votre Société réalise pour le compte de ses filiales des prestations d'assistance et de Conseil dans les domaines comptables et financiers, commerciaux, techniques, informatiques, achats et qualité et enfin de la gestion sociale.

Afin d'y intégrer les modifications à la convention :

- Le conseil d'administration de votre Société, réuni le 28 juin 2013, a autorisé la signature

- d'un avenant n°1 à cette convention, qui est intervenue le même jour,
- Le conseil d'administration de votre Société, réuni le 31 octobre 2013, a autorisé la signature d'un avenant n°2 à cette convention, intervenue en date du 1er novembre 2013,
  - Le conseil d'administration de votre Société, réuni le 2 mars 2015, a autorisé la signature d'un avenant n°3 à cette convention, intervenue le même jour,
  - Le conseil d'administration de votre Société, réuni le 31 mars 2016, a autorisé la signature d'un avenant n°4 à cette convention, intervenue le même jour,
  - Le conseil d'administration de votre Société, réuni le 31 mars 2017, a autorisé la signature d'un avenant n°5 à cette convention, intervenue le même jour,
  - Le conseil d'administration de votre Société, réuni le 3 avril 2018, a autorisé la signature d'un avenant n°6, à cette convention, daté du 31 mars 2018,
  - Enfin, le conseil d'administration de votre Société, réuni le 2 juillet 2019, a autorisé la signature d'un avenant n°7, à cette convention, daté du 30 juin 2019 afin de modifier les modalités de calcul des différentes prestations.

Les prestations de services sont rémunérées sur la base de leur coût complet ou réel, outre une marge de 10 %, ramené en proportion d'une clé de répartition des coûts adaptée à chaque type de prestation rendue, un montant étant budgété chaque année pour la globalité de ces prestations.

Sur l'exercice clos le 30 juin 2021, en application de la convention et de ses avenants 1 à 7, un produit de 8.706.997 euros a été comptabilisé, se décomposant comme suit :

Sociétés	Montants (en €)
TAS	1 255 543
SUFAG SAS	2 561 608
TECHFUN	628 887
MND France (ex LST SAS)	2 700 238
<b>MND FRANCE SAS</b>	<b>7 146 276</b>
MBS	683 827
ATM 73	23 422
<b>MBS</b>	<b>707 249</b>
MND SCANDINAVIA AB (ex SUFAG AB)	211 516
MND SVERIGE	-
<b>MND SCANDINAVIA AB</b>	<b>211 516</b>
<b>MND SWISS</b>	<b>18 076</b>
<b>MND AUSTRIA</b>	<b>169 975</b>
MND ITALIA	-
MND ITALY SRL (ex LST ITALIA SRL)	163 200
<b>MND ITALY SRL</b>	<b>163 200</b>
<b>MND IBERIA</b>	<b>31 156</b>
<b>MND AMERICA</b>	<b>93 524</b>
<b>MND RUSSIE</b>	<b>-</b>
<b>MND MOUNTAIN DEVELOPMENT - JV CHINA</b>	<b>166 025</b>
<b>TOTAL</b>	<b>8 706 997</b>

La poursuite de cette convention a été autorisée pour l'exercice clos le 30 juin 2021 par le conseil d'administration du 29 octobre 2020.

▪ **Convention et avenants à la convention de gestion centralisée de trésorerie (convention initiale du 30 avril 2013, avenant n°1 du 28 juin 2013, avenant n°2 du 1<sup>er</sup> novembre 2013, avenant n°3 du 2 mars 2015, avenant n°4 du 31 mars 2016, avenant n°5 du 31 mars 2017, avenant n°6 du 31 mars 2018 et avenant n°7 du 30 décembre 2019 déjà approuvés)**

Votre Société a reçu mandat de ses filiales afin de gérer la trésorerie du groupe par le biais d'un compte bancaire centralisateur.

Afin d'y intégrer les modifications de périmètre :

- Le conseil d'administration de votre Société, réuni le 28 juin 2013, a autorisé la signature d'un avenant n°1 à cette convention, qui est intervenu le même jour,
- Le conseil d'administration de votre Société, réuni le 31 octobre 2013, a autorisé la signature d'un avenant n°2 à cette convention, intervenu en date du 1<sup>er</sup> novembre 2013,
- Le conseil d'administration de votre Société, réuni le 10 décembre 2014, a autorisé la signature d'un avenant n°3 à cette convention, intervenue en date du 2 mars 2015,
- Le conseil d'administration de votre Société, réuni le 31 mars 2016, a autorisé la signature d'un avenant n°4 à cette convention, intervenue le même jour,
- Le conseil d'administration de votre Société, réuni le 31 mars 2017, a autorisé la signature d'un avenant n°5 à cette convention, intervenue le même jour,
- Le conseil d'administration de votre Société, réuni le 3 avril 2018, a autorisé la signature d'un avenant n°6, à cette convention, daté du 31 mars 2018 afin d'y intégrer les modifications de périmètre,
- Enfin, le conseil d'administration de votre Société, réuni le 30 décembre 2019, a autorisé la signature d'un avenant n°7 à cette convention, intervenue le même jour, afin de tenir compte de la sortie du périmètre de la société MONTAGNE ET VALLEE.

Les avances réciproques résultant du mécanisme de nivellement quotidien du solde des comptes bancaires portent intérêts au taux Euribor 3 mois plus 200 points de base à compter du 1<sup>er</sup> avril 2013.

Sur l'exercice clos le 30 juin 2021, en application de la convention et de ses avenants 1 à 7, les produits / (charges) suivants ont été comptabilisés :

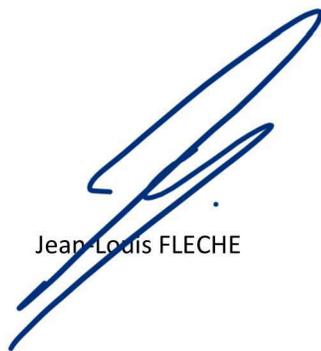
Sociétés	Montants (en €)
ATM 73	2 125
MBS	28 736
MND France (après fusion avec SUFAG - TAS et TECHFUN)	46 075
MND Italy	38 492
MND America	13 201
MND Austria	27 186
MND OOO	
MND Scandinavia	6 568
MND Swiss	
<b>Sous-total produits</b>	<b>162 382</b>
<b>Sous-total charges</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL</b>	<b>162 382</b>

La poursuite de cette convention a été autorisée pour l'exercice clos le 30 juin 2021 par le conseil d'administration du 29 octobre 2020.

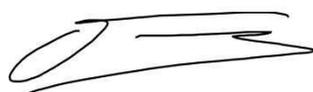
Villeurbanne et Lyon, le 17 novembre 2021

Les commissaires aux comptes

**ORFIS**



Jean-Louis FLECHE



Nicolas TOUCHET

**RSM FRANCE**



Pierre-Michel MONNERET

**Tableau annexe – Personnes concernées par les conventions relevant de l’article L. 225-40 du Code de commerce**

Sociétés	Xavier GALLOT-LAVALLEE	Roland DIDIER	Nicolas CHAPUIS	Julie BENOIST	Frédérique JOSSINET	Détention > 10%
Montagne et Neige Développement - MND	PDG	DGD	Adm.	Adm.	Adm.	
MBS	RP					X
MND America	Adm.					X
MND Austria	DG					
MND France (ex. LST – changement de dénomination sociale en date du 30 juin 2021)	RP					X
MND Italy ( ex. LST Italia)	Pdt					
MND Moutain Development co.	Pdt					
MND OOO	Pdt					X
MND Scandinavia	Adm.					X
MND Swiss	Pdt du CA					X
Montagne et Vallée SAS	Pdt	DG				
Pour mémoire : ATM73 (société absorbée par la société MBS lors de l’opération de transmission universelle de patrimoine du 29 juin 2021)						X (indirectement)
Pour mémoire : SUFAG (société absorbée par la société MND France lors de l’opération de fusion du 30 juin 2021)	RP					X
Pour mémoire : TAS (société absorbée par la société MND France lors de l’opération de fusion du 30 juin 2021)	RP					X
Pour mémoire : TECHFUN (société absorbée par la société MND France lors de l’opération de fusion du 30 juin 2021)	RP					X

Pdt : Président - CA : Conseil d’Administration - DG : Directeur Général - Adm. : Administrateur - RP : Représentant permanent - DGD : Directeur Général Délégué - CS : Conseil de Surveillance